ardèche
LE DEPARTEMENT

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS 2018

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

©Guillaume Fulchiron

SOMMAIRE

I - Arrêtés du Président

* DÉCISION n° 2018-274 Instituant une régie de recettes et d'avances auprès de la Direction de la Communication 5

* DÉCISION n° 2018-306 Portant sur la clôture de la régie de recettes instituée auprès du Cabinet du Président 9

* DÉCISION n° 2018-258 Tarification des services-Musée d'Alba-La-Romaine (MuséAl)-Boutique 11

* ARRÊTÉ n°2018-291 Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Ressources 21

* ARRÊTÉ n° 2018-292 Portant délégations de signature relatives à la Commande Publique 33

* DÉCISION n° 2018-293 Portant fixation des tarifs de vente promotionnelle des publications des Archives départementales de l'Ardèche 61

* ARRÊTÉ n° 2018-297 Portant nomination du délégué à la protection des données 63

* DÉCISION n° 2018-299 Portant adhesion au groupement national des animateurs en gerontologie 65

* DÉCISION n° 2018-300 Portant adhesion au groupement de cooperation sanitaire systeme d'information de sante rhone-alpes (GCS SISRA) 69

* DÉCISION n° 2018-301 Portant adhesion au club viatrajectoire 73

* DÉCISION n° 2018-302 Portant adhesion a france silver economie 77

* ARRETE n° 2018-305 Portant composition d'une commission d'information et de sélection d'appel à projet, conjointe Préfecture de l'Ardèche et Conseil Départemental de l'Ardèche, dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux 81

* ARRÊTÉ N° 2018-308 Portant composition de la commission consultative de retrait d'agrement relative al 'accueil familial des personnes agees et handicapees adultes 85

* ARRÊTÉ n°2018-310 Portant désignation d'instructeurs dans le cadre de procédures d'appel à projet social ou médico-social 89

* ARRÊTÉ n° 2018-313 Fixant les jours de fermeture administrative des services départementaux 93

* ARRÊTÉ n° 2018-314 Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Attractivité et Territoires 95

* ARRÊTÉ n° 2018-315 Portant délégations de signature relatives à la Commande Publique 107

* ARRÊTÉ n° 2018-316 Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Ressources 135

* ARRETE portant autorisation de modification du multi-accueil « Les Mistouflets » Chemin des Horts 07700 BOURG SAINT ANDEOL 147

* ARRÊTÉ Permanent n°20/2018-229-088-P 151

* DÉCISION n° 2018-298 Instituant une régie de recettes auprès du Service Sports du Département de l'Ardèche pour la Base départementale de Salavas 153

* ARRETE portant autorisation de modification du mufti-accueil « Ilot câlin » 160 allée de la Mure 07340 PEAUGRES 157

* ARRETE portant autorisation de de la structure d'accueil occasionnelle saisonnière Domaine du Rouret 07120 GROSPIERRES 159

* ARRETE portant autorisation du multi-accueil « Le jardin des Galipettes » 155 Rue de la Poste 07310 ST MARTIN DE VALAMAS 161

* ARRETE portant autorisation de Création d'une micro-crèche « TIPIKAN » 18, chemin de Farlaix 07130 SAINT-PERAY 163

* ARRETE portant autorisation d'ouverture d'une micro-crèche « Copains-Copines » GB2S 140 rue Bellerime 07500 GUILHERAND-GRANGES 165

Date de parution : 14 septembre 2018

I - Arrêtés du Président

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

Ressources
Finances
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

DÉCISION n°2018-274

Instituant une régie de recettes et d'avances auprès de la Direction de la Communication

LE PRESIDENT,

VU le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 (consolidé) abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération n° 6.3.1 du Conseil Départemental du 10 juillet 2017 donnant délégation au Président du Conseil Départemental et notamment sur le paragraphe 3 ;

VU l'arrêté n° 2018-36 du 26/01/2018 portant délégation de signatures relatives à la Direction Générale Adjointe Ressources ;

VU l'avis conforme du Payeur Départemental en date du 4 juin 2018 ;

DECIDE

Article 1er : Il est institué une régie d'avances et de recettes auprès de la Direction de la Communication du Conseil Départemental de l'Ardèche ;

Article 2 : Cette régie est installée à la Direction de la Communication Boulevard de la Chaumette – 07000 Privas ;

Article 3 : La régie a pour objet le prêt de matériel de signalétique évènementielle marquée aux couleurs du Département par le biais de dépôt de garantie rendu lors du retour matériel ou conservé en cas de pertes ou dégradations.
Un contrat de prêt et une fiche de réservation seront signés dans ce cas présent ;

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques contre délivrance d'un récépissé ;

Article 5 : La régie paie des dépenses de restitution totale ou partielle du montant du chèque de caution encaissé ;

Article 6 : Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées par chèque ;

Article 7 : Un compte de dépôt de fonds pour l'encaissement de recettes est ouvert au nom du régisseur « ès qualité » auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche (DDFIP07) ;

Article 8 : L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leurs actes de nomination ;

Article 9 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 300 € ;

Article 10 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000 € ;

Article 11 Le régisseur est tenu de verser au Payeur départemental le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par mois ;

Article 12 : Le régisseur verse auprès de la Paierie départementale la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois ;

Article 13 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 14 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, au prorata des périodes au cours desquelles il supplée le régisseur ;

Article 15 : Le Directeur Général des Services départementaux et le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 16 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de LYON (184 rue Du Guesclin 69433 LYON Cédex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Privas le 4 juin 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 19.07.2018 AR 156203
Affiché en l'Hôtel du département le 19.07.2018

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

Ressources
Finances
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

DÉCISION n°2018-306

Portant sur la clôture de la régie de recettes instituée auprès du Cabinet du Président

LE PRESIDENT,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs (annexes 2 à 4) ;

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 10 juillet 2017 autorisant le Président du Conseil Départemental à créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, en application de l'article L2122-22 du CGCT ;

VU l'arrêté en date du 1er août 1995 instituant une régie de recettes auprès du Cabinet du Président, modifié par l'arrêté du 10 septembre 2009 ;

VU l'avis conforme du Payeur départemental en date du 17 juillet 2018 ;

DECIDE

Article 1er : Il est mis fin à la régie de recettes instituée auprès du Cabinet du Président ;

Article 2 : Les précédents arrêtés institutifs et nominatifs relatifs à cette régie sont abrogés ;

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui prend effet au 31 juillet 2018 ;

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de LYON (184 rue Du Guesclin 69433 LYON Cédex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Privas le 23 juillet 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 11.09.2018 AR 157181
Affiché en l'Hôtel du département le 12.09.2018

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Abdou MESLALLA
Le Vanel
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.71.14
ameslalla@ardeche.fr

Attractivité et Territoires
Culture

DÉCISION n°2018-258

Tarification des services-Musée d'Alba-La-Romaine (MuséAl)-Boutique

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3211-2 5° et L3332-2,

Vu la délibération du Conseil général n ° 3.2.2 du 24 juin 2013 fixant les fourchettes de prix, par catégories, pour la boutique du MuséAl et autorisant le Président du Conseil général à prendre par arrêté toute modification, ajustement et actualisation des tarifs et des prix détaillés composant chaque catégorie,

Vu la délibération du Conseil général n° 3.6.1 du 6 janvier 2014 fixant la tarification des activités du MuséAl,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1 du 10 juillet 2017, notamment son paragraphe 14, donnant délégation au Président du Conseil départemental pour modifier, ajuster et actualiser les tarifs des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 4.15.1 du 02 mai 2017 fixant la nouvelle fourchette de prix de la catégorie 5 (bijoux) pour les ventes en boutique de MuséAl,

Vu la décision 2018-237 du 10 avril 2018 portant tarification des services – MuséAl – boutique,

Considérant l'intégration de nouveaux tarifs à la boutique du MuséAl,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des produits vendus à la boutique de MuséAl sont fixés selon les listes figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3: La décision n°2018-237 du 10/04/2018 est abrogée.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de la mise en oeuvre de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Privas le 15 mai 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 13 AOUT 2018
Affiché en l'Hôtel du département le 13 AOUT 2018
Id. délib : 155707

LISTE DES ARTICLES ET TARIFS AU 15 MARS 2017 AVEC NOUVEAUX ARTICLES

ARTICLE	CODE IREC	PRIX DE VENTE TTC	NOUVEAUX TARIFS
LIBRAIRIE / MULTIMEDIA		**(Catégorie 1)**	
ARCHEOLOGIE DU VIN ET DE L'HUILE	LIBARC001	29,00 €	
MURENA1	LIBBDA001	12,00 €	
MURENA2	LIBBDA002	12,00 €	
MURENA3	LIBBDA003	12,00 €	
MURENA4	LIBBDA004	12,00 €	
MURENA5	LIBBDA005	12,00 €	
MURENA6	LIBBDA006	12,00 €	
MURENA7	LIBBDA007	12,00 €	
MURENA8	LIBBDA008	12,00 €	
MURENA9	LIBBDA009	12,00 €	
GERGOVIE	LIBBDA010	18,90 €	
LE TOUR DE LA GAULE ASTERIX	LIBBDJ001	11,00 €	
OBELIX ET CIE	LIBBDJ002	11,00 €	
LE COMBAT DES CHEFS	LIBBDJ003	11,00 €	
LE DOMAINE DES DIEUX	LIBBDJ004	11,00 €	
ASTERIX CHEZ LES PICTES	LIBBDJ005	11,00 €	
LE PAPYRUS DE CESAR	LIBBDJ006	11,00 €	
LES GAULOIS A PETITS PAS	LIBENF001	12,50 €	
DES GAULOIS AUX GALLO-ROMAINS	LIBENF002	14,00 €	
COPAINS DE L'ARCHEOLOGIE	LIBENF004	14,95 €	
L'ARCHEOLOGIE A PETITS PAS	LIBENF005	12,70 €	
JE COLORIE LES GALLO-ROMAINS	LIBENF006	5,00 €	
LA GAULE ROMAINE A PETITS PAS	LIBENF007	12,00 €	
HABILLE LES ROMAINS FIONA WATT BROCHE USBORNE	LIBENF008	6,50 €	
LES ROMAINS "ED FLEURUS"	LIBENF009	6,95 €	
LES ROMAINS AUTOCOLLANTS USBORNE	LIBENF010	6,50 €	
LES GAULOIS GERARD COULON LIVRE +DVD	LIBENF011	12,50 €	
ARCHEOLOGIE UNE HISTOIRE SANS FIN GALLIMARD JEUNESSE GIBOULEES	LIBENF012	25,50 €	
DES PILLEURS A L'ARCHEO-COLO CORINNE FERRAND-MOULIN	LIBENF013	7,90 €	
12 RECITS ET LEGENDES DE ROME	LIBENF014	5,60 €	
TOUS A POIL	LIBENF015	15,10 €	
LES ROMAINS A TRES PETITS PAS ACTES SUD	LIBENF016	6,80 €	
LES GAULOIS A TRES PETITS PAS ACTES SUD	LIBENF017	6,80 €	
LES VOYAGES D'ALIX/LE COSTUME ANTIQUE1	LIBENF018	11,50 €	
LES VOYAGES D'ALIX/LE COSTUME ANTIQUE2	LIBENF019	11,50 €	
LES VOYAGES D'ALIX/LE COSTUME ANTIQUE3	LIBENF020	11,50 €	
PETITES HISTOIRES DES EXPRESSIONS FLAMMARION	LIBENF021	5,70 €	
JE M'AMUSE AVEC LES GALLO-ROMAIN GISSEROT	LIBENF022	2,00 €	
LES ROMAINS QUESTIONS:REPONSE 7+ NATHAN	LIBENF023	6,95 €	
CONTES LEGENDES NAISSANCES ROME NATHAN	LIBENF024	7,90 €	
LA MYTHOLOGIE EST UN JEU LIBRIO	LIBENF025	3,00 €	
L HISTOIRE DE L ART DE CROMAGNON MILAN	LIBENF026	14,50 €	
LA GUERRE DES GAULES J. CESAR	LIBGAU001	8,80 €	
LES GALLO-ROMAINS	LIBGAU002	26,00 €	
LES PLUS BEAUX SITES DE LA GAULE ROMAINE	LIBGAU003	24,00 €	
COMMENT LES GAULES DEVINRENT ROMAINES ?	LIBGAU004	24,00 €	
NOS ANCETRES GALLO- ROMAINS	LIBGAU005	12,00 €	
CESAR GUERRE DES GAULES BELLE LETTRE TOME 1-4	LIBGAU006	35,50 €	
CESAR GUERRE DES GAULES BELLE LETTRE TOME 5-8	LIBGAU007	35,50 €	
LES CALENDRIERS DE LA GAULE ROMAINE PALEO	LIBGAU008	12,00 €	
L'ARDECHE A PIED	LIBGUI001	15,20 €	
ARDECHE 10 ITINERAIRES	LIBGUI002	24,90 €	
EN DROME ARDECHE	LIBGUI003	11,90 €	

ARDECHE DROME GEOGUIDE	LIBGUI004	14,90 €	
CARNETS DE VOYAGE CAP SUR LE RHONE	LIBGUI005	9,00 €	
LA MYTHOLOGIE ROMAINE	LIBROM001	11,50 €	
ATLAS DE L'EMPIRE ROMAIN	LIBROM002	19,90 €	
NOS ANCETRES LES ROMAINS	LIBROM003	14,50 €	
HISTOIRES ROMAINES LIBRIO	LIBROM004	3,00 €	
HISTOIRES ROMAINES PUF	LIBROM005	18,00 €	
L'ACTEUR ROI	LIBROM006	25,00 €	
FEMMES DE POUVOIR DANS LA ROME ANTIQUE JOEL SCHMIDT PERRIN	LIBROM007	20,00 €	20,50 €
LES DERNIERS JOURS DE JULES CESAR VAMLERIO MANFREDI	LIBROM008	21,00 €	
DICTIONNAIRE AMOUREUX DE LA ROME ANTIQUE	LIBROM009	26,50 €	
LES EMPEREURS DE ROME	LIBROM010	15,30 €	
LES ROMAINS ET LA MODE, ROBERT J-N BELLES LETTRES	LIBROM011	25,00 €	
MODES DE L'ANTIQUITE GRECQUE ET ROMAINE FALBALAS	LIBROM012	19,00 €	
HADRIEN EMPEREUR ROMAIN PALEO	LIBROM013	12,00 €	
ENFANTS ET AMIS D'ALBA	LIBDIV001	8,00 €	
LA MOSAIQUE MOTIFS ET MODELES INSPIRES 6000 ANS D'HISTOIRE .....EYROLLES ELAINE M.GOODWIN	LIBDIV002	26,00 €	
LA CUISINE ROMAINE ANTIQUE	LIBDIV003	10,00 €	
LE VERRE ANTIQUE DANS LES CHEFS-LIEUX DE CITES DE LA MOYENNE VALLEE DU RHONE ROUSSEL-ODE J.	LIBDIV004	68,25 €	
LA CUISINE ROMAINE ANTIQUE VERSION ANGLAISE	LIBDIV005	10,00 €	
AMOURS DE PIERRE	LIBDIV006	24,50 €	
DICO LA SCULPTURE	LIBDIV007	12,95 €	
NUDITE SACRE	LIBDIV008	22,00 €	
CHERCHER LE GARCON	LIBDIV009	25,00 €	
MASCULIN	LIBDIV010	39,90 €	
APOSTALIDES, JEAN-MARIE, LE ROI MACHINE, PARIS MINUIT, 1981	LIBDIV011	15,00 €	
COMAR, PHILIPPE, L'HOMME NU, PARIS, ÉDITIONS GALLIMAR, 2013	LIBDIV012	8,90 €	

CYRULNIK, BORIS, IVRES PARADIS, BOHEURS HÉROIQUES, PARIS, ODILE JACOB, 2016	LIBDIV013	22,90 €	
MARIN, NICOLAS, BAINS DE FOULE. LES VOYAGES PRÉSIDENTIELS EN PROVINCE 1888-2002, PARIS, BELIN, 2006	LIBDIV014	25,25 €	
MARIN, LOUIS, LE PORTRAIT DU ROI, PARIS, MINUIT,1981	LIBDIV015	24,35 €	
RIUTORT, PHILIPPE, MISE EN SCÈNE DU POUVOIR POLITIQUE IN COHEN, LACROIX, BERNARD, RIUTORT, PHILIPPE, NOUVEAU MANUEL DE SCIENCE POLITIQUE, PARIS, LA DÉCOUERTE, 2015	LIBDIV016	36,00 €	
RIUTORT, PHILIPPE, SOCIOLOGIE DE LA COMMUNICATION POLITIQUE, LA DÉCOUERTE, COLLECTION REPÈRES 2ÈME ÉDITION, 2013	LIBDIV017	10,00 €	
ROSSO, EMMANUELLE, L'IMAGE DE L'EMPEREUR EN GAULE ROMAINE, PARIS, COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES CTHS, N°147, 2006	LIBDIV018	50,00 €	
HISTOIRE DE L'ART ET DES STYLES, PATRICK WEBER EDITION LIBRIO	LIBDIV019	3,00 €	
LE MONDE DES TEINTURES NATURELLES, NED CARDON, BELIN	LIBDIV020	59,00 €	
MODES DU XXE SIECLE, LE POWER DRESSING FALBALAS	LIBDIV021	19,00 €	
LES UNIVERS DE LA MODE, GEORGES SOPHIE FALBALAS	LIBDIV022	19,50 €	
LA MODE ET SES ENJEUX, MONNEYRON FREDERIC KLINCKSIEK	LIBDIV023	16,00 €	
LA SOCIOLOGIE DE LA MODE 2 ED, PUF	LIBDIV024	9,00 €	

THERMAE ROMAE 1 SAKKA CASTERMAN	LIBDIV025	8,45 €	
THERMAE ROMAE 2 SAKKA CASTERMAN	LIBDIV026	8,45 €	
VILLE ANTIQUE HISTOIRE DE L'EUROPE URBAINE PTS HISTOIRE	LIBDIV027	10,00 €	
LA CUISINE GAULOISE YSEC	LIBDIV028	10,00 €	
PLANTES COLORANTES, TEINTURES VÉGÉTALES LE NUANCIER DE COULEURS MICHEL GARCIA (AUTEUR) ANNE-FRANCE BERNARD (AUTEUR) PARU LE 1 AOÛT 2006 GUIDE (BROCHÉ)	LIBDIV029	23,00 €	
DE LA GARANCE AU PASTEL, L'HERBIER DES PLANTES TINCTORIALES MICHEL GARCIA (AUTEUR) MARIE-FRANÇOISE DELAROZIÈRE (AUTEUR) PARU EN SEPTEMBRE 2007 GUIDE (BROCHÉ)	LIBDIV030	18,00 €	
LES COULEURS VÉGÉTALES,TEINTURES, PIGMENTS ET ENCRES MICHEL GARCIA (AUTEUR) AUDE FRÈRE (PHOTOGRAPHIE) PARU EN MARS 2002 GUIDE (CARTONNÉ)	LIBDIV031	19,50 €	
INITIATION A LA MOSAIQUE	LIBDIV032	11,90 €	
L'EMPIRE ROMAIN PAR LE MENU DIMITRI TILLOI D'AMBROSI	LIBDIV033	18,90 €	
MOSAIQUES GALLO ROMAINES L'AUTRE CHEMIN	LIBDIV034	10,00 €	
AU REVOIR LA-HAUT	LIBGUE01	8,60 €	
ARCHEOLOGIE DE LA GRANDE GUERRE INRAP	LIBGUE02	15,50 €	
L'ARGOT DES TRANCHEES BANQUISES ET COMETES	LIBGUE03	10,00 €	
LE JOURNAL D'UN POILU GALLIMARD	LIBGUE04	16,95 €	
CHEVAL DE GUERRE GALLIMARD	LIBGUE05	14,50 €	
BECASSINE PENDANT LA GUERRE GAUTIER	LIBGUE06	13,95 €	12,80 €
LA GUERRE DE 14-18 RACONTE AUX ENFANTS MARTINIERE	LIBGUE07	14,50 €	

LE VIOLONCELLE POILU	LIBGUE08	6,95 €	6,35 €
LES MURS MURMURENT INFOLIO	LIBGUE09	20,30 €	
SOUS LES LIGNES DE FRONT BRGM	LIBGUE10	28,00 €	
TREMBLEMENT DE GUERRE BRGM	LIBGUE11	28,00 €	
SUR LES TRACES D'UN SECRET ENFOUI HUBE MICHALON	LIBGUE12	24,00 €	
OUBLIER L'APOCALYPSE IMAGO	LIBGUE13	24,00 €	
L'EMPIRE DES SIGNES 2017 POCHE	LIBTAG01	9,00 €	
PATRIMOINE TAGS GRAFFS DANS LA VILLE	LIBTAG02	20,00 €	
STREET ART ET GRAFFITI HARMATAN	LIBTAG03	18,00 €	
TAGS ET GRAFS LES JEUNES HARMATAN	LIBTAG04	19,30 €	
TAGS PARIS NEW-YORK SAO PAULO	LIBTAG05	25,00 €	
LES STRUCTURES ANTHROPOLOGIQUES	LIBTAG06	29,50 €	
GRAFFITI UNE HISTOIRE EN IMAGE PU PERPIGNAN	LIBTAG07	36,50 €	36,00 €
LE TEMPS DES TRIBUS TABLE	LIBTAG08	8,50 €	
ACTUALITE GRAFFITI UNIVERSITE PERPIGNAN	LIBTAG09	20,00 €	
GRAFFITI ET BAS RELIEFS DE LA GRANDE GUERRE GILLES PRILAUX	LIBTAG10	23,00 €	
L'ALLIAGE FAIT LA FORCE	LIBMAG001	2,00 €	
ARCHEOLOGIA N°109	LIBMAG002	6,00 €	
ARCHEOLOGIA N° 515	LIBMAG003	6,00 €	
ARCHEOLOGIA N°548	LIBMAG004	7,50 €	
MAGASINE EXPO TEMPORAIRE	LIBMAG004	8,00 €	
REVUE ARDECHE ARCHEOLOGIE N°30-2013	LIBMAG005	15,00 €	
REVUE ARDECHE ARCHEOLOGIE N°31-2014	LIBMAG006	15,00 €	

MAGASINE EXPO TEMPORAIRE 2015	LIBMAG007	8,00 €	
REVUE ARDECHE ARCHEOLOGIE N°32-2015	LIBMAG008	15,00 €	
AUTOUR DES VOCONCES	LIBMAG009	9,50 €	
MAGASINE EXPO TEMPORAIRE 2016	LIBMAG010	12,00 €	
REVUE ARDECHE ARCHEOLOGIE N°33-2016	LIBMAG011	15,00 €	
MAGASINE EXPO TEMPORAIRE 2017	LIBMAG012	12,00 €	
REVUE ARDECHE ARCHEOLOGIE FARPA	LIBMAG013	15,00 €	
CATALOGUE EXPO TEMPORAIRE	LIBMAG014	12,00 €	
PAYSAGES ET ARCHITECTURE VERNACULAIRE N°135	LIBMAG015	13,00 €	
SITES INDUSTRIELS REMARQUABLES EN ARDECHE	LIBMAG016	5,00 €	
LES GORGES DE L'ARDECHE 2015	LIBMAG017	23,00 €	
CARTERIE / PAPETERIE		**(Catégorie 2)**	
BLOC NOTES MOSAIQUE	PAPCAR001	4,00 €	
BLOC NOTES EMPEREUR	PAPCAR002	4,00 €	
CARNET MOSAIQUE AUX POISSONS	PAPCAR003	5,00 €	
CARNET EMPEREUR	PAPCAR004	5,00 €	
BLOC NOTES LES PEUPLES GAULOIS	PAPCAR005	4,00 €	
CRAYON A PAPIER GLADIATEUR	PAPCRA001	3,50 €	
CRAYON A PAPIER AIGLE	PAPCRA002	3,50 €	
CRAYON A PAPIER LOGO MUSEE	PAPCRA003	1,00 €	
CRAYON A PAPIER LEGIONNAIRE	PAPCRA004	3,50 €	
CRAYON A PAPIER JULES CESAR	PAPCRA005	3,50 €	
STYLO BIC EMPEREUR	PAPSTY001	3,50 €	
GOMME BUSTE AUGUSTE	PAPGOM001	2,20 €	
GOMME COLONNE ROMAINE	PAPGOM002	2,20 €	
GOMME BUSTE ROMAIN	PAPGOM003	2,20 €	
CARTE ANTIQUA GALLO ROMAIN	CARANT001	1,00 €	
CARTE ANTIQUA IN VINO VERITAS	CARANT002	1,00 €	
CARTE ANTIQUA ALEA JACTA EST	CARANT003	1,00 €	
CARTE ANTIQUA VENI VIDI VICI	CARANT004	1,00 €	
CARTE ANTIQUA PEUPLE GAULOIS	CARANT005	1,00 €	
CARTE ANTIQUA PANEM ET CIRCENCES	CARANT006	1,00 €	

CARTE A DECOUPER PONT	CARCOUP001	1,00 €	
CARTE A DECOUPER THEATRE ANTIQUE VAISON	CARCOUP002	1,00 €	
CARTE HUMORISTIQUE	CARHUM001	1,00 €	
MARQUES PAGE STATUE DE L'EMPEREUR	CARMAR001	1,00 €	
MARQUES PAGE URNE EN VERRE	CARMAR002	1,00 €	
MARQUES PAGE CHRIST	CARMAR003	1,00 €	
MARQUE PAGES ANTEFIXE CERAMIQUE	CARMAR004	1,00 €	
MARQUE PAGES CRUCHE EN VERRE	CARMAR005	1,00 €	
MARQUES PAGE VENUS AU MIRROIR	CARMAR006	1,00 €	
MARQUES PAGE MOSAIQUE AUX POISSONS	CARMAR007	1,00 €	
POSTER SITES DE LA GAULE	CARPOS001	7,00 €	
POSTER PEUPLE GAULOIS	CARPOS002	7,00 €	
POSTER SAISON 2016	CARPOS003	5,00 €	
CARTE SITE FIBULE BRONZE	CARSIT001	1,00 €	
CARTE SITE LAMPE A HUILE BRONZE	CARSIT002	1,00 €	
CARTE SITE MOSAIQUE AUX POISSONS	CARSIT003	1,00 €	
CARTE SITE VENUS AU MIRROIR	CARSIT004	1,00 €	
CARTE SITE COUPELLE CERAMIQUE ROUGE	CARSIT005	1,00 €	
CARTE SITE URNE FUNERAIRE EN VERRE	CARSIT006	1,00 €	
CARTE SITE CLOCHETTE	CARSIT007	1,00 €	
CARTE SITE CROIX PATEES OR	CARSIT008	1,00 €	
CARTE SITE ANTEFIXE CERAMIQUE	CARSIT009	1,00 €	
CARTE SITE THEATRE ANTIQUE	CARSIT010	1,00 €	
CARTE SITE TAUREAU	CARSIT011	1,00 €	
CARTE SITE CHRIST	CARSIT012	1,00 €	
CARTE SITE ARCHEO. APPLIQUE EN BRONZE	CARSIT013	1,00 €	
CARTE SITE CHAPITEAU	CARSIT014	1,30 €	
CARTE SITE ARCHE CRUCHE EN VERRE	CARSIT015	1,00 €	
CARTE SITE EMPEREUR	CARSIT016	1,00 €	
CARTE SITE BLOC DE VERRE INEDIT	CARSIT017	1,00 €	
CARTE SITE BLOC DE VERRE SETE	CARSIT018	1,00 €	
CARTE SITE SKYPHOS ALBA	CARSIT019	1,00 €	

CARTE SITE FLACON ALBA	CARSIT020	1,00 €	
CARTE SITE VERRE BALSAMAIRE ALBA	CARSIT021	1,00 €	
CARTE SITE VERRE A PIED ALBA	CARSIT022	1,00 €	
CARTE SITE ECLATS DE VERRE BLEU LYON	CARSIT023	1,00 €	
CARTE SITE ECLATS DE VERRE ET DEBRIS LYON	CARSIT024	1,00 €	
CARTE SITE BOL BLEU	CARSIT025	1,00 €	
CARTE SITE BOL VERT	CARSIT026	1,00 €	
CARTE SITE COUPE ROUGE	CARSIT027	1,00 €	
CARTE SITE GRANDE MOSAIQUE	CARSIT028	1,00 €	
CARTE OPPIDUM JASTRE	CARSIT029	1,00 €	
CARTE SITE LAMPE HUILE QUADRIGE	CARSIT030	1,00 €	
CARTE SITE EMPEREUR SOCLE	CARSIT031	1,00 €	
CARTE SITE EMPEREUR NUMERISE	CARSIT032	1,00 €	
CARTE SITE EMPEREUR FLEUR	CARSIT033	1,00 €	
CARTE SITE THEATRE ANTIQUE 2	CARSIT034	1,00 €	
CARTE SITE PETITE CLE ROMAINE	CARSIT035	1,00 €	
CARTE SITE BORNE MILLIAIRE	CARSIT036	1,00 €	
CARTE SITE BOUTIQUES	CARSIT037	1,00 €	
CARTE SITE MUSEE	CARSIT038	1,00 €	
CARTE SITE MOSAIQUE VILLA DE LA PLAINE	CARSIT039	1,00 €	
CARTE NENETTE ET RINTINTIN	CARSIT040	1,00 €	
OBJETS D'ART		**(Catégorie 3)**	
GLAIVE ROMAIN TYPE POMPEI, FOURREAU AJOURE	ART001	110,00 €	
GLAIVE TIRO	ART002	80,00 €	
PUGIO ROMAIN	ART003	62,00 €	
COUTEAU ROMAIN	ART004	17,00 €	
GADGETS		**(Catégorie 4)**	
CASQUETTE	TEXCAS001	5,00 €	
PORTE-BOUGIE ARTISANAL AVEC 1 BOUGIE TAUPE	GADEC001	4,50 €	
PORTE-BOUGIE ARTISANAL AVEC 1 BOUGIE BETON	GADEC002	4,50 €	
PORTE-BOUGIE ARTISANAL AVEC 1 BOUGIE IVOIRE	GADEC003	4,50 €	
BOUGIES PARFUMEES LOT DE 6	GADEC004	3,00 €	
LAMPE A HUILE ASSORTIMENT DE DECOR	GADEC005	14,00 €	

DIFFUSEUR SENTEUR AMPHORE LONGUE	GADEC006	4,00 €	
DIFFUSEUR SENTEUR AMPHORE TOUPIE	GADEC007	4,50 €	
DIFFUSEUR SENTEUR CARRE MOSAIQUE	GADEC008	4,50 €	
LAMPE A HUILE QUADRIGE MUSEAL	GADEC009	23,00 €	
LAMPE A HUILE ARCHEO	GADEC010	18,00 €	
TABLETTE DE CIRE	GADDIV001	13,00 €	
TAPIS DE SOURIS PERSONNALISEE	GADDIV002	13,00 €	
MAGNET STATUT DE L'EMPEREUR	GADMAG001	4,00 €	
MAGNET MOSAIQUE AUX POISSONS	GADMAG002	4,00 €	
MAGNET COUPELLE ROUGE	GADMAG003	4,00 €	
MAGNET CHRIST	GADMAG004	4,00 €	
MAGNET TAUREAU	GADMAG005	4,00 €	
MAGNET CRUCHE EN VERRE	GADMAG006	4,00 €	
MAGNET VENUS AU MIROIR	GADMAG007	4,00 €	
MAGNET AQUARELLE DU THEATRE	GADMAG008	4,00 €	
MAGNET CENTRE MONUMENTAL	GADMAG009	4,00 €	
MAGNET INSCRIPTION DES CORPORATIONS	GADMAG010	4,00 €	
MAGNET BLOC DE VERRE INEDIT	GADMAG011	4,00 €	
MAGNET BLOC DE VERRE SETE	GADMAG012	4,00 €	
MAGNETSKYPHOS ALBA	GADMAG013	4,00 €	
MAGNET FLACON ALBA	GADMAG014	4,00 €	
MAGNET VERRE BALSAMAIRE ALBA	GADMAG015	4,00 €	
MAGNET VERRE A PIED ALBA	GADMAG016	4,00 €	
MAGNET ECLATS DE VERRE BLEU LYON	GADMAG017	4,00 €	
MAGNET ECLATS DE VERRE ET DEBRIS LYON	GADMAG018	4,00 €	
MAGNET BOL BLEU	GADMAG019	4,00 €	
MAGNET BOL VERT	GADMAG020	4,00 €	
MAGNET COUPE ROUGE	GADMAG021	4,00 €	
MAGNET GRANDE MOSAIQUE	GADMAG022	4,00 €	
MAGNET OPPIDUM JASTRE	GADMAG023	4,00 €	
MAGNET LAMPE HUILE QUADRIGE	GADMAG024	4,00 €	
MIROIR VENUS AU MIROIR1	GADMIR001	3,00 €	
MIROIR VENUS AU MIROIR2	GADMIR002	4,00 €	

MIROIR GRANDE MOSAIQUE	GAGMIR003	4,00 €	
MIROIR MOSAIQUE AUX POISSONS	GADMIR004	3,00 €	
MIROIR SACRE MALE	GADMIR005	2,00 €	
PORTE CLE CASQUE GLADIATEUR	GADPORT001	4,00 €	
PORTE CLE HADRIEN	GADPORT002	4,50 €	
PORTE CLE LOGO MUSAL LED	GADPORT003	3,50 €	
PORTE CLE "CLE EN BRONZE"	GADPORT004	5,00 €	
PORTE-CLE NENETTE ET RINTIN	GADPORT005	5,00 €	
STATUE EMPEREUR 3D - 15 cm	GADSTA001	14,00 €	
STATUE EMPEREUR 3D - 11 cm	GADSTA002	8,00 €	
BIJOUX		**(Catégorie 5)**	
BRACELET FILIFORME ADULTE	BIJBRA001	19,00 €	
BRACELET CELTIQUE LAITON	BIJBRA002	55,00 €	
BRACELET ROMAIN TARDIF, ARGENT PLAQUE OR	BIJBRA003	65,00 €	
BRACELET ROMAIN TARDIF, ARGENT	BIJBRA004	60,00 €	
COLLIER DE PERLE PERIODE ROMAINE	BIJCOL001	45,00 €	
COLLIER ROMAIN, ARGENT 925, GRENATS	BIJCOL002	125,00 €	
COLLIER ROM ARGENT GRENATS	BIJCOL003	135,00 €	
BOUCLES D'OREILLES ARLES 1ERS ARGENT	BIJBOU001	25,00 €	
BOUCLES D'OREILLES ARLES 1ERS ARGENT/PLAQUE OR	BIJBOU002	28,00 €	
BOUCLES D'OREILLES ROMAINES,SERBIE ARGENT/PLAQUE OR GRENAT	BIJBOU003	100,00 €	
BOUCLES D'OREILLES ARELATE, ARGENT PLAQUE OR GRENATS	BIJBOU004	144,00 €	
BAGUE DE LEGIONNAIRE, ARLES,ARGENT	BIJBAG001	39,00 €	
BAGUE SERPENT, ARGENT	BIJBAG002	16,00 €	
BAGUE ROMAINE ARLES,PERLES,ARGENT,PLAQUE OR	BIJBAG003	80,00 €	
PETITE BAGUE ROMAINE,ARGENT,PLAQUE OR GRENATS	BIJBAG004	20,00 €	
FIBULE TYPE OMEGA	BIJFIB001	16,00 €	
FIBULE CANNELEE	BIJFIB002	12,00 €	

FIBULE DAUPHIN	BIJFIB003	12,00 €	
FIBULE MOTIF CANARD	BIJFIB004	12,00 €	
FIBULE ROMAINE RSF28, LAITON	BIJFIB005	34,00 €	
FIBULE ROMAINE RSF31, LAITON	BIJFIB006	25,00 €	
FIBULE SOURIS	BIJFIB007	12,00 €	
PENDENTIF EPONA	BIJPEN001	8,00 €	
PENDENTIF PHALLUS AILE	BIJPEN002	12,00 €	
PENDENTIF SANGLIER GM	BIJPEN003	11,00 €	
KIT BIJOU BRACELET ROMAIN	BIJKIT001	6,00 €	
KIT BIJOU BOUCLES ROMAINES	BIJKIT002	6,00 €	
CORDON CUIR	BIJCOR001	1,00 €	
CORDON SIMPLE	BIJCOR002	1,00 €	
PERLE NO 1	BIJPER001	5,00 €	
PERLE NO 3	BIJPER003	5,00 €	
PERLE NO 4	BIJPER004	5,00 €	
PERLE NO 5	BIJPER005	5,00 €	
PERLE NO 12	BIJPER012	5,00 €	
PERLE NO 15	BIJPER015	5,00 €	
PERLE NO 17	BIJPER017	5,00 €	
PERLE NO 18	BIJPER018	5,00 €	
PERLE NO 19	BIJPER019	5,00 €	
PERLE NO 21	BIJPER021	5,00 €	
PERLE NO 22	BIJPER022	5,00 €	
PERLE NO 23	BIJPER023	5,00 €	
PERLE NO 24	BIJPER024	5,00 €	
PERLE NO 33	BIJPER033	5,00 €	
PERLE NO 34	BIJPER034	5,00 €	
PERLE NO 35	BIJPER035	5,00 €	
PERLE NO 36	BIJPER036	5,00 €	
PERLE NO 37	BIJPER037	5,00 €	
PERLE NO 40	BIJPER040	5,00 €	
TORQUE	BIJART001	36,00 €	

TORQUE A TAMPONS	BIJART002	36,00 €	
JEUX / JOUETS		**(Catégorie 6)**	
JEU ARCHEOLOGIQUE REMONTAGE ARCHEOLOGUE	JEUARC001	6,00 €	
MOSAIQUE PERSONNALISEE GEOMETRIE	JEU ARC002	10,00 €	
MOSAIQUE PERSONNALISEE FLEURON	JEUARC003	10,00 €	
ARCHEOLOGIA	JEUARC004	30,00 €	
MOSAIQUE PERSONNALISEE POISSON	JEUARC005	10,00 €	
JEU DE 7 FAMILLES	JEUCAR001	8,00 €	
JEU DE 7 FAMILLES ASTERIX	JEUCAR002	6,00 €	
JEU DE MEMOIRE	JEUDIV001	10,00 €	
JEU LOT DE 3 DES	JEUDES001	5,00 €	
PUZZLE MOSAIQUE AUX POISSONS	JEUPUZ001	15,00 €	
LATRONCULE	JEUROM001	8,00 €	
JEU D'OSSELETS	JEUROM002	5,00 €	
DECORATION		**(Catégorie 7)**	
MONNAIE HADRIEN	COLMON001	3,00 €	
MONNAIE CESAR	COLMON002	3,50 €	
MONNAIE CROCODILE NIMES	COLMON003	4,50 €	
DENIER HADRIEN	COLMON004	3,00 €	
DENIER CESAR	COLMON005	3,00 €	
BOUTEILLE RECTANGLE	COLVER001	16,00 €	
ARYBALLE	COLVER002	16,00 €	
COUPELLE A COTE	COLVER003	17,50 €	
VASE POIRE COTELE	COLVER004	15,00 €	
AMPHORE	COLVER005	15,00 €	
CARAFE PETIT MODEL	COLVER006	19,00 €	
BARILLET	COLVER007	20,00 €	
GOBELET BOBINE PM	COLGOB001	12,00 €	
GOBELET TONNELET PM	COLGOB002	14,00 €	
GOBELET KNORR 78	COLGOB003	12,50 €	
ASSIETTE DRAG 36 GM	COLASS001	26,00 €	
ASSIETTE DRAG 36 PM	COLASS002	15,00 €	
BOL DRAG 27 GM	COLBOL001	14,00 €	

BOL DRAG 27 PM	COLBOL002	10,00 €	
BOL DRAG 29 MM	COLBOL003	30,00 €	
BOL DRAG 35 GM	COLBOL004	11,00 €	
BOL DRAG 35 PM	COLBOL005	8,00 €	
GOURDE PM	COLGOU001	25,00 €	
PICHET LISSE	COLPIC001	30,00 €	
PUGIO ROMAIN	COLARM001	62,00 €	
MINI CASQUE	COLARM001	26,00 €	
PRODUITS REGIONAUX / COMESTIBLES		**(Catégorie 8)**	
CAFE	COMCAF001	1,20 €	
THE	COMTHE001	2,00 €	
JUS DE COING 33 CL	COMJUS001	2,50 €	
NECTAR DE MYRTILLE 33 CL	COMJUS002	2,50 €	
JUS DE POMME 33 CL	COMJUS003	2,50 €	
JUS D' ABRICOT 33 CL	COMJUS004	2,50 €	
JUS DE RAISIN 33 CL	COMJUS005	2,50 €	
EAU PLATE 33CL	COMEAU001	1,00 €	
EAU GAZEUSE 33CL	COMEAU002	1,50 €	
OLIVES SAMSA	COMALI001	5,00 €	
SAUCE ALEXANDRINA	COMALI002	5,00 €	
SAUCE PHOENIX	COMALI003	5,00 €	
CONDIMENT APRUNA	COMALI004	5,50 €	
OLIVES CONFITES "OLIVA"	COMALI005	5,50 €	
SEL AROMATISÉ AUX HERBES EN SACHET	COMALI006	4,50 €	
SEL AROMATISÉ AUX HERBES EN POT	COMALI007	5,50 €	
HERBES ET EPICES A INFUSER	COMALI008	5,50 €	

Une remise de 30% sera appliquée sur les article abîmés.
Un papier mentionnant l'article, son tarif et son nouveau tarif sera crée et certifié par le chef de service pour chaque article endommagé.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

Ressources
Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

ARRÊTÉ n°2018-291

Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Ressources

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017;

Vu l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

VU l'arrêté n° 2018-268 du 29 mai 2018 portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Ressources ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Antonin JIMENEZ**, Directeur Général Adjoint RESSOURCES, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe, y compris les copies certifiées conformes des actes du Département, les ampliations d'actes du Département présentant un caractère réglementaire et les réponses effectuées en matière pré-contentieuse ;

2) Sur l'ensemble des lignes budgétaires gérées par le Département :

a) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;

b) Les autorisations d'émission des commandements et des actes de poursuites adressés au comptable du département conformément à l'article R. 3342-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

4) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, y compris les dépôts de plainte, à l'exclusion de ceux permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquérir un caractère définitif ;

5) Les conventions passées dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité de la collectivité, approuvées par la Commission Permanente ou l'assemblée départementale;

6) Les dépôts de plainte ;

7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public

8) Tous les actes énumérés par le présent arrêté.

TITRE 1 : Service ETUDES JURIDIQUES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Article 2: Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Marie-Christel CHAUVET**, chef du service ETUDES JURIDIQUES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service, et notamment :
   - Les réponses effectuées en matière pré-contentieuse et en matière d'assurance lorsque leur enjeu financier est inférieur à 20.000 € HT ;
   - Les correspondances courantes relatives à l'exécution des marchés en matière de suivi contentieux ou pré-contentieux ;
   - Les correspondances visant à donner instruction à un conseil du Département dans le domaine juridique ;
   - Les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;
   - Les conventions d'indemnisations.

2) Les actes à caractère purement conservatoire, interruptifs de délai, de prescription ou de déchéance, ainsi que les assignations, dans le cadre de dossiers contentieux ou pré-contentieux, à l'exclusion de ceux engageant une procédure juridictionnelle ou de ceux de nature à interdire à

une décision juridictionnelle d'acquérir un caractère définitif ;
3) Sous réserve des dispositions des 4 et 5, les observations et mémoires adressés aux différentes juridictions lorsqu'il ne s'agit ni du mémoire introductif d'instance, ni du premier mémoire en défense, sous les trois conditions cumulatives suivantes :

- absence de conclusions nouvelles du Département ;
- absence de moyens exposés par le Département soulevant un point de droit nouveau,
- absence de nouveaux éléments de fait dont la matérialité pourrait être contestée par la partie adverse.

4) Les observations et mémoires adressés :

- aux juridictions spécialisées de sécurité sociale ;
- à la juridiction administrative dans le cadre de procédures d'urgence et dans le cadre du contentieux afférent à l'allocation de revenu de solidarité active ;
- aux juridictions administratives spécialisées de l'aide sociale.

5) Les réponses aux mémoires adressés par erreur au Département lorsque :

- leurs conclusions ne sont pas dirigées contre le Département ;
- leurs conclusions sont dirigées contre le Département mais, sans qu'il soit besoin d'examiner le fond du dossier, concernent à l'évidence une autre partie.

6) Les observations et mémoires relatifs aux contentieux liés à la carte mobilité, notamment, incluant la mention « stationnement »,
7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
8) L'engagement des dépenses et la liquidation des pièces comptables dans la limite des crédits gérés par le service;
9) Les conventions passées dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité de la collectivité, approuvées par la Commission Permanente ou l'Assemblée Départementale ;
10) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 3 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Amélie HOUDART**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 à 8 de l'article 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie HOUDART, délégation est donnée à **Mme Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI,** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 à 6 et 8 de l'article 2.

TITRE 2 : SECRETARIAT GENERAL

Article 5 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Catherine CLERC**, Chef du Secrétariat Général, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les actes et correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service, dont notamment les états relatifs aux indemnités des conseillers généraux, les documents relatifs aux allocations retraites des élus et les copies certifiées conformes des actes du Département ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Secrétariat Général :

a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) Toute pièce financière relative à l'engagement et à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par le Secrétariat Général ;

3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 6 : Délégation directe et permanente est donnée **Mme Laurence LIANZON** *(à compter du 3 septembre 2018)*, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 1 à 3 de l'article 5.

Article 7 : En cas d'empêchement ou d'absence conjoints de Mmes Catherine CLERC et Laurence LIANZON, délégation de signature est donnée à **Mme Annie LEDOUX,** pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 2 de l'article 5.

Article 8 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Mélanie CHADOURNE et Naima MABLI**, et **MM. Sébastien CORTIAL, Frédéric LHOTEL** et **Philippe MOUTON**, pour signer, sous mon contrôle et ma responsabilité, le registre d'émargement accusant réception des lettres recommandées.

TITRE 3: DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Article 9 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Oriane LEPORCHER**, Directrice des RESSOURCES HUMAINES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :

a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;

b) les états concernant les traitements et rémunérations du personnel départemental ;

c) les décisions de versement des subventions allouées à l'Amicale du Personnel ;

d) les décisions de versement de la dotation de fonctionnement allouée aux organisations syndicales de la collectivité ;

3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
5) Les ordres de mission permanents des agents de la collectivité ;
6) A) Tous les arrêtés, actes administratifs, ampliations et notifications liés à la carrière des agents et à l'exercice de leur activité, à l'exception :
a) des actes portant décision de nomination, de promotion interne ou d'avancement de grade des agents de catégorie A ;
b) des décisions de sanction disciplinaire ;
c) des actes portant constat d'abandon de poste.
B) En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Christophe LAFOUX et du Directeur Général Adjoint RESSOURCES par intérim, les actes visés aux 6 A a, b et c du présent article.
7) Les contrats de travail conclus pour les besoins temporaires pour les agents des catégories A, B et C, à l'exclusion des contrats à durée indéterminée ainsi que des recrutements d'agents de catégorie A effectués en application de l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 consolidée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
8) Les conventions de stage et tous actes y afférents ;
9) Toutes correspondances et décisions en application des délibérations de l'assemblée départementale relatives à l'action sociale en faveur du personnel départemental ;
10) Les dépôts de plainte ;
11) L'ensemble des actes prévus aux articles 10 à 18.

Article 10 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Claire PLATTARD**, Directrice

Adjointe, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions les actes de l'article 9.

Article 11 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Valérie DRUANT**, gestionnaire masse salariale, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants:
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la cellule de pilotage ;
2) Les attestations courantes concernant la masse salariale.

Article 12 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Cindy MASSENET**, Chef du Service Carrières et des Rémunérations, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) les états concernant les traitements et rémunérations du personnel départemental.
3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
5) Les actes mentionnés au 6 et 9 de l'article 9 ;
6) La signature des évaluations ou notations définitives des agents lorsque celles-ci sont conformes aux propositions signées par le Directeur Général des Services, le Directeur ou Directeur Général Adjoint concerné, ainsi qu'à l'avis de la Commission Administrative Paritaire ;
7) Les actes mentionnés au 7 de l'article 9, à l'exclusion de ceux concernant des agents du niveau de la catégorie A.

Article 13 : Délégation directe et permanente est donnée à (Recrutement en cours), Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 12 à l'exception de ceux mentionnés au 4). En cas d'absence ou d'empêchement de (poste vacant), les actes visés au 4) de l'article 12.

Article 14 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Aurélie BILLAUX, Marie BIZIEN, Christine ISSOSTA**, **Michèle CHALVET**, **Christine FAURE**, **Julie LEMERCIER, Laurence GUIGON, Corinne MORAUD, Annick PIERI** et **Stéphanie SEVEYRAC**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants, en tant qu'ils entrent dans le cadre de leurs attributions :
1) Les ampliations d'arrêtés et les copies certifiées conformes ;
2) Les convocations des agents aux visites médicales rendues nécessaires par la réglementation ;
3) Le règlement des frais médicaux aux médecins et experts ;
4) Les attestations courantes nécessaires à l'exercice des fonctions des agents, dont notamment :
- les déclarations uniques d'embauche adressées à l'URSSAF ;
- les attestations ASSEDIC ;
- les attestations à adresser à la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les attestations mentionnant les périodes d'emploi d'un agent dans la collectivité.
5) L'état de liquidation des heures effectuées par les agents réalisant des heures supplémentaires, comprenant un relevé présenté par l'agent et visé par le chef de service ;
6) Les prises en charge des dépenses engagées par la collectivité, relatives aux frais médicaux générés par les agents.

Article 15 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Claire PLATTARD**, Chef du Service Mobilité, Formation, Recrutement, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

1) Les correspondances nécessaires au fonctionnement du service ;
2) Les ordres de missions ponctuels pour les agents partant en formation sauf ceux concernant le personnel d'encadrement ;
3) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) les factures liées à l'activité du service ;
4) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
5) Les attestations de formation ;
6) Les actes mentionnés au 8 de l'article 9 ;
7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 16 : Délégation directe et permanente de signature est donnée à **Mmes Emilie BOYER, Isabelle ESTEOULLE, Martine BRET, Sonia CLOEZ, Tiphaine LYS-TESTANIERE** et **M. Pascal GOUEFFIC** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 3 de l'article 15, en tant qu'ils entrent dans le cadre de leurs attributions.

Article 17: Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Stéphanie BADEL**, Chef du Service Vie au Travail, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les correspondances nécessaires au fonctionnement du service ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) les factures liées à l'activité du service.
3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
4) Les attestations, habilitations et actes de toute nature relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail ;
5) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
6) Toutes correspondances et décisions en application des délibérations de l'assemblée départementale relatives à l'action sociale en faveur du personnel départemental.

Article 18 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Karine FICHTNER**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 17.

Article 19 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de **Mmes Oriane LEPORCHER** et **Claire PLATTARD, Mmes Cindy MASSENET,** et **Stéphanie BADEL** sont habilitées à signer l'ensemble des actes visés à l'article 9 du présent arrêté.

TITRE 4 : Direction FINANCES

Article 20 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe BONINO** *(à compter du 1er septembre 2018),* Directeur des FINANCES, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction, y

compris les lettres de transmission des décisions de subvention, de demandes de renseignements ou de pièces complémentaires ;
2) Sur l'ensemble des lignes budgétaires gérées par le Département :

a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir liquidation des dépenses ainsi que les certificats de paiement afférents aux lignes de subventions gérées par la Direction ;

b) les états liquidatifs des sommes dues aux organismes bancaires dans le cadre des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie ;

c) Les autorisations d'émission des commandements et des actes de poursuites adressés au comptable du département conformément à l'article R. 3342-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Général, notamment les conventions de garantie d'emprunt et les contrats de prêt, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
5) Les arrêtés relatifs à la création, à la modification, au fonctionnement et à la suppression des régies d'avances et de recettes, dont notamment ceux portant nominations des régisseurs ;
6) L'ensemble des actes relatifs à la gestion comptable en dépenses et en recettes, notamment :

- Bordereaux de mandats,
- Bordereaux d'annulation suite à rejet du Payeur,
- Certificats de ré-imputation,
- Ordres de reversement,
- Note individuelle indiquant à un Service les difficultés liées au traitement d'une pièce comptable,
- Ordres de paiement,
- Déclarations de perte,
- Bordereaux de titres,
- Liquidation des recettes,
- Attestations du caractère exécutoire des pièces dématérialisées, dont notamment les arrêtés et décisions, les délibérations, les certificats de paiement des subventions, et les états de frais de déplacement et ordres de missions.

7) Les tirages et remboursements :

a) sur emprunts ;

b) sur emprunts revolving et lignes de trésorerie ;

8) Les opérations d'arbitrage sur contrats de prêts et lignes de trésorerie ;
9) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 21 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle TABARDEL**, Chef du Service Gestion Comptable, Dette et Trésorerie, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les actes visés aux 2 b, 6, 7 et 8 de l'article 20 ;
2) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacement et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
3) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service.

Article 22 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Dominique MUNIER, Emilie CRESSON, Bernadette FEROUL, Véronique CLARET** pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, les actes visés aux 6 et 7 b de l'article 20.

Article 23 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Evelyne GIRALDON**, Chef du Service Programmation Financière, aux fins de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les actes visés au 6 de l'article 20 ;
2) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacement et autres actes

concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
3) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
4) les actes relatifs à l'instruction de demandes de subventions dans le cadre de la Subvention Globale " Fonds Social Européen " au titre de l'assistance technique, du rapport de contrôle du service fait, du rapport de contrôle des visites sur place.

Article 24 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Emmanuelle VERHOEVEN**, aux fins de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes relatifs à l'instruction de demandes de subventions dans le cadre de la Subvention Globale " Fonds Social Européen " au titre de l'assistance technique, du rapport de contrôle du service fait, du rapport de contrôle des visites sur place.

TITRE 5 : Direction de l'IMMOBILIER, des ACHATS et des MOYENS

Article 25 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Didier CHATEAU**, Directeur de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction, dont notamment les copies certifiées conformes des actes du Département ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) Toute pièce financière relative à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par la Direction ;
c) Les devis de prestations réalisées en régie relevant de son domaine de compétence.
3) Les congés annuels, autorisations d'absence, ordres de mission, frais de déplacements des agents, ainsi que tous autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
4) Tous actes relevant du domaine de compétence de la Direction, dont notamment :
a. Approbation du programme et ses modifications éventuelles des ouvrages relevant de la loi MOP, pour les procédures ne relevant pas du concours ;
b. Validation d'avant-projet sommaire (APS) et/ou d'avant-projet définitif (APD) dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne ;
c. La signature des promesses de vente et compromis de vente,
d. Les baux d'une durée n'excédant pas douze ans ;
e. Les actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens en la forme notariée ;
f. Les actes liés à la représentation du Département lors de procédures d'expropriation ;
g. Les protocoles d'accords transactionnels en lien avec des opérations portant sur des bâtiments départementaux.
5) Les dépôts de plainte.
6) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction de l' IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS ;
7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
8) Tous les actes du présent arrêté, en tant qu'ils relèvent de la compétence de la Direction de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS.

Article 26 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Michel CHAMPANHET**, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions les actes de l'article 25.

Article 27 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Catherine GARCIA,** Chef du

Service Gestion, Animation, Coordination, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

1)Les actes visés au 1 et 3 de l'article 25.
2)En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud TESTUD, Gilles VIDAL, Patrice VANNIER et Mme Anne RANU, les actes visés au 2 b de l'article 25.

Article 28 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Renaud TESTUD**, Chef du Service Construction et Maintenance des Bâtiments, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article 25.

Article 29: Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Pierre ASTRUC**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b et 3 de l'article 25.

Article 30 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Stéphanie JANOIR, Mathilde VIGOUROUX** et **MM. Jérôme GAFFODIO, Michaël MEJEAN, Pierre PATUREL, Jean-Marc MOULIN,** (recrutement en cours) et **Vincent DESPRES**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, et dans le cadre de leurs attributions, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 25.

Article 31 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Sandrine VIGNE, Laurence GRAVIER** et **Anne-Marie NOGARET**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences, les actes visés aux 1 et 2 a et b de l'article 25.

Article 32 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Cédric FERRUT** *(à compter du 4 juillet 2018)*, Chef du Service Garage Ateliers Mécaniques à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article 25.

Article 33 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Yves BLANC**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article de l'article 25.

Article 34 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. Didier CHATEAU, Michel CHAMPANHET, Gilles VIDAL et Jean Yves BLANC, délégation de signature est donnée à **MM. Jérôme MAZE, Vincent HILAIRE, Jacky DELOCHE** et **René DUFAUT** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés au 2 a de l'article 25.

Article 35 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Patrice VANNIER**, Chef du Service Commande Publique, Achats et Approvisionnements, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 3 de l'article 25.

Article 36: Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Lydie CHAZEL**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b et 3 de l'article 25.

Article 37 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Eric ALLEGOET**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, et dans le cadre de ses attributions, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 25.

Article 38 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Anne RANU**, Chef du Service Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b, 3 et 4 de l'article 25 ainsi que les actes liés à la gestion de copropriété sous la forme de syndic.

Article 39 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Marianne SALGUERO, Mme Nathalie NOYER, M. Sébastien LOUIS**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, les demandes de renseignements auprès des services des hypothèques et du cadastre et les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service.

Article 40: En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. Didier CHATEAU, Michel CHAMPANHET et de Mme Anne RANU, délégation est donnée à **Mmes Marianne SALGUERO, Nathalie NOYER** et **M. Sébastien LOUIS** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 25, les actes liés à la gestion de copropriété sous la forme de syndic.

TITRE 6 : Direction des SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES

Article 41 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe AUBERT**, Directeur SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Adjointe et du service, dont notamment les copies certifiées conformes des actes du Département ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction et le service :
   a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
   b) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par la Direction et le service ;
3) Les dépôts de plainte ;
4) Les congés annuels, autorisations d'absence, ordres de mission, frais de déplacements des agents, ainsi que tous autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
5) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 42 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle COLOMB**, Directrice adjointe et Chef du service Etudes et Usages numériques, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 41.

Article 43 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Maxime CHEVRY**, Chef du Service Ingénierie des systèmes d'informations, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 41.

Article 44 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Patrick DEYDIER**, Adjoint au Chef

de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 41.

Article 45 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, délégation est donnée à **M. Bruno TALAGAS** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 et 2 de l'article 41.

TITRE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Article 46 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Franck GARGAULT**, Correspondant Informatique et Libertés, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les formalités normales, simplifiées ou les demandes d'autorisation auprès de la CNIL, notamment les inscriptions, modifications ou suppressions des traitements de données personnelles.

Article 47 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Nadine JELTICHEF**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, toute pièce financière relative à l'engagement et à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits du code service budgétaire 260.

Article 48: L'arrêté n° 2018-268 du 29 mai 2018 est abrogé.

Article 49 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 50 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le 11 JUIL. 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Reçu à la Préfecture le 11 JUIL. 2018
Affiché en l'Hôtel du département le 11 JUIL. 2018
Identifiant de télétransmission : 157021

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

Ressources
Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

ARRÊTÉ n°2018-292

Portant délégations de signature relatives à la Commande Publique

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son L. 3221-3 ;
VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
VU l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;
VU l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics industriels ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles ;
VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;
VU l'arrêté portant organisation des services départementaux ;
VU l'arrêté n° 2018-266 du 29 mai 2018 portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1 : Les délégations prévues par le présent arrêté recouvrent la signature des actes suivants sous leur forme manuscrite et, le cas échéant, électronique :

1 - Les actes préparatoires se rapportant à la **passation** des contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

a) Envoi des avis de publication ainsi que les consultations dans le cadre d'une procédure simplifiée ;
b) Procès-verbal d'ouverture des plis ;
c) Demande de renseignement(s) complémentaire(s) au candidat ;
d) Rapport d'analyse des offres et de classement ;
e) Mise au point ;
f) Procès-verbal de négociation ;
g) Rapport de présentation au contrôle de légalité ;
h) Courrier d'attribution au candidat retenu ;
i) Courriers de rejet aux candidats non retenus ;

2 - Les **contrats** de la commande publique, c'est à dire notamment :

a) Marché public, y compris les marchés subséquents à un accord-cadre ;
b) Contrat de délégation de service public ;
c) Accord-cadre ;
d) Contrat de partenariat ;
e) Bon de commande ;
f) Envoi du contrat pour notification ;

3- Les actes **modificatifs** de la commande publique :

a) Avenant, décision de poursuivre ;
b) Marché complémentaire ;
c) Transaction ;
d) Envoi de l'acte modificatif pour notification.

4- Les actes se rapportant à l'**exécution** de la commande publique :

a) Notification de l'application de pénalité(s) ;
b) Notification de non application de pénalité(s) après autorisation de l'assemblée délibérante ;
c) Notification de résiliation ;
d) Tout acte afférent à la maîtrise d'ouvrage et/ou à la maîtrise d'œuvre, dont notamment :
   - procès-verbal des opérations préalables à la réception,
   - Proposition du maître d'œuvre pour la réception des travaux,
   - Décision de réception,
   - Décision de non-réception,
   - Procès-verbal de levée des réserves,
   - Propositions du maître d'œuvre et décision du maître de l'ouvrage relatives à la levée des réserves
e) Ordre de service emportant notamment une ou plusieurs des décisions suivantes :
- début, arrêt, reprise des prestations,
- modification du prix des prestations,
- adjonction de nouvelles prestations,
- prolongation des délais d'exécution des prestations,
f) Décision relative à la sous-traitance ;

5 – Les actes se rapportant à la **constatation** des opérations afférentes aux contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

a) Récépissé ou bordereau de réception de pli ;
b) Récépissé, bon ou état de livraison ;
c) Constat de vérification quantitative et/ou qualitative du service fait.

6 – Les **actes spécifiques** se rapportant à la passation des contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

a) Demande complémentaire dans le cadre d'un mandat donné par la commission d'appel d'offres ou la commission ad hoc ;
b) Convocation à la commission d'appel d'offres, à la commission de délégation de service public au jury de concours et à la commission ad hoc ;
c) Notifications rendues nécessaires pour l'application du code des marchés publics ou pour le déroulement des procédures de délégations de service public ;
d) Certification du caractère exécutoire du contrat.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux personnes qui suivent, en qualité de représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés ci-après :

CABINET du Président du Conseil départemental

I.1.	**Mme Christine SANTOS,** Directrice de Cabinet, les actes visés à l'article 1er à l'exception du 6
I.2.	**Mme Isabelle SEREN,** Directrice de la Communication, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
I.3.	**Mme Corine FONTANARAVA-CAPARROS,** Chargée de communication, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SEREN, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
I.4.	**M. Emmanuel PASSERIEUX,** Directeur Adjoint de Cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SANTOS, les actes visés à l'article 1er à l'exception du 6

Direction Générale des SERVICES

II.1.	**M. Christophe LAFOUX,** Directeur Général des Services, les actes visés à l'article 1
	Service Pilotage, Conseil de Gestion et Evaluation
II.2.	**M. Ludovic DUMAS,** Chef de Service, les actes visés au 5 de l'article 1
II.3.	(recrutement en cours), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic DUMAS, les actes visés au 5 de l'article 1
II.4.	**Mme Gaëtane VAN BELLEGEM,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic DUMAS, les actes visés au 5 de l'article 1
II.5.	**M. Philippe DAUTRY,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic DUMAS, les

	actes visés au 5 de l'article 1
	Direction des ARCHIVES DEPARTEMENTALES
II.6.	**Mme Corinne PORTE,** Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, et 1, 4 et 5 de l'article 1
II.7.	**M. François STEVENIN,** Directeur Adjoint, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, et 1, et 4 et 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe RESSOURCES

III.1.	**M. Antonin JIMENEZ,** Directeur Général Adjoint, les actes visés à l'article 1
	Service Etudes Juridiques et Ressources Documentaires
III.2.	**Mme Marie-Christel CHAUVET,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4, 5 et 6 de l'article 1
III.3.	**Mme Amélie HOUDART,** Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.4.	**Mme Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI** en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.5.	**Mme Blandine CARRE,** les actes visés au 5 b et c de l'article 1
III.6.	**Mme Céline PRAT,** les actes visés au 5 c de l'article 1
	Secrétariat Général
III.7.	**Mme Catherine CLERC,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.8.	**Mme Laurence LIANZON** (à compter du 3 septembre 2018), Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.9.	**Mme Annie LEDOUX,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de Mmes Catherine CLERC et Laurence LIANZON, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.10.	**Mme Margarida VARANDAS**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.11.	**Mme Mylène GABRIAC,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.12.	**Mme Mélanie CHADOURNE**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.13.	**Mme Monique CHAMOUX**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.14.	**Mme Amina VASSAS**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.15.	**Mme Naima MABLI,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.16.	**M. Philippe MOUTON**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.17.	**M. Frédéric LHOTEL**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Direction des RESSOURCES HUMAINES

III.18.	**Mme Oriane LEPORCHER**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.19.	**Mme Claire PLATTARD**, Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 en cas d'absence et d'empêchement de Mme Oriane LEPORCHER
	Service des Carrières et des Rémunérations
III.20.	**Mme Cindy MASSENET,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence et d'empêchement conjoints de Mmes Oriane LEPORCHER et Claire PLATTARD, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Service Mobilité, Formation, Recrutement
III.21.	**Mme Claire PLATTARD,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
III.22.	**Mme Sonia CLOEZ,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.23.	**Mme Martine BRET,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.24.	**M. Pascal GOUEFFIC,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article1
III.25.	**Mme Emilie BOYER,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.26.	**Mme Isabelle ESTEOULLE,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.27.	**Mme Thiphaine LYS-TESTANIERE,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Vie au Travail
III.28.	**Mme Stéphanie BADEL,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence et d'empêchement conjoints de Mmes Oriane LEPORCHER et Claire PLATTARD, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Direction des Finances
III.29.	**M. Philippe BONINO** (à compter du 1er septembre 2018), Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Immobilier, des Achats et des Moyens
III.30.	**M. Didier CHATEAU,** Directeur, les actes visés à l'article 1
III.31.	**M. Michel CHAMPANHET,** Directeur Adjoint, les actes visés à l'article 1
III.32.	**Mme Claudie MAYERAS,** les actes visés aux 1 b, 5 a et b, et 6 b de l'article 1
	Service Gestion Animation Coordination

III.33.	**Mme Catherine GARCIA,** Chef de Service, les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Construction et Maintenance des Bâtiments
III.34.	**M. Renaud TESTUD,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.35.	**M. Jean-Pierre ASTRUC**, Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.36.	**M. Jérôme GAFFODIO,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.37.	**Mme Stéphanie JANOIR**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.38.	**M. Michaël MEJEAN**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b , c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.39.	**Mme Mathilde VIGOUROUX**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.40.	**M. Pierre PATUREL**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 4 d et 5 de l'article 1
III.41.	**M. Vincent DESPRES,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 4 d et 5 de l'article 1
III.42.	**Mme Guilaine ARNAUD**, les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.43.	**Mme Sandrine VIGNE,** les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.44.	**Mme Laurence GRAVIER,** les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.45.	**Mme Anne-Marie NOGARET,** les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.46.	**Mme Bernadette CHANAL,** les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.47.	**M. Jean-Marc MOULIN**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.48.	(recrutement en cours) les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
	Service Garage Ateliers Mécaniques
III.49.	**M. Cédric FERRUT**, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 (à compter du 4 juillet 2018)
III.50.	**M. Jean-Yves BLANC,** Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.51.	**M. Vincent HILAIRE**, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.52.	**M. Jérôme MAZE**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.53.	**M. René DUFAUT,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.54.	**M. Jacky DELOCHE,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.55.	**M. Laurent VALETTE,** les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.56.	**M. Roland REYNAUD,** les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.57.	**M. Didier CHARRE,** les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Service Commande Publique, Achats, Approvisionnements
III.58.	**M. Patrice VANNIER**, Chef de Service, les actes visés à l'article 1
III.59.	**Mme Lydie CHAZEL**, Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4, 5 et 6 de l'article 1
III.60.	**M. Nicolas SAHIN,** les actes visés aux 1 a à c et g à i, 5 a et 6 de l'article 1, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 5 b et c de l'article 1
III.61.	**Mme Maëva PEREZ,** les actes visés aux 1 a à c et g à i, 5 a et 6 de l'article 1, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 5 b et c de l'article 1
III.62.	**M. Adrien LAMOUCHE**, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.63.	**M. Eric ALLEGOËT,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.64.	**M. Didier ORTIZ**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.65.	**M. Brice JOUVE,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.66.	**M. Mickaël CHAMBON,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.67.	**Mme Sandrine GAZZINI,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.68.	**Mme Kristèle LEROUGE,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.69.	**Mme Marguerite RIOU,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.70.	**Mme Stéphanie RIBES,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
	Service Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier
III.71.	**Mme Anne RANU**, Chef de Service, les actes visés aux 2 e dans la limite de 90.000 € HT et 5 de l'article 1
	Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques

III.72.	**M. Philippe AUBERT,** Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.73.	**M. Joël ROLLIN,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUBERT, les actes visés au 5 de l'article 1
III.74.	**Mme Isabelle COLOMB,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUBERT, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service des Etudes et Usages Numériques
III.75.	**Mme Isabelle COLOMB**, Directrice Adjointe et Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Ingénierie des Systèmes d'Informations
III.76.	**M. Maxime CHEVRY,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.77.	**M. Patrick DEYDIER,** Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.78.	**M. Bruno TALAGAS** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.79.	**M. Joël VOLLE,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.80.	**M. Dadi BENNOURINE,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.81.	**M. Alain MEUNIER,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 82.	**M. Olivier BUTOT,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 83.	**M. Aurélien ROCHE,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 84.	**Mme Sophie ESTEOULLE,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe ATTRACTIVITE ET TERRITOIRES

IV.1.	**Mme Emilie BRET,** Directrice Générale Adjointe, les actes visés à l'article 1 à l'exception du 6
	Service Appui Pilotage
IV.2.	**Mme Clothilde LAFAYE,** Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.3.	**Mme Marie-Christine CARTU**, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

	Direction des Territoires
IV.4.	**M. Emmanuel BUIS**, Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.5.	**Mme Christine BENOIT,** Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Relations aux Territoires
IV.6.	**Mme Christine BENOIT,** Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.7.	(recrutement en cours), en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.8.	**Mme Esther VIALLE**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.9.	**Mme Corinne AVON**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service des Sports
IV.10.	**M. Nicolas DUPUY,** Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.11.	**M. Bruno DAMIENS,** en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, et aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.12.	**M. Cédric FILLIAT,** en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, et aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.13.	**M. Thierry BAUDE,** les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Service Eau
IV.14.	**M. Jean-Luc PARAT**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.15.	**Mme Véronique MEULSON**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.16.	**M. Francis HUBERT,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Environnement et Forêt
IV.17.	**M. Christophe SAUTIERE**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.18.	**M. Didier BOULLE,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de

	l'article 1
IV.19.	**M. Dominique GUILLEMET,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.20.	**Mme Aude CATHALA,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.21.	**Mme Esther VIALLE**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Chargés de mission ENS
IV.22.	**Mme Carine HOPP,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.23.	**M. André-Claude CRUMIERE,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.24.	**Mme Wanda MOSSE** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.25.	**M. Dominique GUILLEMET,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Unité Forestiers Sapeurs
IV.26.	**M. Christophe ROCHE,** les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
IV.27.	**M. Nicolas MANEVAL**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
IV.28.	**Mme Evelyne ROBINOT,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
	Direction des Routes et des Mobilités
IV.29.	**M. Yann BACCONNIER**, Directeur, les actes visés à l'article 1 à l'exception de ceux mentionnés au 6)
IV.30.	**M. Franck STEFANINI**, Directeur Adjoint, les actes visés à l'article 1 à l'exception de ceux mentionnés au 6)
	Service Pilotage
IV.31.	**M. Alain ROLAND,** Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.32.	**M. Jean-Luc RIBES**, Adjoint au Chef de Service et Chef d'unité Commande Publique

	Budget, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.33.	**M. Xavier CHEYNEL**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.34.	**Mme Katia CHAVANT**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.35.	**Mme Aurélie VIAU,** les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Aménagement
IV.36.	**M. Laurent BRUN,** Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.37.	**M. Jean-François GRANET,** Chargé d'opérations complexes et politiques partenariales, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.38.	**M. Mike KWIECIEN,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.39.	**M. Sébastien DUFOUR,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.40.	**Mme Marianne MARTINEZ,** les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Entretien – Exploitation et gestion du domaine public
IV.41.	**M. Jean-Luc HAESSIG,** Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90 000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.42.	**Mme Karine SALGUES,** les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.43.	**Mme Isabelle RIOU**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.44.	**M. Julien SALGUERO,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.45.	**M. Eric PEYRONNET**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.46.	**M. Frédéric CASTERA**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.47.	**M. Marcel COIN** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.48.	**M. Jean-Luc SICOIT**, les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Réhabilitation et Patrimoine
IV.49.	**M. Philippe SABY,** Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.50.	**M. Michel VANNUCCI,** les actes visés 1 d dans la limite de 90.000 € et 1 a, b, c, 2, f, h, i et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.51.	**M. Dominique DUMAS,** les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.52.	**M. Jean-Rémy CHARENTUS,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.53.	**M. Philippe MARTIN**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.54.	**M. Jean-Marie AUDIGIER**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.55.	**M. Matthieu TONIN,** les actes visés au 5 de l'article 1
	Chargés de mission

IV.56.	**M. Anthony BAZIN,** chargé de mission paysage, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.57.	**M. Pascal PLANEL,** chargé de mission sécurité, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.58.	**M. Grégory REYNIER,** chargé de mission sécurité, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.59.	**Mme Laure HAILLET DE LONGPRE,** chargé de mission urbanisme et mobilités, les actes visés au 5 de l'article 1
	Unité assistance de direction/secrétariat
IV.60.	**Mme Bella BALDY,** chef d'unité, les actes visés au 5 de l'article 1
	Territoires
	Responsables de Territoire
IV.61.	**M. Dominique CEARD,** Responsable du Territoire Nord, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.62.	**M. Bernard DEBOS,** Responsable du Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.63.	**M. Lionel TORRES,** Responsable du Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
	Responsables de Territoire Adjoints
IV.64.	**M. Lionel FANIA,** Responsable du Territoire Nord Adjoint chargé des secteurs opérationnels Annonay-Tournon, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.65.	**Mme Christine BADET,** Responsable du Territoire Nord Adjointe chargée des secteurs opérationnels Le Cheylard-Saint-Agrève, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.66.	**M. Olivier EVESQUE,** Responsable du Territoire Sud-Ouest Adjoint chargé des secteurs opérationnels Les Vans-Montréal, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.67.	**M. Jean-Louis VERT,** Responsable du Territoire Sud-Ouest Adjoint chargé des secteurs opérationnels Lalevade –Montagne, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud"

	attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.68.	**M. Antoine NAUDY,** Responsable du Territoire Sud-Est Adjoint chargé des secteurs opérationnels Privas – Saint-Peray, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.69.	**M. Bernard TOUREL** Responsable du Territoire Sud-Est Adjoint chargé des secteurs opérationnels Bourg-Saint-Andéol – Le Teil, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
	Chefs d'Unité Etudes / Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art
IV.70.	**M. Jérémie MAZET**, Chef d'Unité Etudes Territoire Nord, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.71.	**M. Richard GOUYET**, Chef d'Unité Etudes Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.72.	**M. Frédéric MAURICE**, Chef d'Unité Etudes Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.73.	**M. Sébastien CHAZOT**, Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Nord, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.74.	**M. Bernard PERUCHON**, Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.75.	**M. Joseph Dominique ROBERT,** Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
	Coordonnateurs Entretien – Exploitation
IV.76.	**M. Jean-Marie ARNAUD**, Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.77.	**M. Patrice HERDALOT,** Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.78.	**M. Franck CHABANY**, Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
	Projeteurs
IV.79.	**M. Laurent ASTIC-MAZET**, Projeteur Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.80.	**M. Clément CHIFFE**, Projeteur Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.81.	**M. Christophe VEOL**, Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.82.	**M. Alexandre TRIN,** Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.83.	**M. Patrice GROSJEAN,** Projeteur Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.84.	**Mme Samia ATTAYAIBI,** Projeteur Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1

	Opérateurs Gestion du domaine public –Ouvrage d'Art
IV.85.	**M. Frédéric DEBARD**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.86.	**M. Didier VALLON,** opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.87.	**M. Didier ROCHE,** opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.88.	**M. Jean-Claude RIFFARD**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.89.	**M. Jacky CHAUSSABEL**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.90.	**M. Denis FLORENSON**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.91.	**M. Alain AOMAR**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.92.	**M. Dominique KUSTER**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.93.	**M. Hervé LAURENT**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.94.	**M. Denis GERBEAU**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Le Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.95.	**(recrutement en cours)**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.96.	**M. Jérôme HEMONIC**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel des Vans, les actes visés au 5 de l'article 1
	Chargés d'opération
IV.97.	**M. Christophe BASSIER**, Chargé d'opération secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.98.	**M. Patrick CHIFFE**, Chargé d'opération secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.99.	**M. Raymond JURDIT**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.100.	**M. Joël VALETTE**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.101.	**M. Romain PELISSIER**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.102.	**M. Fréderic CHARVILLAT** Chargé d'opération secteur opérationnel du Cheylard, les actes

	visés au 5 de l'article 1
IV.103.	**M. Jean-Luc ROCHETTE**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.104.	**Mme Anne VERNET**, Chargée d'opération secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.105.	**M. Christian MANIFACIER**, Chargé d'opération secteur opérationnel des Vans, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.106.	**M. Jean-François CHANEAC**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.107.	**M. Patrick RAOUX**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.108.	**M. Henri PROUHEZE**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.109.	**M. Michel LEVEQUE**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.110.	**M. Sylvain GARNIER**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.111.	**M. Cédric GUICHARD**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.112.	**Mme Elisabeth PERIDON**, Chargée d'opération secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.113.	**M. Daniel BARDIAU**, Chargé d'opération secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
	Responsables Entretien – Exploitation des Routes
IV.114.	**M. David BLACHIER**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.115.	**M. François DE BATTISTI**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.116.	**M. Robert ABEL**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.117.	**M. Jean-René GRAS**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.118.	**M. René MOREL**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.119.	**M. Robert OLLIER**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

IV.120.	**M. Dominique CHABANIS**, Responsable Entretien-Exploitation des routes du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.121.	**M. Frédéric LABALME**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel Les Vans. les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.122.	**M. Serge FRELET**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.123.	**M. Daniel VALLEE**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.124.	**M. Jean-Marie SYLVESTRE**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.125.	**M. Francis BAUR**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Responsables Entretien – Exploitation des Routes Adjoints
IV.126.	**M. Eric ALBERTI**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint des routes du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.127.	**M. Bernard SAUZE**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.128.	**M. Gilles MONOURY**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.129.	**M. Denis BERNARD**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.130.	**M. Romain GARDE**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Saint Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.131.	**M. Laurent CHATAIN**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Saint Agrève, à compter du 1er février 2018, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.132.	**M. Hugues JANIN**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel Le Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.133.	**M. Raphaël ALLIX**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel Le Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.134.	**M. Jean-François PHILIPPOT**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.135.	**M. Sébastien SARRAZIN**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

IV.136.	**M. Raphaël ROLLAND,** Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de la Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000€ HT et 5 de l'article 1
IV.137.	**M. Jean-Louis CHAZE**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.138.	**M. Franck SLUPCZEWSKI**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.139.	**M. Alain MATEUIL**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.140.	**M. Lionel TOMASINO**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel deMontréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.141.	**M. Frédéric PICHOT**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.142.	**M. Didier BASTIDE**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.143.	**M. Frédéric VERNET**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.144.	**M. Bruno ARSAC**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.145.	**M. Patrick CHAMP**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.146.	**M. Lucas FAY**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.147.	**M. Philippe UGUEN**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Bourg St Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.148.	**M. Jean Fréderic HELMER,** Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.149.	**M. Joël MARNAS**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel de Le Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.150.	**M. Tony NURY**, Responsable Entretien-Exploitation Adjoint du secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Direction de la Culture
IV.151.	**M. Sébastien ETIENNE,** Directeur, les actes visés au 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service du Musée et du Site d'Alba
IV.152.	(recrutement en cours), Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de

	25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien ETIENNE, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Direction BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET
IV.153.	**Mme Nelly GODONOU-DOSSOU,** Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Budget, Moyens et Logistique
IV.154.	**Mme Marie-Christine CHAUSSINAND,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe SOLIDARITES, EDUCATION ET JEUNESSE

V.1.	**Mme Géraldine MALATIER**, Directrice Générale Adjointe, les actes visés à l'article 1 à l'exception du 6
	Service Appui Pilotage
V.2.	**Mme Nathalie HALLARD**, Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
V.3.	**Mme Emeline DUPUY**, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme HALLARD, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille
V.4.	**M. Marc VOLLE,** Directeur Enfance Santé Famille, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Adjointe de la Santé et de la Famille
V.5.	**Mme le Docteur Catherine GUERITTE,** Directrice Adjointe Santé, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.6.	**Mme Isabelle HACHE**, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GUERITTE, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Adjointe de l'Enfance
V.7.	**Mme Béatrice ARGENCE,** Directrice Adjointe Enfance, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Foyer de l'Enfance
V.8.	**M. Sylvain DEDIDIER**, Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.9.	**M. Eric SEVILLA**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DEDIDIER, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.10.	**M. Michel LANG**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DEDIDIER, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Judiciaire d'Action Educative

V.11.	**M. Jean-Christophe FISCHER**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Autonomie, des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
V.12.	**M. Marc-François DUCROUX**, Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.13.	**Mme Isabelle GOURDON**, Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Établissements
V.14.	**Mme Magaly COCLET**, Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et de Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Gestion des Droits et Prestations
V.15.	**M. Christian CHALBOS**, Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.16.	**Mme. Nadège TERRASSE,** Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200 000 € HT, et en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. DUCROUX et CHALBOS et Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Domicile et Coordination
V.17.	**Mme Florence ALBOUY**, Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et Mme GOURDON les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
V.18.	**Mme Alice JARDIN**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Insertion
V.19.	**Mme Aline BOURGEAT**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.20.	**Mme Carol PEYRONNET,** en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOURGEAT, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Action sociale et Logement
V.21.	**Mme Brigitte PION**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Nord
V.22.	**Mme Catherine RAZE**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.23.	**Mme Guillemette DE GAUDEMAR**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.24.	**M. Philippe DEPIERRE-ETHUIN**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.25.	**Mme Annouck FLACHER**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.26.	**Mme Jocelyne THOMASSIN-GILLY**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

V.27.	**Mme Elisabeth IQUEL**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Centre
V.28.	**Mme. Clarisse VIALLE,** Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.29.	**M. Emmanuel COURTIAL**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.30.	**Mme Sylvie GAILLARD**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.31.	**Mme Evelyne NAVARRO**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.32.	**Mme Béatrice QUENARD**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.33.	**Mme Isabelle JOLY**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Sud-Est
V.34.	**Mme Anne-Claire CAMPESE**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.35.	**M. Bruce LARRIEU**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.36.	**Mme Sandra MAHIEDDINE-SAOULI**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.37.	**Mme Anne-Marie ORIVELLE**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.38.	**Mme Mireille BUREL**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.39.	**M. André ARIOTTI**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.40.	**Mme Mathilde BERGER,** Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Sud-Ouest
V.41.	**Mme Ginette GOURDON**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.42.	**M. Matthieu COQUEREL**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.43.	**Mme Sylvianne MUNCHIANDO,** Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.44.	**M. Jean-François FARGIER**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.45.	**Mme Véronique DERRIEN**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.46.	**Mme Véronique COMMARMOT**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE
V.47.	**Mme Catherine BERNE,** Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Education

V.48.	**Mme Martine JOUAN,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BERNE, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT
V.49.	**M. Vincent FRANSIOLI - BORGNA,** les actes visés aux 1 b, c, d, f et 5 de l'article 1
V.50.	**Mme Laurence PREST,** les actes visés au 5 de l'article 1
V.51.	**M. Sébastien BOURDILLON,** les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Jeunesse et Vie Associative
V.52.	**Sophie RIBES LASSALLE,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BERNE, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 200.000 € HT

Article 3 : Les agents de la Direction des Routes figurant à l'annexe de ce présent arrêté ont délégation de signature, en qualité de représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés à l'article 1 – 5 a) et b) (Récépissé ou bordereau de réception de pli - Récépissé, bon ou état de livraison).

Article 4 : L'arrêté n° 2018-266 du 29 mai 2018 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 6: Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le 11 JUIL. 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 11 JUIL. 2018
Affiché en l'Hôtel du département le 11 JUIL. 2018
Identifiant de télétransmission : 157023

Département de l'Ardèche liste des agents de la Direction des Routes et des Mobilités (DRM)

Qualité (libellé)	Nom usuel de l'agent	Prénom de l'agent	Fonction (libellé)	Structure hiérarchique (libellé)	Structure hiér. niv-1 (libellé)
MADAME	ALLARD-CHALANCON	JOSIANE	SECRETAIRE COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	ARNAUD	CHRISTINE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BADET LARTIGAU	CHRISTINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BALDY	BELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	BANASZEK-RIBEIRO	MARTINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BARD	JOCELYNE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BARDIAU	CATHERINE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BURIEZ	LYDIE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHABERT	NOEMIE	APPRENTI	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	CHAMBLAS	FABIENNE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAVANT	KATIA	TECHNICIEN PROGRAMMATION	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COMBE	PASCALE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COUTAS	NATHALIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FAURE	BERNADETTE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FAURE	JACQUELINE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	FINOT	NADINE	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FRECHET CARREYRE	SONIA	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	GERLAT	GUILHAINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	HAILLET DE LONGPRE	LAURE	ANIMATEUR DEVELOPPT DURABLE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	HENRI	AMANDINE	ASSISTANT COORDINAT COMMUNICAT	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LANCELLE	KARINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARC	CAROLE	AGENT D'ENTRETIEN	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARC	CAROLE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	MARCHIAL	MAGALI	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARTINEZ	MARIANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	METAUD	MIREILLE	ASSISTANT DE GESTION DU PATRIMOINE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MEUNIER	CELINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	NEANT	ANNIE	ASSISTANT DE GESTION COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PARAME	ANNE-MICHELE	COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PECH	SYLVIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PERIDON	ELISABETH	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MADAME	PIVATO	SANDRINE	COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PREMAILLON	LAURENCE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MADAME	RIOU	ISABELLE	CHARGE DOMAINE GDP	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	ROLLAND	LAËTITIA	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	SABATIE	CATHERINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	SALGUES	KARINE	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VERNET	ANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	VIALLET	STELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VIAU VIBOU	AURELIE	CHARGE DE PROGRAMMATION ROUTES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VINCENT	CAROLINE	CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ABEL	ROBERT	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALBERTI	ERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALLEGRE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLEYSSON	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLIX	RAPHAEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ANDRE	RICHARD	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ANGELI	BERNARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	AOMAR	ALAIN	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ARNAUD	JEAN-MARIE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ARSAC	BRUNO	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ASTIC MAZET	LAURENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ASTIER	JEAN-MARIE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	AUDIGIER	JEAN MARIE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AUTERNAUD	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	AUZAS	SAMUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AYMARD	DOMINIQUE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BACCONNIER	YANN	DIRECTION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	BARBALAT	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARDIAU	DANIEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BARE	PATRICE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARJON	REMY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BASSIER	CHRISTOPHE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BASTIDE	DIDIER	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BAUR	FRANCIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BAZIN	ANTHONY	CHARGE DE MISSION PAYSAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	BEAU	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BECAMEL	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BELIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	BELOT	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BENOIT	JEAN-CLAUDE	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BEOLET	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BERNARD	DENIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BERNARD	MARC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BILLON	BAPTISTE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHE	JEAN MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHE	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	ALAIN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHIER	PATRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLANC	BERNARD	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BLANC	FLORENT	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BLANC	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BLANCARD	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOGY	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BONNET	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BORCIER	STEPHANE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BORDET	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BOSC	JERÔME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOSTEL	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUGARON	EDDY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOULLE	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BOURRILLON	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUSBA	NOURDINE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOZZETTO	MATTHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BREYSSE	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BREYSSE	JEAN-MARIE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BRUN	LAURENT	CHEF DE SERVICE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAILLARD	JEAN PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CAMPOY	DOMINIQUE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CARLE	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CARTU	CHRISTIAN	CHARGE DOMAINE COMPTA BUDGET	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CASTERA	FREDERIC	TECHNICIEN ENTRETIEN EXPLOIT	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAYRIER	JEROME	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CEARD	DOMINIQUE	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE JEAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE PAUL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHABANAS	CHRISTOPHE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHABANIS	DOMINIQUE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANIS	LIONEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANY	FRANCK	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAILLAN	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHALAMET	DENIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHALIAS	JEAN CLAUDE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMBON	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	DIDIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMP	PATRICK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHANAL	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHANEAC	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHANUT	YVES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAPUIS	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAREL	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAREL	SYLVAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHARENTUS	JEAN-REMY	CHARGE OPERATION OA	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHAREYRE	GHISLAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHARVILLAT	FREDERIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHASTAGNIER	MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHATAIN	LAURENT	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAUSSABEL	JACKY	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAZE	JEAN LOUIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAZOT	SEBASTIEN	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHEVRET	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHEYNEL	XAVIER	CHARGE DE PROGRAMMATION ROUTES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHIFFE	CLEMENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHIFFE	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHIFFLET	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	CHOUPIN	FREDERIC	OPERATEUR GRAPHIQUE ROUTE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CLAIR	MATTHIAS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CLAUZON	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLAVEL	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLOT	FRANCIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COIN	MARCEL	TECHNICIEN ENTRETIEN EXPLOIT	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COMBE	JEAN MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBE	PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBOROURE	GILBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CONDOR	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CONVERS	SEBASTIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COSTECHAREYRE	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COTTIN	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COUDENE	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COUDENE	YANNICK	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COULOMB	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COULOMB	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CROZE	SAMUEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DEBARD	FREDERIC	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DE BATTISTI	FRANCOIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DEBOS	BERNARD	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DE CECCO	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEGAUGUE	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEJOUX	STEPHANE	CONDUCTEUR EQUIPES PÔLE INFRA	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DELARBRE	ALAIN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DELAYGUE	DAVID	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DELMASURE	JULIEN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DESGACHES	JEAN LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DJELLALI	MOHAMED	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DOUSSE	LILIAN	CHEF DE CHANTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DOUTTE	MAXIME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFAUD	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFOUR	GUY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DUFOUR	SEBASTIEN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DUGAS	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUGAT	MAXIME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUMAS	DOMINIQUE	TECHNICIEN LABORATOIRE ROUTE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DUPIN	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DURAND	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DURAND	RAPHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUSSAUD	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ESTEOULE	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	EVESQUE	OLIVIER	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	EXBRAYAT	PERCEVAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FABRE	HUGUES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FABRE	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FABRE	OLIVIER	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FANIA	LIONEL	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FAURE	DAMIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FAURE	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FAURE	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FAURE	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FAY	DANIEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FELIX	PATRICK	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FEMENIA	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FIALON	PHILIPPE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FIORI	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FLORENSON	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FLORENSON	GUY	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FOMBONNE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FONTANEL	PASCAL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FORT	JEAN-ROGER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FOUREL	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRAISSE	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRANCHI	JOËL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FRELET	SERGE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GAILHOT	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GAILLARD	DIDIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GARDE	ROMAIN	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GARNIER	JOCELIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARNIER	SYLVAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST

MONSIEUR	GARONNAT	JACQUES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GAY	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GERARD	FRANCK		ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GERBEAU	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIANGIORDANO	JEAN-PIERRE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIBERT	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GOUMAT	ROLAND	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GOUYET	RICHARD	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GRANET	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GRANGE	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRANGEON	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAS	JEAN RENE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAY	NORBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GROSJEAN	PATRICE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GUICHARD	CEDRIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GUIGON	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUILLOT	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	HAESSIG	JEAN-LUC	CHEF DE SERVICE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HAON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HELMER	JEAN-FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	HEMONIC	JEROME	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HERDALOT	PATRICE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	ALAIN	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO FERNAND	OPERATEUR DE LABORATOIRE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HUGUET	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JANIN	HUGUES	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JAROUSSE	ARNAUD	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JARRY	BENOIT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JEAN	GERARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JEANGRAND	MATHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JOUFFRE	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOURDAN	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JULIEN	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	JURDIT	RAYMOND	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	KUSTER	DOMINIQUE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	KWIECIEN	MIKE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LABALME	FREDERIC	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LABROT	NICOLAS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	HERVE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	JEAN-CLAUDE	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEGRAND	JEAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LESPINASSE	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEUFROY	CORENTIN	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LEVEQUE	MICHEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEVEQUE	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEYDIER	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	LEYNAUD	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEYNAUD	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LIABERT	BENOIT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUCHE	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUIS	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LUCAS	JEAN FRANCOIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAGALDI	BORIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MANIFACIER	CHRISTIAN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARGIRIER	CYRILLE	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MARI	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARION	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MARNAS	JOEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	ALEXIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARTIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MARTIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	PHILIPPE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MATEUIL	ALAIN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHIEU	FLAVIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHIEU	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAURICE	FREDERIC	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MAURINES	DAMIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST

MONSIEUR	MAZET	JEREMIE	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MEJEAN	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MICHAUD	MAXIME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MICHELAS	JACKY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MIRMAN	LUC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOHAMMEDI	MEHDI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOMMEE	MICHAËL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MONNOURY	GILLES	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MONTABONNEL	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MOREL	RENE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOULIN	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOULIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	NAUDY	ANTOINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	NURY	TONY	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	OLLIER	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	ROBERT	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PAILHES	JULIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PAILHES	LAURENT	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PELISSIER	ROMAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PENA	JOSE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEREIRA	JOSE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PERENO	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PERUCHON	BERNARD	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PETIT	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PEUDEVIN	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEYRONNET	ERIC	TECHNICIEN ENTRETIEN EXPLOIT	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PHILIPPOT	JEAN-FRANCOIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PHILIPPOT	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PICHOT	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PINEDE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PIQUET	PATRICK	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PLANEL	PASCAL	MISSION SECURITE ROUTES	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	PLANTIN	PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POINARD	LIONEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PONOT	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POURRET	DAVID	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PROUHEZE	HENRY	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	RANC	HERVE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RAOUX	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RAOUX	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	REDON	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RENE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RESSAYRE	FRANCIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	REYNIER	GREGORY	MISSION SECURITE EXPERT TECHN	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	RIBES	JEAN LUC	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RICHARD	GUY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RIFFARD	GERALD	CONDUCTEUR EQUIPES PÔLE INFRA	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RIFFARD	JEAN-CLAUDE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHAS	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROCHE	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHE	JEAN-MARC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHETTE	JEAN LUC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	RODIER	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROLAND	ALAIN	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROLLAND	RAPHAEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROURE	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROURESSOL	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROUSSET	ROBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROUSSIN	JEROME	CHARGE DE GESTION PROCEDURE REGLEM	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROUX	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	RUIS	JULIEN	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SABY	PHILIPPE	CHEF DE SERVICE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SALGUERO	JULIEN	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SANCHEZ	HUGO	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SAN NICOLAS	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SARRASIN	SEBASTIEN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SAUZE	BERNARD	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SEGEALET	LANDRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERAYET	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERROUL	YOHAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SICOIT	JEAN LUC	CHEF DE CHANTIER	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE

MONSIEUR	SLUPCZEWSKI	FRANCK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	STEFANINI	FRANCK	DIRECTION ADJOINTE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	SYLVESTRE	JEAN MARIE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TARDIEU	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TAVENARD	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TERME	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTUT	ERIC	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TEYSSIER	LILIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TEYSSIER	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	TOMASINO	LIONEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TONIN	MATTHIEU	CHARGE DOMAINE CHAUSSEE ROUTES	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TORRES	LIONEL	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TOUREL	BERNARD	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TRIBALLI	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TRIN	ALEXANDRE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TRUCCHI	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	UGUEN	PHILIPPE	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JOEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALLEE	DANIEL	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALLON	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALLON	JEAN-PAUL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALSECCHI	BRUNO	TECHNICIEN SIG-BDR ROUTE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VANNUCCI	MICHEL	CHARGE DOMAINE OUVRAGE ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VASCHALDE	DAVID	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VENISSAC	GILBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VEOL	CHRISTOPHE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VERNET	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VERT	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VERT	JEAN-LOUIS	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VEYRENC	LIONEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VIALLE	MIKAEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VIALLET	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VICTOIRE	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VIGNAL	DENIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VIGNE	RENE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VINCENT	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIOUGEAS	TIMOTHEE	TECHNICIEN CONCEPTION OUVR ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VOLLE	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	WEBER	PATRICK	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Elisabeth AUDIGIER
Direction générale des Services
Direction des Archives départementales
Place André-Malraux
07000 PRIVAS
Tél : 04.75.66.98.00
eaudigier@ardeche.fr

Direction Générale des Services DGA
Archives Départementales

DÉCISION n°2018-293

Portant fixation des tarifs de vente promotionnelle des publications des Archives départementales de l'Ardèche

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-2 5° et L3332-2 1°,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil général n°3.11.1 du 4 juillet 2011 créant et fixant les tarifs de vente des ouvrages publiés par les Archives départementales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°6.3.1 du 10 juillet 2017, notamment son paragraphe 14. donnant délégation au Président du Conseil départemental pour modifier, ajuster et actualiser les tarifs des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant la vente promotionnelle de certains ouvrages, publiés par les Archives Départementales, organisées lors des journées européennes du patrimoine les 15 et 16 septembre 2018,

DECIDE

Article 1 : Les ouvrages, dont la liste est annexée à la présente, seront vendus avec un rabais exceptionnel de 50 % lors des journées européennes des 15 et 16 septembre prochain.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux ainsi que Madame la Directrice des Archives Départementales sont chargés de la mise en oeuvre de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Privas le 10 juillet 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

numéro télétransmission 157029

Reçu à la Préfecture le 10 juillet 2018
Affiché en l'Hôtel du département le

10 JUIL. 2018

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

Ressources
Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

ARRÊTÉ n°2018-297

Portant nomination du délégué à la protection des données

LE PRESIDENT,

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment ses articles 37 à 39 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Est désigné, en qualité de délégué à la protection des données au sens du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 susvisé :

M. Franck GARGAULT

Téléphone : 06.43.57.90.83
Télécopie : 04.75.66.77.78
E-mail : fgargault@ardeche.fr

Adresse administrative :
Département de l'Ardèche

Hôtel du département – La Chaumette
BP 737 – 07007 PRIVAS cedex

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé puis, publié au recueil des actes administratifs du département ainsi que sur le site internet du Département de l'Ardèche.

Article 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux et l'intéressé sont, chacun pour ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas le 27 JUIL. 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

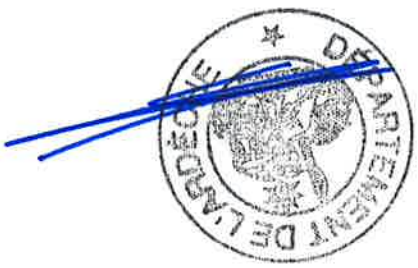

Reçu à la Préfecture le 27 JUIL. 2018
Affiché en l'Hôtel du département le 27 JUIL. 2018
Identifiant de télétransmission : n° 157050

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités, Education, Jeunesse

Dir Appui et Pilotage DGASEJ

Appui et Pilotage DGASEJ

Kheira TOURNEUR
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.78.69
ktourneur@ardeche.fr

DÉCISION n°2018-299

PORTANT ADHESION AU GROUPEMENT NATIONAL DES ANIMATEURS EN GERONTOLOGIE

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 5.20.1 du 7 novembre 2016 portant sur l'adhésion au groupement national des animateurs en gérontologie et l'ouverture de sa plateforme « Culturavie »,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1 du 10 juillet 2017 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment son paragraphe 7,

Vu le budget départemental 2018,

Considérant que l'association nationale des animateurs en gérontologie assure l'ouverture d'une plateforme de contenu d'animation en faveur des établissements d'hébergement pour personnes âgées du Département,

Considérant que le Département souhaite favoriser les pratiques innovantes et culturelles en faveur des publics accueillis dans les établissements pour personnes âgées,

Considérant que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental.

DECIDE

Article 1 : Le Département renouvelle son adhésion au groupement national des animateurs en gérontologie pour l'année 2018.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux ainsi que la Directrice Générale Adjointe Solidarités, Education, et Jeunesse sont chargés de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Privas le 18 juillet 2018

Le Président,

Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 30 JUIL. 2018

Affiché en l'Hôtel du département le 30 JUIL. 2018

Identifiant = 157070

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités, Education, Jeunesse

Dir Appui et Pilotage DGASEJ

Appui et Pilotage DGASEJ

Kheira TOURNEUR
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.78.69
ktourneur@ardeche.fr

DÉCISION n°2018-300

PORTANT ADHESION AU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE SYSTEME D'INFORMATION DE SANTE RHONE-ALPES (GCS SISRA)

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 5.4.1 du 25 juin 2015 portant sur l'adhésion au groupement de coopération sanitaire des systèmes d'information de santé Rhône-Alpes,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1 du 10 juillet 2017 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment son paragraphe 7,

Vu le budget départemental 2018,

Considérant que le GCS SISRA met à disposition du Département de l'Ardèche l'application informatique « Viatrajectoire » qui permet d'informatiser et de numériser la demande unique d'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, favorisant ainsi la fluidité du parcours entre l'usager et ses proches aidants, le médecin traitant, l'hôpital et l'établissement,

Considérant que le Département de l'Ardèche souhaite soutenir la dématérialisation des demandes d'entrée en établissement afin de favoriser la coordination des parcours des personnes âgées, faciliter les démarches pour les familles et les professionnels, et améliorer la gestion des listes d'attentes et des demandes,

Considérant que l'adhésion du Département à ce groupement présente à cet égard un intérêt départemental.

DECIDE

Article 1 : Le Département renouvelle son adhésion au Groupement de coopération sanitaire SISRA pour l'année 2018.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux ainsi que la Directrice Générale Adjointe Solidarités, Education, et Jeunesse sont chargés de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Privas le 18 juillet 2018

Le Président,

Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 30 JUIL. 2018

Affiché en l'Hôtel du département le 30 JUIL. 2018

Identifiant = 157074

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités, Education, Jeunesse

Dir Appui et Pilotage DGASEJ

Appui et Pilotage DGASEJ

Kheira TOURNEUR
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.78.69
ktourneur@ardeche.fr

DÉCISION n°2018-301

PORTANT ADHESION AU CLUB VIATRAJECTOIRE

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 5.2.1 du 30 novembre 2015 portant sur l'adhésion au Club Viatrajectoire,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1 du 10 juillet 2017 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment son paragraphe 7,

Vu le budget départemental 2018,

Considérant que le Club Viatrajectoire offre au Département un soutien dans le déploiement et pilotage de l'application Viatrajectoire (dossier unique et dématérialisé de demande d'entrée en EHPAD), il permet l'accès à des services et outils complémentaires,

Considérant que le Département de l'Ardèche est en charge du déploiement et de l'administration de l'application Viatrajectoire pour les acteurs du territoire concernés par ce dispositif (établissements médico-sociaux, usagers, médecin, famille, hôpitaux),

Considérant que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental.

DECIDE

Article 1 : Le Département renouvelle son adhésion au Club Viatrajectoire pour l'année 2018.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux ainsi que la Directrice Générale Adjointe Solidarités, Education, et Jeunesse sont chargés de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Privas le 18 juillet 2018

Le Président,

Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 30 JUIL. 2018

Affiché en l'Hôtel du département le 30 JUIL. 2018

Identifiant = 157084

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités, Education, Jeunesse

Dir Appui et Pilotage DGASEJ

Appui et Pilotage DGASEJ

Kheira TOURNEUR
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.78.69
ktourneur@ardeche.fr

DÉCISION n°2018-302

PORTANT ADHESION A FRANCE SILVER ECONOMIE

LE PRESIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 5.24.1 du 30 novembre 2015 portant sur l'adhésion à France Silver Economie,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1 du 10 juillet 2017 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment son paragraphe 7,

Vu le budget départemental 2018,

Considérant que France Silver Economie assure le portage d'un réseau national d'acteurs pour développer l'expertise autour de nouvelles opportunités de développement économique dans le secteur du maintien à domicile et des réponses aux besoins nouveaux des retraités,

Considérant que le Département, au travers des dispositifs de la loi du 28 décembre 2015 pour l'adaptation de la société au vieillissement, prévoit dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de soutenir les solutions innovantes de maintien à domicile et de services en faveur des personnes âgées,

Considérant que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental.

DECIDE

Article 1 : Le Département renouvelle son adhésion à France Silver Economie pour l'année 2018.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux ainsi que la Directrice Générale Adjointe Solidarités, Education, et Jeunesse sont chargés de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Privas le 18 juillet 2018

Le Président,

Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 30 JUIL. 2018

Affiché en l'Hôtel du département le 30 JUIL. 2018

Identifiant = 157188

ardèche
LE DEPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

ARRETE n° 2018-305
Portant composition d'une commission d'information et de sélection d'appel à projet, conjointe Préfecture de l'Ardèche et Conseil Départemental de l'Ardèche, dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux

LE PREFET DE L'ARDECHE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3, L. 313-4 et R. 313-1, R. 313-2-2, R. 313-2-3, R. 313-2-4, R. 313-2-5 ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de l'Ardèche du 08 janvier 2018 approuvant le calendrier prévisionnel des appels à projets ;

VU les désignations de leurs représentants, effectués par le Préfet de l'Ardèche et par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche, pour siéger en qualité de membres à la commission de sélection ;

VU l'arrêté n° 2017-1 du 8 août 2017 portant composition d'une commission de sélection d'appels à projets, conjointe Préfecture de l'Ardèche et Conseil Départemental de l'Ardèche, dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médicaux sociaux ;

SUR proposition des organismes concernés ;

SUR propositions de Monsieur le Préfet de l'Ardèche et du Président du Conseil départemental ;

ARRETE

Article 1er : La commission de sélection pour l'examen des dossiers d'appels à projets sociaux et médico-sociaux, conjointe auprès de la Préfecture de l'Ardèche et du Département de l'Ardèche, est composée comme suit :

1°) Membres avec voix délibérative :

a) Représentants du Conseil Départemental de l'Ardèche :

- Le Président du Conseil Départemental, représenté par **M. Denis DUCHAMP**, vice-président en charge de la protection de l'enfance et de la lutte contre la précarité, **CO-PRESIDENT de la commission**, titulaire
- **Mme Sylvie DUBOIS**, conseillère départementale déléguée à la famille, à la parentalité et à la solidarité internationale, titulaire
- **Mme Dominique PALIX**, conseillère départementale spéciale auprès du Président déléguée aux politiques d'insertion, titulaire

b) Représentants de la Préfecture de l'Ardèche :

- Le Préfet du Département de l'Ardèche, représenté par **M. Laurent LENOBLE**, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ardèche, **CO-PRESIDENT de la commission**, titulaire
- **Mme Véronique DOMONT BOULIER,** Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Drôme Ardèche, titulaire, nommée sur proposition du directeur régional de la PJJ Auvergne Rhône Alpes, par délégation du Garde des Sceaux, où son représentant.
- **Mme Valérie-Anne GUILLAUME**, Conseillère technique - Service Lutte contre les Exclusions – DDCSPP, titulaire

c) Représentants des usagers :

- Représentants d'associations participant à l'élaboration du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées :

  M. Gaëtan HAMON, Représentant de l'association Foyer Jeune Privadois, titulaire ;
  M. Thomas DERVIN, Représentant de SOLIHA, titulaire
  Mme Séverine JARJAT, Représentante de SOLIHA, suppléante

- Représentants d'associations ou personnalités œuvrant dans le secteur de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance :

  Mme Mariane RAMBAUD, Représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ardèche, titulaire

  M. Cédric TIJSSELING, Représentant de l'Association des Foyers Educatifs Romanais-Matter, directeur de service.

2°) Membres avec voix consultative :

a) Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil :

- **M. LE CHEVALIER BOISSEL**, Responsable Association ALVA, titulaire

- **M. PONTON Jean Pierre**, administrateur de l'AIA, titulaire

b) Deux personnalités qualifiées :

- **M. Jean-Pierre MATRANGAT**, ancien directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse, titulaire
- **M. Daniel COMAS**, ancien directeur enfance santé famille du Conseil Général de l'Ardèche, titulaire

c) Au plus deux représentants d'usagers spécialement concernés :

d) Au plus quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers des autorités compétentes :

- **M. Marc VOLLE**, Directeur Enfance Famille Santé – Département de l'Ardèche, titulaire
- **M. Philippe DEPIERRE-ETHUN**, Chef de service Enfance, Direction territoriale d'action sociale Nord – Département de l'Ardèche, titulaire
- **Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial** de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Drôme Ardèche, ou son remplaçant, titulaire
- **M. Arafat BEN-BOUBAKER**, Conseiller Technique – structuration des services Direction Régionale de la Protection judiciaire de la Jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire
- **Mme Béatrice ARGENCE**, directrice adjointe enfance santé famille-Département de l'Ardèche, suppléante
- **Mme Amélie HOUDART**, chef adjoint du service études juridiques et ressources documentaires, suppléante

Article 2 : Le mandat des personnes mentionnées au 1° et 2° a) de l'article 1er est de trois ans. Il est renouvelable.

Article 3 : Le quorum de la commission est atteint lorsque la moitié au moins des membres ayant voix délibérative sont présents ou ont donné mandat.

Article 4 : L'arrêté n° 2017-1 du 8 août 2017est abrogé.

Article 5 : Le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et le Préfet de l'Ardèche sont chargés de la notification et de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et de la Préfecture.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Fait à PRIVAS, le 03 AOUT 2018

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
DE L'ARDECHE ,

Laurent UGHETTO

LE PREFET DE L'ARDECHE,

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Laurent LENOBLE

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
- 3 AOUT 2018

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités, Education, Jeunesse

Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

CHANTAL VERNET - DIRECTION AUTONOMIE PERSONNES AGEES/PERSONNES HANDICAPEES 04.75.64.66.28
cvernet@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2018-308

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE RETRAIT D'AGREMENT RELATIVE A L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES ADULTES

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L441-1 et suivants;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R 441-1 et suivants;

VU le règlement départemental d'accueil familial ;

VU l'arrêté n°2015-86 du 4 mai 2015 portant composition de la Commission Consultative de Retrait d'Agrément relative à l'accueil familial des personnes âgées et handicapées adultes

SUR PROPOSITION de la Directrice Générale Adjointe « Solidarités Education Jeunesse»;

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commission Consultative de Retrait des Agréments délivrés aux accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées adultes instituée par l'article L 441-2 du code de l'action sociale et des familles comprend six membres.

ARTICLE 2 : La présidence en est assurée par Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant.

ARTICLE 3 : Sont désignés membres de la commission :

- Deux représentants du Département :

Titulaire : Mme Martine FINIELS, Vice-Présidente, en charge de la santé, de l'autonomie des séniors et des personnes en situation de handicap,

Suppléant: M. Denis DUCHAMP, Vice-Président, en charge de la protection de l'enfance et de la lutte contre la précarité,

Titulaire : Mme Florence ALBOUY, Chef du service Domicile et Coordination,

Suppléant : M. Marc-François DUCROUX, Directeur de l'Autonomie des personnes âgées et personnes handicapées,

- Deux représentants qualifiés dans le domaine de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées et handicapées :

Titulaires :

Mme Natascha LEONARD, représentant l'Ehpad Les Lavandes de Cruas

Mme Anne-Marie ORIVELLE, Médecin Territorial DTAS Sud Est

Suppléants :

M.Lionel WILZIUS, représentant la Maison de retraite Le Charnivet de St Privat

Mme Elisabeth IQUEL, chef de service Autonomie DTAS Nord

- Deux représentants des associations et organisations représentant les personnes âgées et des associations représentant les personnes handicapées et leurs familles :

Titulaires :

Mme Elisabeth CHAMBERT, représentant l'ADAPEI

M. Roger MAZELLIER, représentant ALMA ARDECHE

Suppléants :

Mme Claudine ROSSETTI, représentant l'UNAFAM

Mme Anne BOURDELLES, représentant le CDCA

ARTICLE 4 : Le mandat des membres de la commission consultative est fixé à trois ans renouvelables. Durant ce mandat, en cas de démission de ses fonctions ou arrêt de son activité d'accueillant familial, chaque membre s'engage à en informer le Président du Conseil départemental par écrit. Celui-ci procédera à la désignation d'un nouveau membre.

ARTICLE 5 : Les membres de la commission sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le Code Pénal.

ARTICLE 6 : L'arrêté n°2015-86 du 4 mai 2015 portant composition de la Commission Consultative de Retrait d'Agrément relative à l'accueil familial des personnes âgées et handicapées adultes est abrogé.

ARTICLE 7 : Le Président du Conseil départemental, Le Directeur Général des Sevices, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon - 184, rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03, dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Fait à Privas le 0 3 AOUT 2018

Le Président,

Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 0 3 AOUT 2018

Affiché en l'Hôtel du département le 0 3 AOUT 2018

Identifiant de télétransmission : n° 157258.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Ressources

Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires

Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2018-310

Portant désignation d'instructeurs dans le cadre de procédures d'appel à projet social ou médico-social

LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 ;

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 313-5 et R.313-5-1 ;

VU la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO, en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Sont désignés en qualité d'instructeurs pour vérifier la régularité administrative et la complétude des dossiers de candidatures et analyser les projets dans le cadre de la procédure d'appel à projet visant en la création de 70 places d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) à moyens renforcés et de 35 places en Service Accompagnement Progressif en Milieu Familial (SAPMF) :

- Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI, chargée d'études juridiques

Et

- Nathalie HALLARD, chef du service appui pilotage

Article 2 : Le Président du Conseil départemental et le Préfet de l'Ardèche sont chargés de la notification et de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché à l'Hôtel du département.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Fait à Privas le 03 AOUT 2018

Le Président,

Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 03 AOUT 2018

Affiché en l'Hôtel du département le 03 AOUT 2018

Identifiant de télétransmission : n° 157307

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

Ressources
Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

ARRÊTÉ n°2018-313

Fixant les jours de fermeture administrative des services départementaux

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3 ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date 10 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté n°2018-134 du 6 mars 2018 fixant les jours de fermeture administrative des services départementaux ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 juin 2018 ;

CONSIDERANT les ponts bloqués de la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Les jours de fermeture des services départementaux, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, sont les suivants :

- **Lundi 24 décembre 2018** (veille de Noël)
- **Lundi 31 décembre 2018** (veille du jour de l'an)
- **Vendredi 31 mai 2019** (lendemain de l'Ascension)

Article 2 : Ces jours sont à prendre soit en congés annuels soit en jours de réduction du temps de travail.

Article 3 : L'arrêté n°2018-134 du 6 mars 2018 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux,
- et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03,

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 5 : Le Directeur Général des Services départementaux et les intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le 22 AOUT 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 22 AOUT 2018
Affiché en l'Hôtel du département le 22 AOUT 2018
Identifiant de télétransmission : 157575

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

Ressources
Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

ARRÊTÉ n°2018-314

Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Attractivité et Territoires

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;

Vu l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

VU l'arrêté n° 2018-175 du 21 mars 2018 portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Attractivités et Territoires;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Emilie BRET**, Directrice Générale Adjointe ATTRACTIVITE ET TERRITOIRES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction Générale Adjointe :
   a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des recettes et dépenses ;
   b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
3) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction Générale Adjointe;
4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous son autorité ;
5) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
6) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont les dépôts de plainte, à l'exclusion de ceux permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquérir un caractère définitif ;
7) Tous les actes énumérés par le présent arrêté.

TITRE 1: Service Appui Pilotage

Article 2 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Clothilde LAFAYE**, Chef du Service Appui Pilotage, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction Générale Adjointe :
   a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des recettes et dépenses ;
   b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
3) Les congés annuels des agents ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous son autorité.

TITRE 2 : Direction des TERRITOIRES

Article 3 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Emmanuel BUIS**, Directeur des TERRITOIRES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants relevant de la Direction :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement de la Direction, dans la limite :
   a) Des lettres de transmission des décisions de subvention, dont les accusés de réception de dossiers incomplets pour ce qui concerne les demandes de subvention ;
   b) Des lettres de demandes de renseignements ou de pièces complémentaires ;
   c) Des lettres aux pétitionnaires attestant de la réception des dossiers complets de demandes de subvention, ou de notification de rejet desdites demandes en application du règlement départemental ;
   d) Des bordereaux de transmission ;
   e) Des copies certifiées conformes des actes du Département ;
   f) Des réponses à des demandes de renseignements ne portant pas engagement du Département ;
   g) Des réponses aux notaires attestant que les biens en vente ne sont pas compris dans une zone

de préemption Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;

h) Des demandes d'avis des collectivités, organismes et autorités, prévus dans le cadre de la mise en œuvre des procédures liées à l'aménagement foncier agricole et forestier et à la règlementation des boisements.

i) Des réponses positives à des demandes de dérogation des collectivités-maîtres d'ouvrages (ou pétitionnaires) pour engager des travaux avant l'obtention des subventions ;

j) Des réponses positives à des demandes des collectivités-maîtres d'ouvrages (ou pétitionnaires) concernant la prolongation de durées de validité des subventions.

2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :

a) Les attestations de services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir ordonnancement des dépenses ;

b) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;

c) Les promesses de vente et les actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières ;

d) Les conventions ou actes visant à la mise à disposition du Département de locaux, de salles, d'expositions, de matériels ou éléments d'expositions à l'occasion d'évènements ou de manifestations organisées à l'initiative de la Direction.

3) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale;

4) Les congés annuels et autorisations d'absence des agents, les ordres de mission, les frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

5) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;

6) Les dépôts de plainte

Article 4 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Christine BENOIT**, Directrice Adjointe et Chef du Service Relations aux Territoires, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les actes de l'article 3.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des TERRITOIRES, et de Christine BENOIT, délégation est donnée à **Mmes Christel BOYER, Corinne AVON, et Esther VIALLE**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétence les actes visés au 1 a à f et 2 de l'article 3.

Article 6 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Nicolas DUPUY**, Chef du Service des Sports, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes prévus aux 1, 2 et 4 de l'article 3.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Christine BENOIT et de Nicolas DUPUY, délégation est donnée à **M. Cédric FILLIAT,** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses et nécessaires au fonctionnement courant du Service ;

2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas DUPUY, délégation de signature est donnée à **M. Bruno DAMIENS**, Responsable de la base du Queret, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes de gestion courante relevant du domaine de la gestion de la base du Queret, ainsi, que dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 2 b de l'article 3 dans la limite de 15 000 € HT.

Article 9 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Luc PARAT**, Chef du Service Eau, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes prévus aux 1, 2 et 4 de l'article 3.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des TERRITOIRES, de Christine BENOIT et de M. Jean-Luc PARAT, délégation est donnée à **M. Francis HUBERT** et à **Mme Véronique MEULSON** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétence les actes visés au 1 a à f et 2 de l'article 3.

Article 11 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Christophe SAUTIERE**, Chef du Service

Environnement et Forêt, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes prévus aux 1, 2 et 4 de l'article 3.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des TERRITOIRES, de Christine BENOIT et de M. Christophe SAUTIERE, délégation est donnée à **Mmes Carine HOPP, Wanda MOSSE** et **Aude CATHALA**, et à **MM. Didier BOULLE, Dominique GUILLEMET** et **André-Claude CRUMIERE** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétence les actes visés au 1 a à f et 2 de l'article 3.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SAUTIERE, délégation de signature est donnée à **M. Christophe ROCHE,** Chef de l'unité Forestiers Sapeurs, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes de gestion courante relevant du domaine des Forestiers Sapeurs, ainsi que, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 2 b de l'article 3 dans la limite de 15.000 € HT.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, délégation est donnée à **M. Nicolas MANEVAL**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 2b de l'article 3 dans la limite de 15 000 € HT.

TITRE 3 : Direction des ROUTES et des MOBILITES

Article 15 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Yann BACCONNIER**, Directeur des ROUTES et des MOBILITES, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction des ROUTES et des MOBILITES ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction des ROUTES et des MOBILITES : toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
3) Les arrêtés et actes relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;
4) Les correspondances liées à la gestion des demandes de subventions, les accusés de réception, les demandes de pièces complémentaires;
5) Les notes de services portant organisation de l'activité des services placés sous son autorité, à l'exclusion de celles dont le contenu nécessiterait un avis préalable du Comité Technique (CT) et des intérims permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des services et territoires ;
6) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, les paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
7) Tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée ;
8) Tous actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES dont notamment :
   a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,
   b) Le visa des plans d'exécution,
   c) La signature des promesses de vente et notariés constatant les transactions foncières,
   d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques,
9) Les correspondances diverses relatives aux avis du Département en tant que personne publique associée sur les documents de planification des collectivités territoriales: PLU, PLUi, SCoT,
10) Les demandes d'autorisations d'urbanisme,
11) Les dépôts de plainte ;
12) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES ;
13) Les actes résultant de l'exécution des conventions d'Assistance Technique aux Collectivités ;
14) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
15) Tous les actes du présent arrêté, en tant qu'ils relèvent de la compétence de la Direction des ROUTES et

des MOBILITES.

II - Dans la fonction de cadre de permanence :

1) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie ;
2) les décisions de renfort avec ou sans astreinte des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière pour la direction des ROUTES et des MOBILITES et sur l'ensemble du territoire départemental ;
3) Ainsi que pour la partie "bâtiments", les actes nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments utilisés par la collectivité.

Article 16 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Franck STEFANINI**, Directeur Adjoint des ROUTES et des MOBILITES, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes de l'article 15.

Article 17 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Bella BALDY,** Chef d'unité assistance de direction/secrétariat, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de l'unité ;
2) Les congés annuels et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 18 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Alain ROLAND,** Chef du Service Pilotage, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction des ROUTES et des MOBILITES, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
3) Les notifications des décisions de subventions et participations accordées par l'Assemblée Départementale ;
4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, indemnités d'astreinte, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 19 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Luc RIBES**, Adjoint au Chef de Service et Chef d'Unité Commande Publique Budget, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés à l'article 18.

Article 20 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Katia CHAVANT, Aurélie VIAU et MM. Christian CARTU, Xavier CHEYNEL,** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs les actes visés au 1 de l'article 18.

Article 21 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Laurent BRUN**, Chef du Service Aménagement, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
3) Les actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES dont notamment :

a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,
b) Le visa des plans d'exécution,
c) La signature des promesses de vente et des compromis de vente,
d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques.

4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, indemnités d'astreinte, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 22 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-François GRANET**, Chargé d'opérations et des politiques partenariales, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité les actes suivants :
I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
2) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BRUN, tous les actes visés à l'article 21.

Article 23 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Marianne MARTINEZ** ainsi qu'à **MM. Sébastien DUFOUR**, **Mike KWIECIEN** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au 1 de l'article 21 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 24 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jérôme ROUSSIN,** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, et les actes visés au 1 de l'article 21.

Article 25 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Luc HAESSIG**, Chef du Service Entretien Exploitation Gestion du Domaine Public, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
3) Tous les actes relatifs à la gestion du domaine public, dont notamment les arrêtés relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;
4) Les promesses de vente, actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières dans le cadre des procédures domaniales ;
5) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

II – Dans la fonction de cadre de permanence les actes visés aux II- 2 et 3 de l'article 15.

Article 26 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Karine SALGUES**, Adjointe au Chef de Service, Chef d'unité entretien exploitation, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité les actes suivants :
I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
2) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, indemnités d'astreinte, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.
3) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc HAESSIG, tous les actes visés à l'article 25.

Article 27 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Marcel COIN, Frédéric CASTERA**, et **Eric PEYRONNET,** Service Entretien Exploitation Gestion du Domaine Public, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs les actes visés au I- 1 de l'article 25 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 28 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle RIOU et M Julien SALGUERO**, Service Entretien Exploitation Gestion du Domaine Public, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, les actes visés aux I- 1, 3 et 4 de l'article 25.

Article 29 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe SABY**, Chef du Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

I – Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
2) Sur les lignes budgétaires, gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
3) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
4) Les actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES dont notamment
a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,
b) Le visa des plans d'exécution,
c) La signature des promesses de vente, des actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières,
d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques.

II – Dans la fonction de cadre de permanence les actes visés aux II de l'article 15.

Article 30 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jean-Marie AUDIGIER, Jean-Rémy CHARENTUS, Matthieu TONIN** et **Dominique DUMAS**, Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au I- 1 de l'article 29 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 31 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Michel VANNUCCI**, Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux I – 1 et 4 de l'article 29 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 32 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Anthony BAZIN**, Chargé de Mission Paysage, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de sa mission.

Article 33 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Pascal PLANEL et Grégory REYNIER**, Chargés de Mission Sécurité, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de leur mission.

Article 34 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Laure HAILLET-DE-LONGPRE,** Chargée de Mission Urbanisme et Mobilités, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétence, les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de ses missions.

Article 35 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Dominique CEARD, M. Lionel TORRES et M. Bernard DEBOS**, Responsables de Territoires, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,
I - Dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de leur territoire ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées par leur Territoire, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
3) Les actes relatifs à la gestion, la conservation, la police et l'exploitation du domaine public routier, dont notamment :

a) Les autorisations de travaux pour la pose de canalisations d'eau, de gaz, d'assainissement, d'électricité, de lignes de télécommunications et autres ;
b) Les autorisations ou refus des permis de stationnement et des permissions de voirie, à l'exception de celles concernant les opérateurs de télécommunication, les distributeurs de carburant, les voies ferrées particulières, les ouvrages de franchissement supérieurs et inférieurs ;
c) Les arrêtés d'alignement individuel ;
d) Les avis délivrés dans le cadre de la création ou modification d'un accès à une route départementale sauf si elle est classée dans le réseau ossature ;

e) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" :
- ne comportant pas interdiction totale de circuler ;
- comportant une interdiction totale de circuler, en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie, et n'excédant pas 24 heures ;
- comportant interdiction totale de circuler, pour des durées unitaires inférieures à 48 heures sauf en cas de désaccord avec le Maire ou le Conseiller Général concerné.

4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
5) Tous actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES dont notamment :
a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre interne;
b) Le visa des plans d'exécution ;
c) Les promesses de vente et les documents d'arpentage liés aux procédures d'acquisitions foncières ;
d) Les actes notariés constatant les transactions foncières.
6) Tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée ;
7) Les dépôts de plainte ;
8) Les actes résultant de l'exécution des conventions d'Assistance Technique aux Collectivités.

II – Dans la fonction de cadre de permanence et sur l'ensemble du département :
1) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie ;
2) les décisions de renfort avec ou sans astreinte des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière pour la direction des ROUTES et des MOBILITES et sur l'ensemble du territoire départemental ;
3) Ainsi que pour la partie "bâtiments", les actes nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments utilisés par la collectivité.

Article 36: Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Christine BADET**, **MM. Lionel FANIA, Bernard TOUREL, Antoine NAUDY, Olivier EVESQUE et Jean-Louis VERT,** Responsables de Territoires adjoints, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,
1) Dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8 de l'article 35 ;
2) Dans la fonction de cadre de permanence et sur l'ensemble du département les actes visés au II- de l'article 37 ;
3) En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable de Territoire, les actes visés au I- 2 du même article.

Article 37 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Catherine BARDIAU**, **Lydie BURIEZ** et **Stella VIALLET**, Chefs d'Unités "Administratif", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 35.

Article 38 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jérémie MAZET, Frédéric MAURICE et Richard GOUYET,** Chefs d'Unités "Etudes", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 35 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 39 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Sébastien CHAZOT, Joseph Dominique ROBERT et Bernard PERUCHON**, Chefs d'Unités "Gestion du Domaine Public et Ouvrages d'Art", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1, 3 uniquement pour le réseau RIL, et 4 de l'article 35 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.
En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de leur Responsable de Territoire et de leurs Responsables de Territoires Adjoints, les actes visés au I- 3 du même article.

Article 40 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. David BLACHIER, François DE BATTISTI,**

Robert ABEL, Jean-René GRAS, Serge FRELET, Daniel VALLEE, Jean-Marie SYLVESTRE, Francis BAUR, René MOREL, Robert OLLIER, Dominique CHABANIS, Frédéric LABALME, Responsables Entretien Exploitation des routes, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 35 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 41 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jean-François PHILIPPOT, Jean-Louis CHAZE, Franck SLUPCZEWSKI, Sébastien SARRASIN, Alain MATEUIL, Lionel TOMASINO, Frédéric PICHOT, Didier BASTIDE, Frédéric VERNET, Bruno ARSAC, Patrick CHAMP, Joël MARNAS, Tony NURY, Éric ALBERTI, Bernard SAUZE, Gilles MONNOURY, Laurent CHATAIN, Romain GARDE, Denis BERNARD, Hugues JANIN, Raphaël ALLIX, Philippe UGUEN, Raphaël ROLLAND, Jean Fréderic HELMER, Lucas FAY,** Responsables Entretien Exploitation des routes adjoints, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 35 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 42 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Anne VERNET, Elisabeth PERIDON MM. Jean-Luc ROCHETTE, Henri PROUHEZE, Michel LEVEQUE, Sylvain GARNIER, Cédric GUICHARD, Romain PELISSIER, Joël VALETTE, Christophe BASSIER, Patrick CHIFFE, Raymond JURDIT, Christian MANIFACIER, Jean-François CHANEAC, Daniel BARDIAU, Patrick RAOUX, Fréderic CHARVILLAT,** Chargés d'Opération, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 8 de l'article 35 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 43 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jacky CHAUSSABEL, Denis FLORENSON, Alain AOMAR, Dominique KUSTER, Hervé LAURENT, Denis GERBEAU, Frédéric DEBARD, Didier VALLON, Didier ROCHE, Jean-Claude RIFFARD, Jérôme HEMONIC**, Opérateurs Gestion du Domaine Public chargés des Ouvrages d'Art, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au I- 1 de l'article 35 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

TITRE 4 : Direction de la CULTURE

Article 44 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Sébastien ETIENNE,** Directeur de la CULTURE, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants relevant de la Direction CULTURE :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
   a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
   b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
4) Les arrêtés, conventions et décisions du Président du Conseil Départemental subséquents aux décisions exécutoires prises par l'Assemblée Départementale, la Commission Permanente ou le Président du Conseil Départemental.
5) Les contrats de travail et les actes connexes concernant les Intervenants Pédagogiques et les Artistes du Spectacle s'inscrivant dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques.
6) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
7) Les promesses de vente et actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières.
8) Les conventions et tous actes se rapportant à l'exercice des actions de la mission archéologique départementale.
9) Les dépôts de plainte.

Article 45 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien ETIENNE, délégation est donnée à M. Abdelouahhab MESLALLA, Responsable administratif et financier, à l'effet de signer, en mon nom et sous

mon contrôle et ma responsabilité les actes visées aux 1, 2, 5, 6 et 8 de l'article 44.

Article 46 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Claire STEWART** (à compter du 17 septembre 2018), à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants, relevant du Service :
1) les actes visés aux 1 à 4 de l'article 44,
2) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien ETIENNE les actes visés à l'article 44, à l'exclusion du 9.
3) Les contrats de travail et les actes connexes concernant les intervenants au musée et site d'Alba la romaine.
4) Les arrêtés portant nomination de collaborateurs occasionnels du service public intervenant au Musée d'Alba-la-Romaine, dans la mesure où leur intervention est strictement bénévole.

5) les actes suivants relatifs aux travaux d'aménagement du site archéologique d'Alba-La-Romaine :
1) Les correspondances diverses ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes.

SOUS-TITRE 1 : Direction BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT

Article 47 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Nelly GODONOU DOSSOU**, Directrice de la BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
4) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application de décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale;
5) Les dépôts de plainte ;
6) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 48 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Marie-Christine CHAUSSINAND**, Chef du Service Budget, Moyens et Logistique à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et son domaine de compétences, les actes suivants :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service ;
2) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.
3) En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nelly GODONOU-DOSSOU, les actes visés au 2 a de l'article 47.

Article 49 : L'arrêté n° 2018-175 du 21 mars 2018 est abrogé.

Article 50 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :
-d'un recours gracieux
-d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)
dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 51 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du

Département.

Fait à Privas le 22 AOUT 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

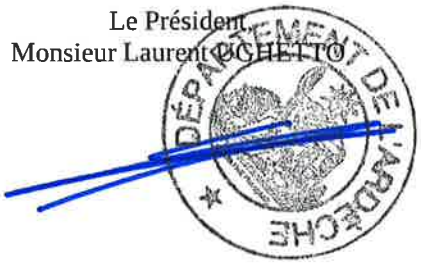

Reçu à la Préfecture le 22 AOUT 2018
Affiché en l'Hôtel du département le
Identifiant de télétransmission : 157557 22 AOUT 2018

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

Ressources
Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

ARRÊTÉ n°2018-315

Portant délégations de signature relatives à la Commande Publique

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son L. 3221-3 ;
VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
VU l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;
VU l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics industriels ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles ;
VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;
VU l'arrêté portant organisation des services départementaux ;
VU l'arrêté n° 2018-292 du 11 juillet 2018 portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1 : Les délégations prévues par le présent arrêté recouvrent la signature des actes suivants sous leur forme manuscrite et, le cas échéant, électronique :

1 - Les actes préparatoires se rapportant à la **passation** des contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

a) Envoi des avis de publication ainsi que les consultations dans le cadre d'une procédure simplifiée ;
b) Procès-verbal d'ouverture des plis ;
c) Demande de renseignement(s) complémentaire(s) au candidat ;
d) Rapport d'analyse des offres et de classement ;
e) Mise au point ;
f) Procès-verbal de négociation ;
g) Rapport de présentation au contrôle de légalité ;
h) Courrier d'attribution au candidat retenu ;
i) Courriers de rejet aux candidats non retenus ;

2 - Les **contrats** de la commande publique, c'est à dire notamment :

a) Marché public, y compris les marchés subséquents à un accord-cadre ;
b) Contrat de délégation de service public ;
c) Accord-cadre ;
d) Contrat de partenariat ;
e) Bon de commande ;
f) Envoi du contrat pour notification ;

3- Les actes **modificatifs** de la commande publique :

a) Avenant, décision de poursuivre ;
b) Marché complémentaire ;
c) Transaction ;
d) Envoi de l'acte modificatif pour notification.

4- Les actes se rapportant à l'**exécution** de la commande publique :

a) Notification de l'application de pénalité(s) ;
b) Notification de non application de pénalité(s) après autorisation de l'assemblée délibérante ;
c) Notification de résiliation ;
d) Tout acte afférent à la maîtrise d'ouvrage et/ou à la maîtrise d'œuvre, dont notamment :
   - procès-verbal des opérations préalables à la réception,
   - Proposition du maître d'œuvre pour la réception des travaux,
   - Décision de réception,
   - Décision de non-réception,
   - Procès-verbal de levée des réserves,
   - Propositions du maître d'œuvre et décision du maître de l'ouvrage relatives à la levée des réserves
e) Ordre de service emportant notamment une ou plusieurs des décisions suivantes :
- début, arrêt, reprise des prestations,
- modification du prix des prestations,
- adjonction de nouvelles prestations,
- prolongation des délais d'exécution des prestations,
f) Décision relative à la sous-traitance ;

5 – Les actes se rapportant à la **constatation** des opérations afférentes aux contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

a) Récépissé ou bordereau de réception de pli ;
b) Récépissé, bon ou état de livraison ;
c) Constat de vérification quantitative et/ou qualitative du service fait.

6 – Les **actes spécifiques** se rapportant à la passation des contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

a) Demande complémentaire dans le cadre d'un mandat donné par la commission d'appel d'offres ou la commission ad hoc ;
b) Convocation à la commission d'appel d'offres, à la commission de délégation de service public au jury de concours et à la commission *ad hoc* ;
c) Notifications rendues nécessaires pour l'application du code des marchés publics ou pour le déroulement des procédures de délégations de service public ;
d) Certification du caractère exécutoire du contrat.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux personnes qui suivent, en qualité de représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés ci-après :

CABINET du Président du Conseil départemental

I.1.	**Mme Christine SANTOS,** Directrice de Cabinet, les actes visés à l'article 1er à l'exception du 6
I.2.	**Mme Isabelle SEREN,** Directrice de la Communication, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
I.3.	**Mme Corine FONTANARAVA-CAPARROS,** Chargée de communication, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SEREN, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
I.4.	**M. Emmanuel PASSERIEUX,** Directeur Adjoint de Cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SANTOS, les actes visés à l'article 1er à l'exception du 6

Direction Générale des SERVICES

II.1.	**M. Christophe LAFOUX,** Directeur Général des Services, les actes visés à l'article 1
	Service Pilotage, Conseil de Gestion et Evaluation
II.2.	**M. Ludovic DUMAS,** Chef de Service, les actes visés au 5 de l'article 1
II.3.	***(recrutement en cours),*** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic DUMAS, les actes visés au 5 de l'article 1
II.4.	**Mme Gaëtane VAN BELLEGEM,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic DUMAS, les actes visés au 5 de l'article 1
II.5.	**M. Philippe DAUTRY,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic DUMAS, les

	actes visés au 5 de l'article 1
	Direction des ARCHIVES DEPARTEMENTALES
II.6.	**Mme Corinne PORTE,** Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, et 1, 4 et 5 de l'article 1
II.7.	**M. François STEVENIN,** Directeur Adjoint, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, et 1, et 4 et 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe RESSOURCES

III.1.	**M. Antonin JIMENEZ,** Directeur Général Adjoint, les actes visés à l'article 1
	Service Etudes Juridiques et Ressources Documentaires
III.2.	**Mme Marie-Christel CHAUVET,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4, 5 et 6 de l'article 1
III.3.	**Mme Amélie HOUDART,** Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.4.	**Mme Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI** en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.5.	**Mme Blandine CARRE,** les actes visés au 5 b) et c) de l'article 1
III.6.	**Mme Céline PRAT,** les actes visés au 5 c) de l'article 1
	Secrétariat Général
III.7.	**Mme Catherine CLERC,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.8.	**Mme Laurence LIANZON** *(à compter du 3 septembre 2018),* Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.9.	**Mme Annie LEDOUX,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de Mmes Catherine CLERC et Laurence LIANZON, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.10.	**Mme Margarida VARANDAS**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.11.	**Mme Mylène GABRIAC,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.12.	**Mme Mélanie CHADOURNE**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.13.	**Mme Monique CHAMOUX**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.14.	**Mme Amina VASSAS**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.15.	**Mme Naima MABLI,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.16.	**M. Philippe MOUTON**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
III.17.	**M. Frédéric LHOTEL**, les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Direction des RESSOURCES HUMAINES

III.18.	**Mme Oriane LEPORCHER**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.19.	**Mme Claire PLATTARD**, Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 en cas d'absence et d'empêchement de Mme Oriane LEPORCHER
	Service des Carrières et des Rémunérations
III.20.	**Mme Cindy MASSENET,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence et d'empêchement conjoints de Mmes Oriane LEPORCHER et Claire PLATTARD, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Service Mobilité, Formation, Recrutement
III.21.	**Mme Claire PLATTARD,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
III.22.	**Mme Sonia CLOEZ,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.23.	**Mme Martine BRET,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.24.	**M. Pascal GOUEFFIC,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article1
III.25.	**Mme Emilie BOYER,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.26.	**Mme Isabelle ESTEOULLE,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.27.	**Mme Thiphaine LYS-TESTANIERE,** les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Vie au Travail
III.28.	**Mme Stéphanie BADEL,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence et d'empêchement conjoints de Mmes Oriane LEPORCHER et Claire PLATTARD, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Direction des Finances
III.29.	**M. Philippe BONINO** *(à compter du 1er septembre 2018)*, Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Immobilier, des Achats et des Moyens
III.30.	**M. Didier CHATEAU,** Directeur, les actes visés à l'article 1
III.31.	**M. Michel CHAMPANHET,** Directeur Adjoint, les actes visés à l'article 1
III.32.	**Mme Claudie MAYERAS,** les actes visés aux 1 b, 5 a et b, et 6 b de l'article 1
	Service Gestion Animation Coordination

III.33.	**Mme Catherine GARCIA,** Chef de Service, les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Construction et Maintenance des Bâtiments
III.34.	**M. Renaud TESTUD,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.35.	**M. Jean-Pierre ASTRUC**, Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.36.	**M. Jérôme GAFFODIO,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.37.	**Mme Stéphanie JANOIR**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.38.	**M. Michaël MEJEAN**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b , c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.39.	**Mme Mathilde VIGOUROUX**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.40.	**M. Pierre PATUREL**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 4 d et 5 de l'article 1
III.41.	**M. Vincent DESPRES,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 4 d et 5 de l'article 1
III.42.	**Mme Guilaine ARNAUD**, les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.43.	**Mme Sandrine VIGNE,** les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.44.	**Mme Laurence GRAVIER,** les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.45.	**Mme Anne-Marie NOGARET,** les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.46.	**Mme Bernadette CHANAL,** les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.47.	**M. Jean-Marc MOULIN**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.48.	**M. Stéphan RAYNAUD,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
	Service Garage Ateliers Mécaniques
III.49.	**M. Cédric FERRUT**, Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.50.	**M. Jean-Yves BLANC,** Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.51.	**M. Vincent HILAIRE**, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.52.	**M. Jérôme MAZE**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.53.	**M. René DUFAUT,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.54.	**M. Jacky DELOCHE,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.55.	**M. Laurent VALETTE,** les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.56.	**M. Roland REYNAUD,** les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.57.	**M. Didier CHARRE,** les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Service Commande Publique, Achats, Approvisionnements
III.58.	**M. Patrice VANNIER**, Chef de Service, les actes visés à l'article 1
III.59.	**Mme Lydie CHAZEL**, Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4, 5 et 6 de l'article 1
III.60.	**M. Nicolas SAHIN,** les actes visés aux 1 a à c et g à i, 5 a et 6 de l'article 1, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 5 b et c de l'article 1
III.61.	**Mme Maëva PEREZ,** les actes visés aux 1 a à c et g à i, 5 a et 6 de l'article 1, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 5 b et c de l'article 1
III.62.	**M. Adrien LAMOUCHE**, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.63.	**M. Eric ALLEGOËT,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.64.	**M. Didier ORTIZ**, les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.65.	**M. Brice JOUVE,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.66.	**M. Mickaël CHAMBON,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.67.	**Mme Sandrine GAZZINI,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.68.	**Mme Kristèle LEROUGE,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.69.	**Mme Marguerite RIOU,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.70.	**Mme Stéphanie RIBES,** les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
	Service Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier
III.71.	**Mme Anne RANU**, Chef de Service, les actes visés aux 2 e dans la limite de 90.000 € HT et 5 de l'article 1
	Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques

III.72.	**M. Philippe AUBERT,** Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.73.	**M. Joël ROLLIN,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUBERT, les actes visés au 5 de l'article 1
III.74.	**Mme Isabelle COLOMB,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUBERT, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service des Etudes et Usages Numériques
III.75.	**Mme Isabelle COLOMB,** Directrice Adjointe et Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Ingénierie des Systèmes d'Informations
III.76.	**M. Maxime CHEVRY,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.77.	**M. Patrick DEYDIER,** Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.78.	**M. Bruno TALAGAS** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.79.	**M. Joël VOLLE,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.80.	**M. Dadi BENNOURINE,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.81.	**M. Alain MEUNIER,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 82.	**M. Olivier BUTOT,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 83.	**M. Aurélien ROCHE,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III. 84.	**Mme Sophie ESTEOULLE,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe ATTRACTIVITE ET TERRITOIRES

IV.1.	**Mme Emilie BRET,** Directrice Générale Adjointe, les actes visés à l'article 1 à l'exception du 6
	Service Appui Pilotage
IV.2.	**Mme Clothilde LAFAYE,** Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.3.	**Mme Marie-Christine CARTU**, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

	Direction des Territoires
IV.4.	**M. Emmanuel BUIS**, Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.5.	**Mme Christine BENOIT,** Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Relations aux Territoires
IV.6.	**Mme Christine BENOIT,** Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.7.	**Mme Christel BOYER**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.8.	**Mme Esther VIALLE**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.9.	**Mme Corinne AVON**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des territoires, et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service des Sports
IV.10.	**M. Nicolas DUPUY,** Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.11.	**M. Bruno DAMIENS,** en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, et aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.12.	**M. Cédric FILLIAT,** en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, et aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.13.	**M. Thierry BAUDE,** les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Service Eau
IV.14.	**M. Jean-Luc PARAT**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.15.	**Mme Véronique MEULSON**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.16.	**M. Francis HUBERT,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Environnement et Forêt
IV.17.	**M. Christophe SAUTIERE**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.18.	**M. Didier BOULLE,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.19.	**M. Dominique GUILLEMET,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et

	5 de l'article 1
IV.20.	**Mme Aude CATHALA,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.21.	**Mme Esther VIALLE**, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Chargés de mission ENS
IV.22.	**Mme Carine HOPP,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.23.	**M. André-Claude CRUMIERE,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.24.	**Mme Wanda MOSSE** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.25.	**M. Dominique GUILLEMET,** en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Territoires, de Mme Christine BENOIT et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Unité Forestiers Sapeurs
IV.26.	**M. Christophe ROCHE,** les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
IV.27.	**M. Nicolas MANEVAL**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
IV.28.	**Mme Evelyne ROBINOT,** en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
	Direction des Routes et des Mobilités
IV.29.	**M. Yann BACCONNIER**, Directeur, les actes visés à l'article 1 à l'exception de ceux mentionnés au 6)
IV.30.	**M. Franck STEFANINI**, Directeur Adjoint, les actes visés à l'article 1 à l'exception de ceux mentionnés au 6)
	Service Pilotage
IV.31.	**M. Alain ROLAND,** Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.32.	**M. Jean-Luc RIBES**, Adjoint au Chef de Service et Chef d'unité Commande Publique Budget, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.33.	**M. Xavier CHEYNEL,** les actes visés au 5 de l'article 1

IV.34.	**Mme Katia CHAVANT,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.35.	**Mme Aurélie VIAU,** les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Aménagement
IV.36.	**M. Laurent BRUN,** Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.37.	**M. Jean-François GRANET,** Chargé d'opérations complexes et politiques partenariales, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.38.	**M. Mike KWIECIEN,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.39.	**M. Sébastien DUFOUR,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.40.	**Mme Marianne MARTINEZ,** les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Entretien – Exploitation et gestion du domaine public
IV.41.	**M. Jean-Luc HAESSIG,** Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90 000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.42.	**Mme Karine SALGUES,** les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.43.	**Mme Isabelle RIOU**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.44.	**M. Julien SALGUERO,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.45.	**M. Eric PEYRONNET**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.46.	**M. Frédéric CASTERA**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.47.	**M. Marcel COIN** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.48.	**M. Jean-Luc SICOIT**, les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Réhabilitation et Patrimoine
IV.49.	**M. Philippe SABY,** Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.50.	**M. Michel VANNUCCI,** les actes visés 1 d dans la limite de 90.000 € et 1 a, b, c, 2, f, h, i et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.51.	**M. Dominique DUMAS,** les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.52.	**M. Jean-Rémy CHARENTUS,** les actes visés au 5 de l'article 1
IV.53.	**M. Philippe MARTIN**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.54.	**M. Jean-Marie AUDIGIER**, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.55.	**M. Matthieu TONIN,** les actes visés au 5 de l'article 1
	Chargés de mission
IV.56.	**M. Anthony BAZIN,** chargé de mission paysage, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.57.	**M. Pascal PLANEL,** chargé de mission sécurité, les actes visés au 5 de l'article 1

IV.58.	**M. Grégory REYNIER,** chargé de mission sécurité, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.59.	**Mme Laure HAILLET DE LONGPRE,** chargé de mission urbanisme et mobilités, les actes visés au 5 de l'article 1
	Unité assistance de direction/secrétariat
IV.60.	**Mme Bella BALDY,** chef d'unité, les actes visés au 5 de l'article 1
	Territoires
	Responsables de Territoire
IV.61.	**M. Dominique CEARD,** Responsable du Territoire Nord, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.62.	**M. Bernard DEBOS,** Responsable du Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.63.	**M. Lionel TORRES,** Responsable du Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
	Responsables de Territoire Adjoints
IV.64.	**M. Lionel FANIA,** Responsable du Territoire Nord Adjoint chargé des secteurs opérationnels Annonay-Tournon, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.65.	**Mme Christine BADET,** Responsable du Territoire Nord Adjointe chargée des secteurs opérationnels Le Cheylard-Saint-Agrève, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.66.	**M. Olivier EVESQUE,** Responsable du Territoire Sud-Ouest Adjoint chargé des secteurs opérationnels Les Vans-Montréal, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.67.	**M. Jean-Louis VERT,** Responsable du Territoire Sud-Ouest Adjoint chargé des secteurs opérationnels Lalevade –Montagne, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.

IV.68.	**M. Antoine NAUDY,** Responsable du Territoire Sud-Est Adjoint chargé des secteurs opérationnels Privas – Saint-Peray, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
IV.69.	**M. Bernard TOUREL** Responsable du Territoire Sud-Est Adjoint chargé des secteurs opérationnels Bourg-Saint-Andéol – Le Teil, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
	Chefs d'Unité Etudes / Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art
IV.70.	**M. Jérémie MAZET**, Chef d'Unité Etudes Territoire Nord, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.71.	**M. Richard GOUYET**, Chef d'Unité Etudes Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.72.	**M. Frédéric MAURICE**, Chef d'Unité Etudes Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.73.	**M. Sébastien CHAZOT**, Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Nord, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.74.	**M. Bernard PERUCHON**, Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
IV.75.	**M. Joseph Dominique ROBERT,** Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
	Coordonnateurs Entretien – Exploitation
IV.76.	**M. Jean-Marie ARNAUD**, Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.77.	**M. Patrice HERDALOT,** Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.78.	**M. Franck CHABANY**, Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
	Projeteurs
IV.79.	**M. Laurent ASTIC-MAZET**, Projeteur Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.80.	**M. Clément CHIFFE**, Projeteur Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.81.	**M. Christophe VEOL**, Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.82.	**M. Alexandre TRIN,** Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.83.	**M. Patrice GROSJEAN,** Projeteur Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.84.	**Mme Samia ATTAYAIBI,** Projeteur Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
	Opérateurs Gestion du domaine public –Ouvrage d'Art

IV.85.	**M. Frédéric DEBARD**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.86.	**M. Didier VALLON,** opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.87.	**M. Didier ROCHE,** opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.88.	**M. Jean-Claude RIFFARD**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.89.	**M. Jacky CHAUSSABEL**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.90.	**M. Denis FLORENSON**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.91.	**M. Alain AOMAR**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.92.	**M. Dominique KUSTER**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.93.	**M. Hervé LAURENT**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.94.	***(recrutement en cours)***, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Le Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.95.	**M. Denis GERBEAU**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.96.	**M. Jérôme HEMONIC**, opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel des Vans, les actes visés au 5 de l'article 1
	Chargés d'opération
IV.97.	**M. Christophe BASSIER**, Chargé d'opération secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.98.	**M. Patrick CHIFFE**, Chargé d'opération secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.99.	**M. Raymond JURDIT**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.100.	**M. Joël VALETTE**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.101.	**M. Romain PELISSIER**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.102.	**M. Fréderic CHARVILLAT** Chargé d'opération secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.103.	**M. Jean-Luc ROCHETTE**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Lalevade, les actes

	visés au 5 de l'article 1
IV.104.	**Mme Anne VERNET**, Chargée d'opération secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.105.	**M. Christian MANIFACIER**, Chargé d'opération secteur opérationnel des Vans, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.106.	**M. Jean-François CHANEAC**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.107.	**M. Patrick RAOUX**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.108.	**M. Henri PROUHEZE**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.109.	**M. Michel LEVEQUE**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.110.	**M. Sylvain GARNIER**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.111.	**M. Cédric GUICHARD**, Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.112.	**Mme Elisabeth PERIDON**, Chargée d'opération secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 5 de l'article 1
IV.113.	**M. Daniel BARDIAU**, Chargé d'opération secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
	Responsables Entretien – Exploitation des Routes
IV.114.	**M. David BLACHIER**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.115.	**M. François DE BATTISTI**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.116.	**M. Robert ABEL**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.117.	**M. Jean-René GRAS**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.118.	**M. René MOREL**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.119.	**M. Robert OLLIER**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.120.	**M. Dominique CHABANIS**, Responsable Entretien-Exploitation des routes du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de

	l'article 1
IV.121.	**M. Frédéric LABALME**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.122.	M. **Serge FRELET**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.123.	**M. Daniel VALLEE**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.124.	**M. Jean-Marie SYLVESTRE**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.125.	**M. Francis BAUR**, Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Responsables Entretien – Exploitation des Routes Adjoints
IV.126.	**M. Eric ALBERTI**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.127.	**M. Bernard SAUZE**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.128.	**M. Gilles MONOURY**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.129.	**M. Denis BERNARD**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.130.	**M. Romain GARDE**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.131.	**M. Laurent CHATAIN**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint Agrève, à compter du 1er février 2018, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.132.	**M. Hugues JANIN**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Le Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.133.	**M. Raphaël ALLIX**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Le Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.134.	**M. Jean-François PHILIPPOT**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5

	de l'article 1
IV.135.	**M. Sébastien SARRAZIN**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.136.	**M. Raphaël ROLLAND,** Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de la Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000€ HT et 5 de l'article 1
IV.137.	**M. Jean-Louis CHAZE**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.138.	**M. Franck SLUPCZEWSKI**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.139.	**M. Alain MATEUIL**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.140.	**M. Lionel TOMASINO**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.141.	**M. Frédéric PICHOT**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.142.	**M. Didier BASTIDE**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.143.	**M. Frédéric VERNET**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.144.	**M. Bruno ARSAC**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.145.	**M. Patrick CHAMP**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.146.	**M. Lucas FAY**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.147.	**M. Philippe UGUEN**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Bourg St Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.148.	**M. Jean Fréderic HELMER,** Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de

	25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.149.	**M. Joël MARNAS**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Le Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
IV.150.	**M. Tony NURY**, Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Direction de la Culture
IV.151.	**M. Sébastien ETIENNE,** Directeur, les actes visés au 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service du Musée et du Site d'Alba
IV.152.	**Mme Claire STEWART** *(à compter du 17 septembre 2018)*, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien ETIENNE, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Direction BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET
IV.153.	**Mme Nelly GODONOU-DOSSOU,** Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Budget, Moyens et Logistique
IV.154.	**Mme Marie-Christine CHAUSSINAND,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe SOLIDARITES, EDUCATION ET JEUNESSE

V.1.	**Mme Géraldine MALATIER,** Directrice Générale Adjointe, les actes visés à l'article 1 à l'exception du 6
	Service Appui Pilotage
V.2.	**Mme Nathalie HALLARD**, Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
V.3.	**Mme Emeline DUPUY**, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme HALLARD, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.4.	**Mme Kheira TOURNEUR,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
V.5.	**M. Wilfried BOISSY,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
	Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille
V.6.	**M. Marc VOLLE,** Directeur Enfance Santé Famille, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1

V.7.	**Mme Maria MARESCO,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
	Direction Adjointe de la Santé et de la Famille
V.8.	**Mme le Docteur Catherine GUERITTE,** Directrice Adjointe Santé, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.9.	**Mme Isabelle HACHE**, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GUERITTE, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.10.	**Mme Laurence LOPEZ DA COSTA,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
	Direction Adjointe de l'Enfance
V.11.	**Mme Béatrice ARGENCE,** Directrice Adjointe Enfance, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Foyer de l'Enfance
V.12.	**M. Sylvain DEDIDIER**, Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.13	**M. Eric SEVILLA**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DEDIDIER, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.14.	**M. Michel LANG**, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain DEDIDIER, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Judiciaire d'Action Educative
V.15.	**M. Jean-Christophe FISCHER**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Autonomie, des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
V.16.	**M. Marc-François DUCROUX**, Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.17.	**Mme Isabelle GOURDON**, Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.18.	**Mme Chantal VERNET,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
V.19.	**Mme Eliane ANTOULY,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
V.20.	**Mme Rahma BOUARICHE,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
V.21.	**Mme Charlotte SERRES,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
	Service Établissements
V.22.	**Mme Magaly COCLET**, Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et de Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Gestion des Droits et Prestations

V.23.	**M. Christian CHALBOS**, Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.24.	**Mme. Nadège TERRASSE,** Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200 000 € HT, et en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. DUCROUX et CHALBOS et Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Domicile et Coordination
V.25.	**Mme Florence ALBOUY**, Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et Mme GOURDON les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
V.26.	**Mme Alice JARDIN**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.27.	**Mme Myriam BREJAULT-THOMASSIN, l**es actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
V.28.	**Mme Bernadette HUSSON,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
	Service Insertion
V.29.	**Mme Aline BOURGEAT**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.30.	**Mme Carol PEYRONNET,** en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOURGEAT, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Action sociale et Logement
V.31.	**Mme Brigitte PION**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Nord
V.32.	**Mme Catherine RAZE**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.33.	**Mme Guillemette DE GAUDEMAR**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.34.	**M. Philippe DEPIERRE-ETHUIN**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.35.	**Mme Annouck FLACHER**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.36.	**Mme Jocelyne THOMASSIN-GILLY**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.37.	**Mme Elisabeth IQUEL**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Centre
V.38.	**Mme. Clarisse VIALLE,** Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.39.	**M. Emmanuel COURTIAL**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.40.	**Mme Sylvie GAILLARD**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

V.41.	**Mme Evelyne NAVARRO**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.42.	**Mme Béatrice QUENARD**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.43.	**Mme Isabelle JOLY**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Sud-Est
V.44.	**Mme Anne-Claire CAMPESE**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.45.	**M. Bruce LARRIEU**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.46.	**Mme Sandra SAOULI**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.47.	**Mme Anne-Marie ORIVELLE**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.48.	**Mme Mireille BUREL**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.49.	**M. André ARIOTTI**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.50.	**Mme Mathilde BERGER,** Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Sud-Ouest
V.51.	**Mme Ginette GOURDON**, Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.52.	**M. Matthieu COQUEREL**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.53.	**Mme Sylvianne MUNCHIANDO,** Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.54.	**M. Jean-François FARGIER**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.55.	**Mme Véronique DERRIEN**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.56.	**Mme Véronique COMMARMOT**, Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction EDUCATION, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE
V.57.	**Mme Catherine BERNE,** Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.58.	**Mme Ana GONCALVES,** les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1 *(à compter du 3 septembre 2018)*
	Service Education
V.59.	**Mme Martine JOUAN,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BERNE, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT
V.60.	**M. Vincent FRANSIOLI - BORGNA,** les actes visés aux 1 b, c, d, f et 5 de l'article 1
V.61.	**Mme Laurence PREST,** les actes visés au 5 de l'article 1
V.62.	**M. Sébastien BOURDILLON,** les actes visés au 5 de l'article 1

	Service Jeunesse et Vie Associative
V.63.	**Mme Sophie RIBES LASSALLE,** Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BERNE, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 200.000 € HT

Article 3 : Les agents de la Direction des Routes figurant à l'annexe de ce présent arrêté ont délégation de signature, en qualité de représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés à l'article 1 – 5 a) et b) (Récépissé ou bordereau de réception de pli - Récépissé, bon ou état de livraison).

Article 4 : L'arrêté n° 2018-292 du 11 juillet 2018 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 6: Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le 22 AOUT 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 22 AOUT 2018
Affiché en l'Hôtel du département le 22 AOUT 2018
Identifiant de télétransmission : 157560

Département de l'Ardèche liste des agents de la Direction des routes et des mobilités (DRM)

Qualité (libellé)	Nom usuel de l'agent	Prénom de l'agent	Fonction (libellé)	Structure hiérarchique (libellé)	Structure hiér. niv.1 (libellé)
MADAME	ALLARD-CHALANCON	JOSIANE	SECRETAIRE COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	ARNAUD	CHRISTINE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	ATTAYAIBI	SAMIA	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BADET LARTIGAU	CHRISTINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BALDY	BELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	BANASZEK-RIBEIRO	MARTINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BARD	JOCELYNE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BARDIAU	CATHERINE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BURIEZ	LYDIE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAMBLAS	FABIENNE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAVANT	KATIA	TECHNICIEN PROGRAMMATION	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COMBE	PASCALE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COUTAS	NATHALIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FAURE	BERNADETTE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FAURE	JACQUELINE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	FINOT	NADINE	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FRECHET CARREYRE	SONIA	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	GERLAT	GUILHAINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	GRANON	EMILIE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	GRANON	EMILIE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	HAILLET DE LONGPRE	LAURE	ANIMATEUR DEVELOPPT DURABLE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	HENRI	AMANDINE	ASSISTANT COORDINAT COMMUNICAT	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LANCELLE	KARINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARC	CAROLE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	MARCHIAL	MAGALI	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARTINEZ	MARIANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	METAUD	MIREILLE	ASSISTANT DE GESTION DU PATRIMOINE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MEUNIER	CELINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	NEANT	ANNIE	ASSISTANT DE GESTION COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PARAME	ANNE-MICHELE	COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PECH	SYLVIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PERIDON	ELISABETH	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MADAME	PIVATO	SANDRINE	COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PREMAILLON	LAURENCE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MADAME	RIOU	ISABELLE	CHARGE DOMAINE GDP	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	ROLLAND	LAETITIA	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	SABATIE	CATHERINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MADAME	SALGUES	KARINE	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VERNET	ANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	VIALLET	STELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VIAU VIBOU	AURELIE	CHARGE DE PROGRAMMATION ROUTES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VINCENT	CAROLINE	CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ABEL	ROBERT	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALBERTI	ERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALLEGRE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLEYSSON	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLIX	RAPHAEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ANDRE	RICHARD	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ANGELI	BERNARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	AOMAR	ALAIN	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ARNAUD	JEAN-MARIE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ARSAC	BRUNO	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ASTIC MAZET	LAURENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ASTIER	JEAN-MARIE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	AUDIGIER	JEAN MARIE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AUTERNAUD	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	AUZAS	SAMUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AYMARD	DOMINIQUE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BACCONNIER	YANN	DIRECTION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	BARBALAT	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARDIAU	DANIEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BARE	PATRICE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARJON	REMY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BASSIER	CHRISTOPHE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BASTIDE	DIDIER	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BAUR	FRANCIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BAZIN	ANTHONY	CHARGE DE MISSION PAYSAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	BEAU	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BECAMEL	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BELIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BELOT	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST

MONSIEUR	BENOIT	JEAN-CLAUDE	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BEOLET	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BERNARD	DENIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BERNARD	MARC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BILLON	BAPTISTE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHE	JEAN MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHE	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	ALAIN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHIER	PATRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLANC	BERNARD	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BLANC	FLORENT	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BLANC	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BLANCARD	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOGY	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BONNET	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BORCIER	STEPHANE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BORDET	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BOSC	JERÔME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOSTEL	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUGARON	EDDY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOULLE	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BOURRILLON	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUSBA	NOURDINE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOZZETTO	MATTHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BREYSSE	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BREYSSE	JEAN-MARIE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BRUN	LAURENT	CHEF DE SERVICE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAILLARD	JEAN PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CAMPOY	DOMINIQUE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CARTU	CHRISTIAN	CHARGE DOMAINE COMPTA BUDGET	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CASTERA	FREDERIC	TECHNICIEN ENTRETIEN EXPLOIT	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAYRIER	JEROME	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CEARD	DOMINIQUE	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE JEAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE PAUL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHABANAS	CHRISTOPHE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHABANIS	DOMINIQUE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANIS	LIONEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANY	FRANCK	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAILLAN	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHALAMET	DENIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHALIAS	JEAN CLAUDE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMBON	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	DIDIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMP	PATRICK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHANAL	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHANEAC	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHANUT	YVES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAPUIS	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAREL	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAREL	SYLVAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHARENTUS	JEAN-REMY	CHARGE OPERATION OA	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHAREYRE	GHISLAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHARVILLAT	FREDERIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHASTAGNIER	MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHATAIN	LAURENT	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAUSSABEL	JACKY	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAZE	JEAN LOUIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAZOT	SEBASTIEN	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHEVRET	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHEYNEL	XAVIER	CHARGE DE PROGRAMMATION ROUTES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHIFFE	CLEMENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHIFFE	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHIFFLET	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHOUPIN	FREDERIC	OPERATEUR GRAPHIQUE ROUTE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CLAIR	MATTHIAS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CLAUZON	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLAVEL	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST

MONSIEUR	CLOT	FRANCIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COIN	MARCEL	TECHNICIEN ENTRETIEN EXPLOIT	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COMBE	JEAN MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBE	PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBOROURE	GILBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CONDOR	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CONVERS	SEBASTIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COSTECHAREYRE	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COTTIN	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COUDENE	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COUDENE	YANNICK	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COULOMB	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COULOMB	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CROZE	SAMUEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DEBARD	FREDERIC	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DE BATTISTI	FRANCOIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DEBOS	BERNARD	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DE CECCO	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEGAUGUE	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEJOUX	STEPHANE	CONDUCTEUR EQUIPES PÔLE INFRA	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DELARBRE	ALAIN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DELAYGUE	DAVID	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DELMASURE	JULIEN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DESGACHES	JEAN LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DJELLALI	MOHAMED	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DOUSSE	LILIAN	CHEF DE CHANTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DOUTTE	MAXIME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFAUD	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFOUR	GUY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DUFOUR	SEBASTIEN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DUGAS	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUGAT	MAXIME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUMAS	DOMINIQUE	TECHNICIEN LABORATOIRE ROUTE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DUMAS	FABRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUPIN	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DURAND	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DURAND	RAPHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUSSAUD	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ESTEOULE	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	EVESQUE	OLIVIER	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	EXBRAYAT	PERCEVAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FABRE	HUGUES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FABRE	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FABRE	OLIVIER	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FANIA	LIONEL	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FAURE	DAMIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FAURE	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FAURE	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FAY	DANIEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FELIX	PATRICK	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FEMENIA	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FIALON	PHILIPPE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FIORI	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FLORENSON	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FLORENSON	GUY	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FOMBONNE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FONTANEL	PASCAL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FORT	JEAN- ROGER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FOUREL	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRAISSE	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRANCHI	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FRELET	SERGE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GAILHOT	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GAILLARD	DIDIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GARDE	ROMAIN	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GARNIER	JOCELIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARNIER	SYLVAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARONNAT	JACQUES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GAY	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GERARD	FRANCK		ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GERBEAU	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIANGIORDANO	JEAN-PIERRE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIBERT	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	GOUMAT	ROLAND	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GOUYET	RICHARD	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GRANET	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GRANGE	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRANGEON	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAS	JEAN RENE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAY	NORBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GROSJEAN	PATRICE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GUICHARD	CEDRIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GUIGON	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUILLOT	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	HAESSIG	JEAN-LUC	CHEF DE SERVICE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HAON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HELMER	JEAN-FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	HEMONIC	JEROME	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HERDALOT	PATRICE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	ALAIN	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO FERNAND	OPERATEUR DE LABORATOIRE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HUGUET	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JANIN	HUGUES	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JAROUSSE	ARNAUD	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JARRY	BENOIT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JEAN	GERARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JEANGRAND	MATHIEU	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JOUFFRE	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOURDAN	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JULIEN	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	JURDIT	RAYMOND	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	KUSTER	DOMINIQUE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	KWIECIEN	MIKE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LABALME	FREDERIC	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LABROT	NICOLAS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	HERVE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	STEPHANE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEGRAND	JEAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LESPINASSE	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEUFROY	CORENTIN	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LEVEQUE	MICHEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEVEQUE	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEYDIER	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	LEYNAUD	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEYNAUD	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LIABERT	BENOIT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUCHE	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUIS	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LUCAS	JEAN FRANCOIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAGALDI	BORIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MANIFACIER	CHRISTIAN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARGIRIER	CYRILLE	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MARI	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARION	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MARNAS	JOEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	ALEXIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARTIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MARTIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	PHILIPPE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MATEUIL	ALAIN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHIEU	FLAVIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHIEU	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAURICE	FREDERIC	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MAURINES	DAMIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAZET	JEREMIE	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MEJEAN	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MICHELAS	JACKY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MIRMAN	LUC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOHAMMEDI	MEHDI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOMMEE	MICHAEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MONNOURY	GILLES	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MONTABONNEL	MICKAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MOREL	RENE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST

MONSIEUR	MOULIN	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOULIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	NAUDY	ANTOINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	NURY	TONY	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	OLLIER	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	ROBERT	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PAILHES	JULIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PAILHES	LAURENT	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PELISSIER	ROMAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PENA	JOSE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEREIRA	JOSE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PERENO	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PERUCHON	BERNARD	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PETIT	ERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PEUDEVIN	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEYRONNET	ERIC	TECHNICIEN ENTRETIEN EXPLOIT	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PHILIPPOT	JEAN-FRANCOIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PHILIPPOT	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PICHOT	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PINEDE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PIQUET	PATRICK	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PLANEL	PASCAL	MISSION SECURITE ROUTES	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	PLANTIN	PHILIPPE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POINARD	LIONEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PONOT	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POURRET	DAVID	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PROUHEZE	HENRY	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	RANC	HERVE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RAOUX	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RAOUX	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	REDON	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RENE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RESSAYRE	FRANCIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	REYNIER	GREGORY	MISSION SECURITE EXPERT TECHN	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	RIBES	JEAN LUC	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RICHARD	GUY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RIFFARD	GERALD	CONDUCTEUR EQUIPES PÔLE INFRA	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RIFFARD	JEAN-CLAUDE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROBERT	JOSEPH	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROCHAS	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROCHE	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHE	JEAN-MARC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHETTE	JEAN LUC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROLAND	ALAIN	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROLLAND	RAPHAEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROURE	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROURESSOL	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROUSSET	ROBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROUSSIN	JEROME	CHARGE DE GESTION PROCEDURE REGLEM	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROUX	GILLES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	RUIS	JULIEN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SABY	PHILIPPE	CHEF DE SERVICE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SALGUERO	JULIEN	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SANCHEZ	HUGO	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SAN NICOLAS	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SARRASIN	SEBASTIEN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SAUZE	BERNARD	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SEGEALET	LANDRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERAYET	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERROUL	YOHAN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SICOIT	JEAN LUC	CHEF DE CHANTIER	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SLUPCZEWSKI	FRANCK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	STEFANINI	FRANCK	DIRECTION ADJOINTE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA ATTRACTIVITE ET TERRITOIRE
MONSIEUR	SYLVESTRE	JEAN MARIE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TARDIEU	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TAVENARD	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TERME	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTON	ROMAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTUT	ERIC	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TEYSSIER	LILIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TEYSSIER	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	TOMASINO	LIONEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TONIN	MATTHIEU	CHARGE DOMAINE CHAUSSEE ROUTES	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE

MONSIEUR	TORRES	LIONEL	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TOUREL	BERNARD	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TRIBALLI	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TRIN	ALEXANDRE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TRUCCHI	THIERRY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	UGUEN	PHILIPPE	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	EMMANUEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JOEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALLEE	DANIEL	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALLON	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALLON	JEAN-PAUL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALSECCHI	BRUNO	TECHNICIEN SIG-BDR ROUTE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VANNUCCI	MICHEL	CHARGE DOMAINE OUVRAGE ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VASCHALDE	DAVID	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VENISSAC	GILBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VEOL	CHRISTOPHE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VERNET	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VERT	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VERT	JEAN-LOUIS	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VEYRENC	LIONEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN EXPLOITATION GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VIALLE	MIKAEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VIALLET	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VICTOIRE	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VIGNAL	DENIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VIGNE	RENE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VINCENT	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIOUGEAS	TIMOTHEE	TECHNICIEN CONCEPTION OUVR ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VOLLE	ANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	WEBER	PATRICK	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

Ressources
Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

ARRÊTÉ n°2018-316

Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Ressources

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017;

Vu l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

VU l'arrêté n° 2018-291 du 11 juillet 2018 portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Ressources ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Antonin JIMENEZ**, Directeur Général Adjoint RESSOURCES, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe, y compris les copies certifiées conformes des actes du Département, les ampliations d'actes du Département présentant un caractère réglementaire et les réponses effectuées en matière pré-contentieuse ;

2) Sur l'ensemble des lignes budgétaires gérées par le Département :

a) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;

b) Les autorisations d'émission des commandements et des actes de poursuites adressés au comptable du département conformément à l'article R. 3342-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

4) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, y compris les dépôts de plainte, à l'exclusion de ceux permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquérir un caractère définitif ;

5) Les conventions passées dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité de la collectivité, approuvées par la Commission Permanente ou l'assemblée départementale;

6) Les dépôts de plainte ;

7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public

8) Tous les actes énumérés par le présent arrêté.

TITRE 1 : Service ETUDES JURIDIQUES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Article 2: Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Marie-Christel CHAUVET**, chef du service ETUDES JURIDIQUES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service, et notamment :
   - Les réponses effectuées en matière pré-contentieuse et en matière d'assurance lorsque leur enjeu financier est inférieur à 20.000 € HT ;
   - Les correspondances courantes relatives à l'exécution des marchés en matière de suivi contentieux ou pré-contentieux ;
   - Les correspondances visant à donner instruction à un conseil du Département dans le domaine juridique ;
   - Les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;
   - Les conventions d'indemnisations.

2) Les actes à caractère purement conservatoire, interruptifs de délai, de prescription ou de déchéance, ainsi que les assignations, dans le cadre de dossiers contentieux ou pré-contentieux, à l'exclusion de ceux engageant une procédure juridictionnelle ou de ceux de nature à interdire à

une décision juridictionnelle d'acquérir un caractère définitif ;
3) Sous réserve des dispositions des 4 et 5, les observations et mémoires adressés aux différentes juridictions lorsqu'il ne s'agit ni du mémoire introductif d'instance, ni du premier mémoire en défense, sous les trois conditions cumulatives suivantes :

- absence de conclusions nouvelles du Département ;
- absence de moyens exposés par le Département soulevant un point de droit nouveau,
- absence de nouveaux éléments de fait dont la matérialité pourrait être contestée par la partie adverse.

4) Les observations et mémoires adressés :

- aux juridictions spécialisées de sécurité sociale ;
- à la juridiction administrative dans le cadre de procédures d'urgence et dans le cadre du contentieux afférent à l'allocation de revenu de solidarité active ;
- aux juridictions administratives spécialisées de l'aide sociale.

5) Les réponses aux mémoires adressés par erreur au Département lorsque :

- leurs conclusions ne sont pas dirigées contre le Département ;
- leurs conclusions sont dirigées contre le Département mais, sans qu'il soit besoin d'examiner le fond du dossier, concernent à l'évidence une autre partie.

6) Les observations et mémoires relatifs aux contentieux liés à la carte mobilité, notamment, incluant la mention « stationnement »,
7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
8) L'engagement des dépenses et la liquidation des pièces comptables dans la limite des crédits gérés par le service;
9) Les conventions passées dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité de la collectivité, approuvées par la Commission Permanente ou l'Assemblée Départementale ;
10) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 3 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Amélie HOUDART**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 à 8 de l'article 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie HOUDART, délégation est donnée à **Mme Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI,** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 à 6 et 8 de l'article 2.

TITRE 2 : SECRETARIAT GENERAL

Article 5 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Catherine CLERC**, Chef du Secrétariat Général, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les actes et correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service, dont notamment les états relatifs aux indemnités des conseillers généraux, les documents relatifs aux allocations retraites des élus et les copies certifiées conformes des actes du Département ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Secrétariat Général :

a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) Toute pièce financière relative à l'engagement et à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par le Secrétariat Général ;

3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 6 : Délégation directe et permanente est donnée **Mme Laurence LIANZON** *(à compter du 3 septembre 2018)*, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 1 à 3 de l'article 5.

Article 7 : En cas d'empêchement ou d'absence conjoints de Mmes Catherine CLERC et Laurence LIANZON, délégation de signature est donnée à **Mme Annie LEDOUX,** pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 2 de l'article 5.

Article 8 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Mélanie CHADOURNE et Naima MABLI**, et **MM. Sébastien CORTIAL, Frédéric LHOTEL** et **Philippe MOUTON**, pour signer, sous mon contrôle et ma responsabilité, le registre d'émargement accusant réception des lettres recommandées.

TITRE 3: DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Article 9 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Oriane LEPORCHER**, Directrice des RESSOURCES HUMAINES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) les états concernant les traitements et rémunérations du personnel départemental ;
c) les décisions de versement des subventions allouées à l'Amicale du Personnel ;
d) les décisions de versement de la dotation de fonctionnement allouée aux organisations syndicales de la collectivité ;
3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
5) Les ordres de mission permanents des agents de la collectivité ;
6) A) Tous les arrêtés, actes administratifs, ampliations et notifications liés à la carrière des agents et à l'exercice de leur activité, à l'exception :
a) des actes portant décision de nomination, de promotion interne ou d'avancement de grade des agents de catégorie A ;
b) des décisions de sanction disciplinaire ;
c) des actes portant constat d'abandon de poste.
B) En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Christophe LAFOUX et du Directeur Général Adjoint RESSOURCES, les actes visés aux 6 A a, b et c du présent article.
7) Les contrats de travail conclus pour les besoins temporaires pour les agents des catégories A, B et C, à l'exclusion des contrats à durée indéterminée ainsi que des recrutements d'agents de catégorie A effectués en application de l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 consolidée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
8) Les conventions de stage et tous actes y afférents ;
9) Toutes correspondances et décisions en application des délibérations de l'assemblée départementale relatives à l'action sociale en faveur du personnel départemental ;
10) Les dépôts de plainte ;
11) L'ensemble des actes prévus aux articles 10 à 18.

Article 10 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Claire PLATTARD**, Directrice

Adjointe, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions les actes de l'article 9.

Article 11 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Valérie DRUANT**, gestionnaire masse salariale, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants:
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la cellule de pilotage ;
2) Les attestations courantes concernant la masse salariale.

Article 12 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Cindy MASSENET**, Chef du Service Carrières et des Rémunérations, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) les états concernant les traitements et rémunérations du personnel départemental.
3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
5) Les actes mentionnés au 6 et 9 de l'article 9 ;
6) La signature des évaluations ou notations définitives des agents lorsque celles-ci sont conformes aux propositions signées par le Directeur Général des Services, le Directeur ou Directeur Général Adjoint concerné, ainsi qu'à l'avis de la Commission Administrative Paritaire ;
7) Les actes mentionnés au 7 de l'article 9, à l'exclusion de ceux concernant des agents du niveau de la catégorie A.

Article 13 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Laurence GUIGON** *(à compter du 1er septembre 2018),* Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 12 à l'exception de ceux mentionnés au 4). En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cindy MASSENET, les actes visés au 4) de l'article 12.

Article 14 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Aurélie BILLAUX, Marie BIZIEN, Christine ISSOSTA**, **Michèle CHALVET**, **Christine FAURE**, **Lorène TROADEC, Corinne MORAUD, Annick PIERI** et **Stéphanie SEVEYRAC**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants, en tant qu'ils entrent dans le cadre de leurs attributions :
1) Les ampliations d'arrêtés et les copies certifiées conformes ;
2) Les convocations des agents aux visites médicales rendues nécessaires par la réglementation ;
3) Le règlement des frais médicaux aux médecins et experts ;
4) Les attestations courantes nécessaires à l'exercice des fonctions des agents, dont notamment :
- les déclarations uniques d'embauche adressées à l'URSSAF ;
- les attestations ASSEDIC ;
- les attestations à adresser à la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les attestations mentionnant les périodes d'emploi d'un agent dans la collectivité.
5) L'état de liquidation des heures effectuées par les agents réalisant des heures supplémentaires, comprenant un relevé présenté par l'agent et visé par le chef de service ;
6) Les prises en charge des dépenses engagées par la collectivité, relatives aux frais médicaux générés par les agents.

Article 15 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Claire PLATTARD**, Chef du Service Mobilité, Formation, Recrutement, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

1) Les correspondances nécessaires au fonctionnement du service ;
2) Les ordres de missions ponctuels pour les agents partant en formation sauf ceux concernant le personnel d'encadrement ;
3) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) les factures liées à l'activité du service ;
4) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
5) Les attestations de formation ;
6) Les actes mentionnés au 8 de l'article 9 ;
7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 16 : Délégation directe et permanente de signature est donnée à **Mmes Emilie BOYER, Isabelle ESTEOULLE, Martine BRET, Sonia CLOEZ, Tiphaine LYS-TESTANIERE** et **M. Pascal GOUEFFIC** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 3 de l'article 15, en tant qu'ils entrent dans le cadre de leurs attributions.

Article 17: Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Stéphanie BADEL**, Chef du Service Vie au Travail, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les correspondances nécessaires au fonctionnement du service ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
b) les factures liées à l'activité du service.
3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
4) Les attestations, habilitations et actes de toute nature relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail ;
5) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
6) Toutes correspondances et décisions en application des délibérations de l'assemblée départementale relatives à l'action sociale en faveur du personnel départemental.

Article 18 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Karine FICHTNER**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 17.

Article 19 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de **Mmes Oriane LEPORCHER** et **Claire PLATTARD, Mmes Cindy MASSENET,** et **Stéphanie BADEL** sont habilitées à signer l'ensemble des actes visés à l'article 9 du présent arrêté.

TITRE 4 : Direction FINANCES

Article 20 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe BONINO** *(à compter du 1er septembre 2018),* Directeur des FINANCES, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction, y

compris les lettres de transmission des décisions de subvention, de demandes de renseignements ou de pièces complémentaires ;
2) Sur l'ensemble des lignes budgétaires gérées par le Département :

a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir liquidation des dépenses ainsi que les certificats de paiement afférents aux lignes de subventions gérées par la Direction ;

b) les états liquidatifs des sommes dues aux organismes bancaires dans le cadre des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie ;

c) Les autorisations d'émission des commandements et des actes de poursuites adressés au comptable du département conformément à l'article R. 3342-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Général, notamment les conventions de garantie d'emprunt et les contrats de prêt, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
5) Les arrêtés relatifs à la création, à la modification, au fonctionnement et à la suppression des régies d'avances et de recettes, dont notamment ceux portant nominations des régisseurs ;
6) L'ensemble des actes relatifs à la gestion comptable en dépenses et en recettes, notamment :

- Bordereaux de mandats,
- Bordereaux d'annulation suite à rejet du Payeur,
- Certificats de ré-imputation,
- Ordres de reversement,
- Note individuelle indiquant à un Service les difficultés liées au traitement d'une pièce comptable,
- Ordres de paiement,
- Déclarations de perte,
- Bordereaux de titres,
- Liquidation des recettes,
- Attestations du caractère exécutoire des pièces dématérialisées, dont notamment les arrêtés et décisions, les délibérations, les certificats de paiement des subventions, et les états de frais de déplacement et ordres de missions.

7) Les tirages et remboursements :

a) sur emprunts ;

b) sur emprunts revolving et lignes de trésorerie ;

8) Les opérations d'arbitrage sur contrats de prêts et lignes de trésorerie ;
9) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 21 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle TABARDEL**, Chef du Service Gestion Comptable, Dette et Trésorerie, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les actes visés aux 2 b, 6, 7 et 8 de l'article 20 ;
2) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacement et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
3) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service.

Article 22 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Dominique MUNIER, Emilie CRESSON, Bernadette FEROUL, Véronique CLARET** pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, les actes visés aux 6 et 7 b de l'article 20.

Article 23 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Evelyne GIRALDON**, Chef du Service Programmation Financière, aux fins de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les actes visés au 6 de l'article 20 ;
2) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacement et autres actes

concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
3) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
4) les actes relatifs à l'instruction de demandes de subventions dans le cadre de la Subvention Globale " Fonds Social Européen " au titre de l'assistance technique, du rapport de contrôle du service fait, du rapport de contrôle des visites sur place.

Article 24 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Emmanuelle VERHOEVEN**, aux fins de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes relatifs à l'instruction de demandes de subventions dans le cadre de la Subvention Globale " Fonds Social Européen " au titre de l'assistance technique, du rapport de contrôle du service fait, du rapport de contrôle des visites sur place.

TITRE 5 : Direction de l'IMMOBILIER, des ACHATS et des MOYENS

Article 25 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Didier CHATEAU**, Directeur de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :
1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction, dont notamment les copies certifiées conformes des actes du Département ;
2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
   a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
   b) Toute pièce financière relative à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par la Direction ;
   c) Les devis de prestations réalisées en régie relevant de son domaine de compétence.
3) Les congés annuels, autorisations d'absence, ordres de mission, frais de déplacements des agents, ainsi que tous autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
4) Tous actes relevant du domaine de compétence de la Direction, dont notamment :
   a. Approbation du programme et ses modifications éventuelles des ouvrages relevant de la loi MOP, pour les procédures ne relevant pas du concours ;
   b. Validation d'avant-projet sommaire (APS) et/ou d'avant-projet définitif (APD) dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne ;
   c. La signature des promesses de vente et compromis de vente,
   d. Les baux d'une durée n'excédant pas douze ans ;
   e. Les actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens en la forme notariée ;
   f. Les actes liés à la représentation du Département lors de procédures d'expropriation ;
   g. Les protocoles d'accords transactionnels en lien avec des opérations portant sur des bâtiments départementaux.
5) Les dépôts de plainte.
6) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction de l' IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS ;
7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
8) Tous les actes du présent arrêté, en tant qu'ils relèvent de la compétence de la Direction de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS.

Article 26 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Michel CHAMPANHET**, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions les actes de l'article 25.

Article 27 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Catherine GARCIA,** Chef du

Service Gestion, Animation, Coordination, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

1)Les actes visés au 1 et 3 de l'article 25.
2)En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud TESTUD, Gilles VIDAL, Patrice VANNIER et Mme Anne RANU, les actes visés au 2 b de l'article 25.

Article 28 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Renaud TESTUD**, Chef du Service Construction et Maintenance des Bâtiments, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article 25.

Article 29: Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Pierre ASTRUC**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b et 3 de l'article 25.

Article 30 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Stéphanie JANOIR, Mathilde VIGOUROUX** et **MM. Jérôme GAFFODIO, Michaël MEJEAN, Pierre PATUREL, Jean-Marc MOULIN, Stéphan RAYNAUD** et **Vincent DESPRES**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, et dans le cadre de leurs attributions, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 25.

Article 31 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Sandrine VIGNE, Laurence GRAVIER** et **Anne-Marie NOGARET**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences, les actes visés aux 1 et 2 a et b de l'article 25.

Article 32 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Cédric FERRUT**, Chef du Service Garage Ateliers Mécaniques à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article 25.

Article 33 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Yves BLANC**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article de l'article 25.

Article 34 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. Didier CHATEAU, Michel CHAMPANHET, Cédric FERRUT et Jean Yves BLANC, délégation de signature est donnée à **MM. Jérôme MAZE, Vincent HILAIRE, Jacky DELOCHE** et **René DUFAUT** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés au 2 a de l'article 25.

Article 35 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Patrice VANNIER**, Chef du Service Commande Publique, Achats et Approvisionnements, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 3 de l'article 25.

Article 36: Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Lydie CHAZEL**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b et 3 de l'article 25.

Article 37 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Eric ALLEGOET**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, et dans le cadre de ses attributions, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 25.

Article 38 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Anne RANU**, Chef du Service Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b, 3 et 4 de l'article 25 ainsi que les actes liés à la gestion de copropriété sous la forme de syndic.

Article 39 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Marianne SALGUERO, Mme Nathalie NOYER, M. Sébastien LOUIS**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, les demandes de renseignements auprès des services des hypothèques et du cadastre et les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service.

Article 40: En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. Didier CHATEAU, Michel CHAMPANHET et de Mme Anne RANU, délégation est donnée à **Mmes Marianne SALGUERO, Nathalie NOYER** et **M. Sébastien LOUIS** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 25, les actes liés à la gestion de copropriété sous la forme de syndic.

TITRE 6 : Direction des SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES

Article 41 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe AUBERT**, Directeur SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Adjointe et du service, dont notamment les copies certifiées conformes des actes du Département ;

2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction et le service :

a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;

b) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par la Direction et le service ;

3) Les dépôts de plainte ;

4) Les congés annuels, autorisations d'absence, ordres de mission, frais de déplacements des agents, ainsi que tous autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

5) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 42 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle COLOMB**, Directrice adjointe et Chef du service Etudes et Usages numériques, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 41.

Article 43 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Maxime CHEVRY**, Chef du Service Ingénierie des systèmes d'informations, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 41.

Article 44 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Patrick DEYDIER**, Adjoint au Chef

de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 41.

Article 45 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, délégation est donnée à **M. Bruno TALAGAS** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 et 2 de l'article 41.

TITRE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Article 46 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Franck GARGAULT**, délégué à la protection des données, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les formalités normales, simplifiées ou les demandes d'autorisation auprès de la CNIL, notamment les inscriptions, modifications ou suppressions des traitements de données personnelles.

Article 47 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Nadine JELTICHEF**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, toute pièce financière relative à l'engagement et à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits du code service budgétaire 260.

Article 48: L'arrêté n° 2018-291 du 11 juillet 2018 est abrogé.

Article 49 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 50 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le 22 AOUT 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Reçu à la Préfecture le 22 AOUT 2018
Affiché en l'Hôtel du département le 22 AOUT 2018
Identifiant de télétransmission : 157578

ardèche
LE DEPARTEMENT

Direction Générale Adjointe
Solidarités, Education, Jeunesse

Direction Adjointe Santé-Famille
Isabelle HACHE
Tél : 04.75.66.79.93
Fax : 04.75.66.78.36
Email : ihache@ardeche.fr

ARRETE
portant autorisation de
modification
du multi-accueil « Les Mistouflets »
Chemin des Horts
07700 BOURG SAINT ANDEOL

Privas, le 4 juillet 2018

LE PRESIDENT,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 à L2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48,

VU la demande de modification formulée par l'Association Bourguesanne Pour l'Enfance, gestionnaire du multi-accueil « Les Mistouflets », sise Quartier de la Magdeleine, Chemin des Horts, 07700 Bourg St Andéol, représentée par Monsieur le Président Patrick HUOT, en date du 28 juin 2018,

VU l'avis favorable du maire de la commune d'implantation,

VU l'arrêté d'ouverture au public pris le 30 décembre 1991 par le Maire de la commune,

VU l'avis technique favorable de la puéricultrice coordinatrice de PMI en date du 19 janvier 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation : Une autorisation d'ouverture de l'établissement susnommé à partir du 2 mars 2018.

ARTICLE 2 - Capacité d'accueil maximale : 32 places.

ARTICLE 3 - Age des enfants accueillis : de 2 mois et demi à 6 ans.

ARTICLE 4 - Modalités d'accueil : 32 places en accueil régulier, occasionnel.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
Fax : 04 75 66 77 77 - mèl : contact@ardeche.fr

ARTICLE 5 - Horaires d'ouverture et de fermeture : Ouverture du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30. Fermeture durant la semaine entre Noël et Jour de l'An.

ARTICLE 6 - Prestations proposées : repas, couches, accueil enfants handicapés, accueil urgence.

ARTICLE 7 - Effectif et qualifications du personnel : La Direction est assurée par Madame Viviane PINTO, Educatrice de Jeunes Enfants.

Le personnel d'encadrement des enfants comprend :

- 1 EJE
- 1 Infirmière
- 3 auxiliaires de puériculture
- 5 personnes titulaires du CAP Petite Enfance dont l'une préparant une VAE d'auxiliaire de puériculture
- 2 animatrices petite enfance dont l'une en contrat d'apprentissage EJE

Le nombre de personnes présentes sera, au minimum de 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 personne pour 8 enfants qui marchent, et plus au moment des repas. La présence simultanée de deux personnes est obligatoire quel que soit le nombre d'enfants accueillis.

La continuité de la fonction de direction devra être assurée par une personne physiquement présente et dont la qualification est définie par l'article R. 23-24-36-2 du Code de Santé Publique.

ARTICLE 8 - Modification de l'autorisation : Tout projet de modification de la présente autorisation doit être portée à ma connaissance par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. A défaut de réponse de ma part dans un délai d'un mois, la modification de la présente autorisation sera réputée acquise.

ARTICLE 9 : L'arrêté du 20 décembre 2016 est abrogé.

ARTICLE 10 - Recours : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de M. le Président du Département, à l'attention de la Direction Enfance Santé Famille, 2 bis rue de la recluse, BP 606, 07006 Privas Cedex
- Et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03

dans le délai de 2 mois à compter de la réception du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président
Et par délégation,
La Directrice Adjointe Santé Famille
Dr Catherine GUERITTE

REÇU A
LA PREFECTURE LE
05 JUIL. 2018

Département de l'Ardèche
Direction des routes et des mobilités

Arrêté permanent n° DRM-S18-0104-083-P
Portant limitation de vitesse sur la RD 104

Le Président,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents,

Vu l'arrêté n° 2018-175 de M. le Président du Département de l'Ardèche en date du 21/03/2018, portant délégations de signature,

Vu l'avis de Monsieur le Préfet de l'Ardèche, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, SRDT en date du 17 juillet 2018,

Considérant que sur cette section de la **route départementale n°104** la présence d'accès et la configuration en virages nécessite de limiter la vitesse,

ARRETE

Article 1 :
La vitesse de tous les véhicules est limitée à 50 km/h sur la RD 104 hors agglomération de la commune de COUX,
du PR 10+612 au PR 11+409 (entrée de l'agglomération de Coux) dans le sens des PR croissant,
du PR 11+395 (sortie de l'agglomération de Coux) au PR 10+612 dans le sens des PR décroissant.

Les dispositions du présent arrêté abrogent l'arrêté permanent n° DRD S 14 0104 028 P, ainsi que toutes les limitations de vitesse antérieures sur cette section de RD hors agglomération.

Article 2 :
La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992, sera mise en place et maintenue en permanence en bon état par les soins et à la charge par les services du Département de l'Ardèche – Territoire Sud-Est.

Article 3 :
Les dispositions de l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 :
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 5 :
Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Président (DRM/Territoire sud-est),
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,

Copie sera adressée pour information :

- DDT 07 SRDT
- M. le Maire de la commune de Coux
- Mme et M. les Conseillers départementaux du canton du Privas
- CAPCA (transports@privas-centre-ardeche.fr)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Transports)

Fait à PRIVAS, le 19/07/2018
Le Président,
et par délégation,
Le Directeur des Routes et des Mobilités,

Yann BACCONNIER

Affiché au Territoire Sud-Est
Secteur opérationnel de PRIVAS

Le .....

Transmis pour insertion au recueil des actes administratifs du Département

NB : la carte interactive indiquant la position des points de repère (PR) est consultable sur le site: http://geo.geoardeche.fr/portail_routes/index.html

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHONE
CANTON DE TOURNON SUR RHONE
COMMUNE DE ETABLES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

DIRECTION DES ROUTES ET DES MOBILITES

ARRETE PERMANENT N° 20/2018-229-088-P

M. LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE ETABLES

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
Vu l'arrêté n° 2018- 175 de M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche en date du 21 mars 2018 portant délégation de signature

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation au carrefour du chemin communal dit du « impasse Bellevue » sur la commune de Etables débouchant sur la route départementale n° 229.

ARRETENT :

ARTICLE.1. L'obligation de priorité est instituée :

Sur le chemin communal mentionné ci-dessous, hors agglomération de ETABLES, à son intersection avec la RD n° 229 :

PR de position du carrefour sur la RD 229	Coté dans le sens croissant des PR	Statut de la voie communale débouchant sur la RD 532	Nom de la Voie	Régime de priorité
0+225	droit	CC	Impasse Bellevue	Stop

ARTICLE.2. Les frais de fourniture et de pose de l'ensemble de la signalisation afférente à cette mise en priorité seront supportés par le demandeur (marquage, signalisation de position et pré signalisation).

ARTICLE.3. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la signature de l'arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire qui les portera à la connaissance des usagers.

ARTICLE.4. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE.5. Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche (DR et des Mobilités/Territoire Nord),
- M. Le Maire de Etables
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,

Copie sera adressée pour information :

- Mme et M. les Conseillers Départementaux de TOURNON SUR RHONE

Fait à Etables, le .....
M. le Maire de Etables

MAIRIE D'ETABLES 07300 (ARDECHE)

Pascal SEIGNOVERT

Fait à Privas, le ...3./.8./.19
Pour Le Président du Département,
et par délégation,
Le Directeur des Routes et des mobilités

Le Directeur des Routes et des Mobilités,

Yann BACCONNIER

Yann BACCONNIER

Affiché au Territoire Nord
Secteur Opérationnel de Tournon sur Rhône
Le .....

Insertion dans le recueil des
Actes Administratifs du Département
Le .....

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

Ressources
Finances
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

DÉCISION n°2018-298

Instituant une régie de recettes auprès du Service Sports du Département de l'Ardèche pour la Base départementale de Salavas

LE PRESIDENT,

VU le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 (consolidé) abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;

VU les délibérations du Conseil général en date du 18 octobre 1999 et 18 décembre 2006 instituant une régie de recettes auprès de la Base Départementale de Salavas, modifiés par les arrêtés SGCDT 11/30 en date du 20 septembre 2011 et 12/03 du 3 avril 2012 ;

VU la délibération n° 6.3.1 du Conseil Départemental du 10 juillet 2017 donnant délégation au Président du Conseil Départemental et notamment sur le paragraphe 3 ;

VU l'arrêté n° 2018-291 du 11 juillet 2018 portant délégation de signatures relatives à la Direction Générale Adjointe Ressources ;

VU l'avis conforme du Payeur Départemental en date du 16 juillet 2018 ;

DECIDE

Article 1er : Il est institué une régie de recettes auprès du Service Sports du Département de l'Ardèche pour la Base départementale de Salavas ;

Article 2 : Cette régie est installée à la Base de loisirs – le village – 07150 Salavas ;

Article 3 : La régie encaisse le produit :
- des ventes de repas et petit déjeuners, d'hébergements et de séjours,
- de locations de linge, de matériels et de salle, et dépôts de garanties qui peuvent être demandés dans le cadre de ces locations,
- d'accés aux sites ou aux locaux
- de prestations d'animations et d'encadrement.

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivant :
- Numéraire,
- Chèque,
- Chèque vacance,
- Paiement par Carte Bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de factures ou tickets.
En acceptant le paiement à distance par Carte Bancaire, l'ordonnateur accepte les impayés provenant de toute contestation du porteur ;

Article 5 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 25 000€ ;

Article 6 : Le régisseur est tenu de verser au Payeur départemental le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5, et au minimum une fois par mois ;

Article 7 : Le régisseur verse auprès de la Paierie Départementale la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Article 8 : Un compte de dépôts de fonds pour l'encaissement ou le remboursement de recettes est ouvert au nom du régisseur à la Paierie Départementale ;

Article 9 : Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 11 : Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 12 : Le Directeur Général des Services départementaux et le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 13 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de LYON (184 rue Du Guesclin 69433 LYON Cédex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 14 : Les précédents arrêtés institutifs relatifs à la régie de la base de Salavas sont abrogés.

Fait à Privas le 16 juillet 2018

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 27.07.2018 AR 157058
Affiché en l'Hôtel du département le 27.07.2018

ardèche
LE DEPARTEMENT

Direction Générale Adjointe
Solidarités, Education, Jeunesse

Direction Adjointe Santé-Famille
Isabelle HACHE
Tél : 04.75.66.79.93
Fax : 04.75.66.78.36
Email : ihache@ardeche.fr

ARRETE
portant autorisation de modification
du multi-accueil « Ilot câlin »
160 allée de la Mure
07340 PEAUGRES

Privas, le 20 juin 2018

LE PRESIDENT,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 à L2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48,

VU la demande de modification formulée par l'Association de Gestion Intercommunale Petite Enfance (AGIPE), gestionnaire de la structure « Ilôt Câlin », sise 160 allée de la Mûre, 07340 PEAUGRES, représentée par Madame la Présidente Lydiane ROUMEAS, en date du 15 juin 2018,

VU l'avis favorable du maire de la commune d'implantation,

VU l'arrêté d'ouverture au public pris par le Maire de la commune,

VU la visite de la puéricultrice coordinatrice de PMI en date du 28 mars 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation : Une autorisation d'ouverture, de l'établissement susnommé à partir du 15 juin 2018.

ARTICLE 2 - Capacité d'accueil maximale : 28 places en accueil collectif

ARTICLE 3 - Age des enfants accueillis : de 10 semaines à 6 ans.

ARTICLE 4 - Modalités d'accueil : Places en accueil régulier et en accueil occasionnel.

ARTICLE 5 - Horaires d'ouverture et de fermeture : Ouverture du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, avec les modulations suivantes :

- 7h30 à 8h00 : 13 enfants,
- 8h00 à 8h30 : 20 enfants,
- 8h30 à 17h30 : 28 enfants,
- 17h30 à 18h00 : 13 enfants,
- 18h00 à 18h30 : 8 enfants.

Fermeture 1 semaine à Noel, 1 semaine aux vacances de printemps, Pont de l'Ascension, 3 semaines en été.

ARTICLE 6 - Prestations proposées : les repas, les couches, l'accueil d'enfants handicapés et l'accueil d'urgence.

ARTICLE 7 - Effectif et qualifications du personnel : La Direction est assurée par Madame Cécile RIVIER, Infirmière. Elle est secondée par Madame Aurélie BUISSON, Educatrice de Jeunes Enfants.

Le personnel d'encadrement des enfants comprend :

- 1 éducatrice de jeunes enfants,
- 4 auxiliaires de puériculture,
- 4 CAP Petite Enfance
- 1 auxiliaire de puériculture
- 1 agent d'entretien

Le nombre de personnes présentes sera, au minimum de 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 personne pour 8 enfants qui marchent, et plus au moment des repas. La présence simultanée de deux personnes est obligatoire quel que soit le nombre d'enfants accueillis.

La continuité de la fonction de direction devra être assurée par une personne physiquement présente et dont la qualification est définie par l'article R. 23-24-36-2 du Code de Santé Publique.

ARTICLE 8 - Modification de l'autorisation : Tout projet de modification de la présente autorisation doit être portée à ma connaissance par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. A défaut de réponse de ma part dans un délai d'un mois, la modification de la présente autorisation sera réputée acquise.

ARTICLE 9 : L'arrêté du 2 août 2017 est abrogé.

ARTICLE 10 - Recours : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de M. le Président du Département, à l'attention de la Direction Enfance Santé Famille, 2 bis rue de la recluse, BP 606, 07006 Privas Cedex
- Et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03

dans le délai de 2 mois à compter de la réception du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président
Et par délégation,
La Puéricultrice Coordinatrice de PMI
Isabelle HACHE

REÇU A LA PREFECTURE LE
21 JUIN 2018

ardèche
LE DEPARTEMENT

Direction Générale Adjointe
Solidarités Education Jeunesse
Direction Adjointe Santé-Famille

Isabelle HACHE
Tél : 04.75.66.79.93
Fax : 04.75.66.78.36
Email : ihache@ardeche.fr

ARRETE
portant autorisation de
de la structure d'accueil
occasionnelle saisonnière
Domaine du Rouret
07120 GROSPIERRES

Privas, le 28 juin 2018

LE PRESIDENT,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 à L2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48,

VU la demande de modification formulée par, Pierre et Vacances Village-Club dont le siège est l'Artois – Espace Pont des Flandres – 11 rue de Cambrai – 75947 PARIS CEDEX 19, représentée par Monsieur Gérome D'HOKER, Manager Animation et Loisirs, en date du 23 mai 2018,

VU l'arrêté d'ouverture au public pris par le Maire de la commune,

VU l'avis technique favorable de la puéricultrice coordinatrice départementale de PMI en date du 21 juin 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation : Une autorisation d'ouverture de l'établissement occasionnel saisonnier du 7 juillet 2017 au 31 août 2018.

ARTICLE 2 - Capacité d'accueil maximale : 15 places.

ARTICLE 3 - Age des enfants accueillis : de 3 mois à 35 mois.

ARTICLE 4 - Modalités d'accueil : en accueil occasionnel.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
Fax : 04 75 66 77 77 - mèl : contact@ardeche.fr

ARTICLE 5 - Horaires d'ouverture et de fermeture : Ouverte du 7 juillet 2017 au 31 août 2018,
Ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h
le dimanche après-midi de 15h à 18h.
Fermeture le dimanche matin et les journées du mercredi et du samedi.

ARTICLE 6 - Prestations proposées : Couches, accueil enfant handicapé

ARTICLE 7 - Effectif et qualifications du personnel : La Direction est assurée par Madame Chantal CARCI, Educatrice de Jeunes Enfants jusqu'au 31 août 2018.

Le personnel d'encadrement des enfants comprend :

- 1 EJE
- 2 personnes ayant le CAP Petite Enfance

Le nombre de personnes présentes sera, au minimum de 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 personne pour 8 enfants qui marchent, et plus au moment des repas. La présence simultanée de deux personnes est obligatoire quel que soit le nombre d'enfants accueillis.

ARTICLE 8 - Modification de l'autorisation : Tout projet de modification de la présente autorisation doit être portée à ma connaissance par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. A défaut de réponse de ma part dans un délai d'un mois, la modification de la présente autorisation sera réputée acquise.

ARTICLE 9 : L'arrêté du 23 juin 2017 est abrogé.

ARTICLE 10 - Recours : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de M. le Président du Département, à l'attention de la Direction Enfance Santé Famille, 2 bis rue de la recluse, BP 606, 07006 Privas Cedex
- Et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03

dans le délai de 2 mois à compter de la réception du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président
Et par délégation,
La Puéricultrice Coordinatrice de PMI
Isabelle HACHE

REÇU A
LA PREFECTURE LE
29 JUIN 2018

ardèche
LE DEPARTEMENT

Direction Générale Adjointe
Solidarités, Education, Jeunesse

Direction Adjointe Santé-Famille
Isabelle HACHE
Tél : 04.75.66.79.93
Fax : 04.75.66.78.36
Email : ihache@ardeche.fr

ARRETE
portant autorisation
du multi-accueil
« Le jardin des Galipettes »
155 Rue de la Poste
07310 ST MARTIN DE VALAMAS

Privas, le 02 juillet 2018

LE PRESIDENT,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 à L2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48,

VU la demande de modification formulée par l'Association Famille et Loisirs, sise 75 allée de Champchiroux, 07310 St-Martin de Valamas, gestionnaire de la structure « le Jardin des Galipettes », représentée par Madame Sophie LAFFONT, Présidente, en date du 28 juin 2018,

VU le 1er arrêté portant autorisation de création du 22 novembre 1994,

VU l'avis technique favorable du Médecin de PMI en date du 6 octobre 2016,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation : Une autorisation d'ouverture exceptionnelle de l'établissement susnommé du 2 juillet au 20 juillet 2018,

ARTICLE 2 - Capacité d'accueil maximale : 18 places.

ARTICLE 3 - Age des enfants accueillis : de 2 mois et demi à 6 ans.

ARTICLE 4 - Modalités d'accueil : 18 places en accueil régulier ou occasionnel

ARTICLE 5 - Horaires d'ouverture et de fermeture : du lundi au vendredi de 6h45 à 18h15. Fermetures annuelles : 4 semaines l'été (1 fin juillet et 3 début août), 1 semaine à Noël et le Pont de l'Ascension.

ARTICLE 6 - Prestations proposées : 1 place d'accueil d'urgence, accueil d'enfants handicapés.

ARTICLE 7 - Effectif et qualifications du personnel : La Direction est assurée par Madame Brigitte CHABAL, Educatrice de Jeunes enfants (EJE).

Le personnel d'encadrement des enfants comprend :

- 1 EJE
- 2 auxiliaires de puériculture
- 2 CAP Petite Enfance
- 1 CAP travailleuse familiale

Le nombre de personnes présentes sera, au minimum de 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 personne pour 8 enfants qui marchent, et plus au moment des repas. La présence simultanée de deux personnes est obligatoire quel que soit le nombre d'enfants accueillis.

La continuité de la fonction de direction devra être assurée par une personne physiquement présente et dont la qualification est définie par l'article R. 23-24-36-2 du Code de Santé Publique.

ARTICLE 8 - Modification de l'autorisation : Tout projet de modification de la présente autorisation doit être portée à ma connaissance par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. A défaut de réponse de ma part dans un délai d'un mois, la modification de la présente autorisation sera réputée acquise.

ARTICLE 9 : L'arrêté du 10 novembre 2016 sera poursuivi à compter du 21 juillet 2018.

ARTICLE 10 - Recours : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de M. le Président du Département, à l'attention de la Direction Enfance Santé Famille, 2 bis rue de la recluse, BP 606, 07006 Privas Cedex
- Et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03

dans le délai de 2 mois à compter de la réception du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président
Et par délégation,
La Directrice Adjointe Santé Famille
Dr Catherine GUERITTE

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

03 JUIL. 2018

ardèche
LE DEPARTEMENT

Direction Générale Adjointe
Solidarités, Education, Jeunesse
Direction Adjointe Santé-Famille

Tél : 04.75.66.
Fax : 04.75.66.78.36
Email : ihache@ardeche.fr

ARRETE
portant autorisation de
Création d'une micro-crèche
« TIPIKAN »
18, chemin de Farlaix
07130 SAINT-PERAY

Privas, le 21 août 2018

LE PRESIDENT,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 à L2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48,

VU la demande de création, en date du 6 juin 2018 , formulée par le gestionnaire de la structure SARL TIPIKAN ST PERAY du groupe 2 CT, sise 18 chemin de Farlaix 07130 SAINT-PERAY, représentée par Madame THIVOLLE et Monsieur THOMAS.

VU l'avis favorable du maire de la commune d'implantation en date du 29 mars 2018,

VU l'arrêté d'ouverture au public pris le 29 mars 2018 par le Maire de la commune,

VU l'avis technique favorable du Médecin de PMI en date du 21 août 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation : Une autorisation d'ouverture de l'établissement susnommé à partir du 28 août 2018.

ARTICLE 2 - Capacité d'accueil maximale : 10 places

ARTICLE 3 - Age des enfants accueillis : de 10 semaines à 4 ans.

ARTICLE 4 - Modalités d'accueil : en accueil régulier et en accueil occasionnel.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
Fax : 04 75 66 77 77 - mèl : contact@ardeche.fr

ARTICLE 5 - Horaires d'ouverture et de fermeture : Ouverture du lundi au vendredi de 7h45 à 19h15. Fermeture 3 semaines l'été, 1 semaine en fin d'année (Noël), 1 semaine aux vacances d'hiver.

ARTICLE 6 - Prestations proposées : accueil enfants handicapés, accueil urgence.

ARTICLE 7 - Effectif et qualifications du personnel : Le suivi technique est assuré par Madame Céline THIVOLLE, Infirmière puéricultrice DE.

Le personnel d'encadrement des enfants comprend :

- 1 infirmière puéricultrice DE
- 1 EJE DE
- 2 CAP Petite Enfance

Le nombre de personnes présentes sera, au minimum de 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 personne pour 8 enfants qui marchent, et plus au moment des repas.

La continuité de la fonction de direction devra être assurée par une personne physiquement présente et dont la qualification est définie par l'article R. 23-24-36-2 du Code de Santé Publique. L'effectif du personnel est de 2 personnes à tout moment dès que le nombre d'enfants est supérieur à 3.

ARTICLE 8 - Modification de l'autorisation : Tout projet de modification de la présente autorisation doit être portée à ma connaissance par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. A défaut de réponse de ma part dans un délai d'un mois, la modification de la présente autorisation sera réputée acquise.

ARTICLE 9 - Recours : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de M. le Président du Département, à l'attention de la Direction Enfance Santé Famille, 2 bis rue de la recluse, BP 606, 07006 Privas Cedex
- Et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03

dans le délai de 2 mois à compter de la réception du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président
Et par délégation,
La Directrice Adjointe Santé Famille
Dr Catherine GUERITTE

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

31 AOUT 2018

ardèche
LE DEPARTEMENT

Direction Générale Adjointe
Solidarités, Education, Jeunesse

Direction Adjointe Santé-Famille
Isabelle HACHE
Tél : 04.75.66.78.68
Fax : 04.75.66.78.36
Email : ihache@ardeche.fr

ARRETE
portant autorisation d'ouverture
d'une micro-crèche
« Copains-Copines » GB2S
140 rue Bellerime
07500 GUILHERAND-GRANGES

Privas, le 21 août 2018

LE PRESIDENT,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 à L2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48,

VU la demande de création, en date du 10 juillet 2018 , formulée par le gestionnaire de la structure « Copains-Copines » du Groupe Baby'S School (GB2S), sise à 95 impasse du Riolet 07130 SOYONS, représentée par Madame COULMONT,

VU l'avis favorable du maire de la commune d'implantation en date du 27 juillet 2018,

VU l'arrêté d'ouverture au public pris le 1er août 2018 par le Maire de la commune,

VU l'avis technique favorable du Médecin de PMI en date du 21 août 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation : Une autorisation d'ouverture de l'établissement susnommé à partir du 27 août 2018.

ARTICLE 2 - Capacité d'accueil maximale : 10 places

ARTICLE 3 - Age des enfants accueillis : de 10 semaines à 6 ans.

ARTICLE 4 - Modalités d'accueil : en accueil régulier et en accueil occasionnel.

ARTICLE 5 - Horaires d'ouverture et de fermeture : Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00. Fermeture 3 semaines en été et une semaine en hiver

ARTICLE 6 - Prestations proposées : repas, couches, accueil enfants handicapés, accueil urgence.

ARTICLE 7 - Effectif et qualifications du personnel : Le suivi technique est assuré par Madame Marie-Christine COULMONT, Educatrice de jeunes enfants.

Le personnel d'encadrement des enfants comprend :

- 1 EJE
- 1 auxiliaire de puériculture
- 2 CAP Petite Enfance

Le nombre de personnes présentes sera, au minimum de 1 personne pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 personne pour 8 enfants qui marchent, et plus au moment des repas.

La continuité de la fonction de direction devra être assurée par une personne physiquement présente et dont la qualification est définie par l'article R. 23-24-36-2 du Code de Santé Publique. L'effectif du personnel est de 2 personnes à tout moment dès que le nombre d'enfants est supérieur à 3.

ARTICLE 8 - Modification de l'autorisation : Tout projet de modification de la présente autorisation doit être portée à ma connaissance par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. A défaut de réponse de ma part dans un délai d'un mois, la modification de la présente autorisation sera réputée acquise.

ARTICLE 9 - Recours : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès de M. le Président du Département, à l'attention de la Direction Enfance Santé Famille, 2 bis rue de la recluse, BP 606, 07006 Privas Cedex
- Et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03

dans le délai de 2 mois à compter de la réception du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Le Président
Et par délégation,
La Directrice Adjointe Santé Famille
Dr Catherine GUERITTE

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

28 AOUT 2018

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07